

Rapport final de mise en œuvre pour l'objectif

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP008
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020
Version	9999.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	6
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.	6
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 16	
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i	23
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 13i	26
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	27
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 11 / 13i	28
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 11.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a.....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c.....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4f.....	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5a.....	59
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e	64

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b	66
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 9iv	69
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	71
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 9iv	72
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7.....	74
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10ii.....	75
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	77
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10ii	78
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7.....	80
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii	81
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	83
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii	84
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7	86
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iv	87
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	89
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iv	90
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7.....	92
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12	93
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 13	94
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 13.....	95
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8	96
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 9	98
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 9.....	99
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	100
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	101
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	103
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	103
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé	104
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)	105
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	106
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	111
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	115
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	116
Fonds régional de garantie FEDER.....	116
<i>Fonds régional de Garantie FEDER des Pays de la Loire</i>	119

9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	122
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	124
10.1. Grands projets.....	124
10.2. Plans d'action communs	127
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	130
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	130
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	150
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	152
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	153
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	153
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	155
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	155
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	159
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	165
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	166
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	166
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	167
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	167
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	169
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	172
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	173
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	176
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	177
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	184
Annexe I. Liste de toutes les opérations échelonnées de 2014-2020 à 2021-2027.....	185
Annexe II. Liste des opérations non fonctionnelles.....	185

Annexe III. Liste des opérations concernées par des enquêtes nationales en cours ou suspendues par une procédure judiciaire ou par un recours administratif ayant un effet suspensif	185
Documents	186
Résultats de la dernière validation	187

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La Région des Pays de la Loire a été désignée autorité de gestion et la Direction régionale des finances publiques autorité de certification le 31 août 2016 par courrier du Premier ministre.

Synthèse de la réalisation du PO régional FEDER/FSE des Pays de la Loire au 31 décembre 2024

- Synthèse financière et globale :**

Au **31 décembre 2024**, 944 dossiers ont été programmés dont **862** au titre du FEDER et 82 pour le FSE.

- Synthèse pour le FEDER.**

Depuis le début de la programmation, la participation communautaire FEDER pour les 862 dossiers programmés s'élève à 377 624 341,05€ soit 108% de l'enveloppe pour une maquette de 367,3M €.

Les contrôles de service fait ont certifié pour un montant total de FEDER de **246 094 492 €** (70% de la maquette) et un coût total de dépenses présentées de **879 935 136,81M€**.

L'axe 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation », bénéficiant de la dotation financière la plus conséquente (120,04 M€), a continué sa progression avec 122M€ de FEDER programmés (102% de la maquette programmée) et un taux de dépenses certifiées représentant 68% de l'enveloppe (247 269 437,61€ de FEDER payé).

L'axe 2 « Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité » est programmé à 100%, avec 18M€ sur l'OS 2.1 (Très Haut Débit) et 4 ,5M€ l'OS 2.2 (usages numériques). Le montant FEDER certifié s'élève à 55% de l'enveloppe, soit 13,07M€.

Le taux de programmation de l'axe 3 « Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises » a atteint les 100%, soit 20,9M€ de FEDER. Cet axe est fortement sollicité par des technopoles pour soutenir l'accompagnement d'entreprises en phase de pré-incubation, incubation et post-incubation. 14,3M€ ont été effectivement versés aux bénéficiaires. Le premier instrument financier a été programmé en 2021, un fonds de garantie porté par BPI France : 3,5M€ de FEDER, au bénéfice de 42 PME au 31 décembre 2024, réparties sur les cinq départements de la région, principalement pour des projets de transmission.

Sur l'axe 4 « Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs », 104% de la maquette a été programmée, ce qui représente 70,9M€ M€ de FEDER programmé. 52M€ de FEDER ont été versé aux bénéficiaires, soit 76% de la maquette de cet axe.

L'axe 5 « Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement » est fortement lié à l'approche territoriale. 105% de l'enveloppe a été programmée soit 30,8M€ de FEDER programmé, et 25,7M€ de FEDER payé ont été payés, soit 87% de l'enveloppe de cet axe.

L'axe 6 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » relève entièrement de l'approche territoriale. Son enveloppe avait été programmée dans son intégralité depuis la fin 2022. Au total, l'axe 6 a été certifié à hauteur de 20,34M€.

Sur l'axe 8 relatif à l'assistance technique, les 4 dossiers programmés représentent un montant de 10M€ de FEDER programmé, pour 5,9M€ de FEDER certifiés.

Sur l'axe 10 relatif à REACT EU, 33 opérations ont été programmées pour un montant de 66,9M€. 23,5M€ de FEDER a été versé aux bénéficiaires, soit 49% du FEDER programmé.

Sur l'axe 12 relatif à l'assistance technique REACT EU, 1 dossier a été programmé début 2022 à hauteur de 1,9 M€, soit 100 % de l'axe (assistance technique forfaitaire). 2,6M€ de FEDER a été justifiés au titre de cet axe 12.

Synthèse pour le FSE.

Au 31 décembre 2023, le montant FSE programmé sur l'axe 7 est de 79,50 M€ (103 % de l'axe). De plus, 1 133 contrôles de service fait ont été certifiés fin 2023, représentant 150,240 M€ de FSE et 175,183 M€ de dépenses (sur 75 opérations). La répartition de la programmation est la suivante :

- PI 9.4 : priorité créée en 2020 dans le cadre des mesures d'urgence contre la Covid 19. Les dossiers ont été programmés au cours du 1^{er} semestre 2021. Ils portent sur un total de 4,53 M€ de FSE pour 6 dossiers portés par des collectivités territoriales de niveau départemental ou régional.
- PI 10.2 : 5 dossiers programmés portés par les Universités d'Angers et de Nantes (OS 2) et par le CNEAP, chef de file de quatre lycées agricoles privés (OS 1 et 2) portant sur un total de 1,95 M€ de FSE soit 2,53 % de l'axe.
- PI 10.3 : programmation la plus importante avec un montant total de 69,32 M€, soit 87,51 % de l'axe pour 57 dossiers.
- PI 10.4 : programmation de 3,41 M€, soit 4,30 % de l'axe pour 7 dossiers dont l'outil « Orientibus » (5 véhicules) destiné à promouvoir, dans la continuité de l'ApprentiBus, la découverte des métiers et des formations en complément des actions mises en place par les acteurs de l'orientation et de la formation sur les territoires ligériens.

Sur l'axe 9 relatif à l'assistance technique, deux dossiers ont été programmés à hauteur de 3 M€, soit 117,70 % de l'axe et autant de DPN. Trois CSF ont été certifiés à fin 2022.

Sur l'axe 11 relatif à REACT EU, deux dossiers ont été programmés à hauteur de 24,75 M€, soit 127,50 % de l'axe et ciblés la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. 250 CSF ont été certifiés à la fin 2023. 18,652 M€ de FSE sur REACT.

Sur l'axe 13 relatif à l'assistance technique REACT EU, 1 dossier a été programmé début 2022 à hauteur de 0,350 M€, soit 100 % de l'axe (assistance technique forfaitaire).

Synthèse de l'avancement physique du programme :

L'ensemble des cibles intermédiaires du cadre de performance ont été atteintes fin 2018 (données nettes après vérifications nécessaires sur leur complétude et sur l'éligibilité du public)

S'agissant des indicateurs financiers FEDER et FSE, respectivement 1.217 et 1.387 contrôles de services fait (pour 862 opérations au titre du FEDER et 82 pour le FSE) ont été certifiés.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>Au 31 décembre 2024, 253 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 122 M€, soit 102% de l'enveloppe FEDER - axe 1 (120 M€).</p> <p>PI 1.a – OS 1.1 : 136 dossiers et 93% de l'enveloppe programmée pour un montant de 70,4M€ de FEDER programmé. Les CSF ont certifiés 46,7M€ de FEDER, soit 62% de l'enveloppe (pour un cout total certifié de 147,9M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1.1.1 : 90% de l'enveloppe prévisionnelle a été programmé (101 dossiers), pour un montant de 39,8M€. 27,9M€ a été payé, soit 63% de l'enveloppe. • Action 1.1.2 : 97% de l'enveloppe prévisionnelle ont été programmés (28 opérations) pour un montant de 28,3M€. 16,6M€ a été payé, soit 56% de l'enveloppe. • Action 1.1.3 : Les 7 dossiers programmés permettent de consommer 113% de l'enveloppe pour un montant de 2,3M€. 2,2M€ ont été payé. <p>PI 1.b – OS 1.2 : 117 dossiers programmés pour un montant FEDER de 51,6M€ (116% de l'enveloppe). Les CSF ont permis de certifier 35,5M€ de FEDER (80% de l'enveloppe) pour un cout total de dépenses certifié de 99,3M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1.2.1 : 116% de l'enveloppe prévisionnelle a été programmé (31 opérations) pour un montant de 24,6M€. Les CSF ont certifié 17,5M€ (83% de l'enveloppe) sur un coût total de dépenses certifié de 54,6M€ • Action 1.2.2 : 112% de l'enveloppe prévisionnelle a été programmé (41 opérations) pour un montant de 15,4M€. Les CSF ont certifié 9,9M€ (72% de l'enveloppe) sur un total de dépenses certifiées de 25M€ • Action 1.2.3 : 123% de l'enveloppe prévisionnelle a été programmé (45 opérations) pour un montant de 11,7M€. Les CSF ont certifié 8,1M€ (86% de l'enveloppe) sur un total de dépenses certifiées de 18,9M€

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
10	Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FEDER	<p>La programmation de l'axe 10 dédié au programme de relance REACT EU n'a pas démarrée en 2021 : il a fallu acculturer les porteurs à ce nouvel axe et identifier les dossiers pertinents. Les premiers dossiers REACT EU FEDER seront programmés au début de l'année 2022. L'année 2022 a marqué le début de la réalisation effective de la programmation.</p> <p>L'année 2021 a été dédiée à identifier les opérations susceptibles d'être sélectionnées pour bénéficier d'un financement du FEDER au titre du programme de relance. Quatre cibles sont visées : l'économie numérique, l'économie verte (rénovation énergétique, mobilité durable et énergie renouvelable), les entreprises et la recherche. Au 31 décembre 2024, 33 dossiers ont été programmés pour un montant total de dépenses de 66,9M€ de FEDER, soit 100% de l'enveloppe. 23,47M€ ont été certifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'axe 1.1, 8 opérations programmées pour un montant de 41,4M€. Les CSF ont permis de payer 8,8M€ de FEDER pour un coût total de dépenses certifiées de 43,8M€ • Pour l'axe 1.2, 8 opérations programmées pour un montant de 9,05M€. les CSF ont permis de payer 8,4M€ de FEDER pour un coût total de dépenses certifiées de 12,7M€ • Pour l'axe 1.3, 7 opérations programmées pour un montant de 3,8M€. les CSF ont permis de payer 2,9M€ de FEDER pour un coût total de dépenses certifiées de 6,7M€ • Pour l'axe 1.4, 10 opérations programmées pour un montant de 12,6M€ de FEDER. Les CSF ont permis de payer 3,2M€ de FEDER pour un coût total de dépenses certifiées de 3,4M€.
11	Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FSE	<p>La programmation de l'axe 11 dédié au programme de relance REACT EU n'a pas démarrée en 2021 : il a fallu appréhender les besoins de la Région en termes de formation professionnelle et identifier les dossiers pertinents. Les dossiers REACT EU FSE seront programmés au début de l'année 2022 qui a marqué le début de la réalisation effective de la programmation.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>La cible visée s'est portée sur les demandeurs d'emploi en soutenant les formations professionnelles qualifiantes des publics les plus touchés par la crise.</p> <p>Deux dossiers ont ainsi été programmés à hauteur de 24,75 M€ et 250 CSF ont été réalisés jusqu'à fin 2023 portant sur 18,811 € de FSE.</p>
12	Assistance technique REACT EU FEDER	L'assistance technique FEDER REACT EU a été programmée début 2022 à hauteur de 1 900 000 € et sera calculée au titre du taux forfaitaire sur la base des dépenses certifiées sur l'axe REACT EU FEDER. Au 31 décembre 2024, 2,6M€ ont été justifiés.
13	Assistance technique REACT EU FSE	L'assistance technique FSE REACT EU a été programmée début 2022 à hauteur de 350 000 € et été calculée au titre du taux forfaitaire sur la base des dépenses certifiées sur l'axe REACT EU FSE.
2	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	<p>Au 31 décembre 2024, 28 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 23,5M€, soit 100% de la maquette FEDER axe 2.</p> <p>Les CSF ont permis de certifier un montant total de dépenses de 100,5M€, soit 13,1M€ de FEDER.</p> <p>PI 2.a – OS 2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2.1.1 : Les 4 dossiers programmés représentent 18,4M€ de FEDER. - Action 2.1.2 : Le dossier programmé représente 241 448,95€ de FEDER. <p>Sur la PI 2.a : les CSF ont permis de certifier pour un montant total de dépenses de 86,15M€, soit 9,4M€ de FEDER versé aux bénéficiaires.</p> <p>PI 2.c – OS 2.2</p> <p>23 dossiers programmés pour 4,6M€ de FEDER, soit 101% de la maquette.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2.1 : 14 dossiers - 2.2.2 : 9 dossiers <p>Sur la PI 2.c : Les CSF ont certifié pour un montant total de dépenses de 14,4M€, soit 3,7M€ de FEDER versé aux bénéficiaires.</p>
3	Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	Au 31 décembre 2024, 54 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 20,9M€, soit 100% de la maquette FEDER - axe 3

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Les CSF ont permis de certifier un montant total de dépenses de 40,4M€, pour un montant FEDER de 14,3M€.</p> <p><u>PI 3.a – OS 3.1</u></p> <p>30 dossiers ont été programmés représentant 104% de la maquette, soit 8,8M€ de FEDER.</p> <p>Les CSF ont certifiés un montant total de dépenses de 20,1M€, soit 6,9M€ de FEDER versé aux bénéficiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1.1 : 8 dossiers. FEDER programmé pour 1,7M€. 3,4M€ de dépenses certifiées pour un montant FEDER payé de 1,2M€ - 3.1.2: 9 dossiers FEDER programmé pour 1,1M€.,2,3M€ de dépenses certifiées pour un montant FEDER payé de 898 101€ - 3.1.3 : 13 dossiers FEDER programmé pour 6M€. 14,2M€ de dépenses certifiées pour un montant payé FEDER de 4,7M€ <p><u>PI 3.d – OS 3.2</u></p> <p>24 dossiers ont été programmés, représentant 98% de l'enveloppe FEDER prévisionnelle, soit 12,2M de FEDER.</p> <p>Les CSF ont certifiés 20,4M€ de dépenses, soit 7,4M€ de FEDER versé aux bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.2.1 : 12 dossiers programmés pour 5,9M€ de FEDER. 14M€ de dépenses justifiées pour 5,2M€ de FEDER payé. - 3.2.2 : 9 dossiers programmés pour 1,2M€ de FEDER. 3M€ de dépenses certifiées pour 981 757€ de FEDER payé - 3.2.3 : 2 dossiers programmés pour 1,5M€ de FEDER. 2,6M€ de dépenses justifiées pour 1,2M€ de FEDER payé. - 3.2.4 : 1 dossier programmé pour 3,5M€ (Instrument financier). 3 402 353,24 € de FEDER justifié fin 2024 par BPI.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs	<p>Fin 2024, 224 dossiers programmés pour 70,9M€ de FEDER, soit 102% de la maquette axe 4 (68,1M€).</p> <p>Les CSF certifiés représentant 247M€ de dépenses et 52M€ de FEDER payé.</p> <p>PI 4a – OS 4.1 : 9 dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - A 4.1.1 : 6 dossiers programmés représentant 88% de la maquette, soit 3,5M€ de FEDER. 32M€ de dépenses justifiées pour 2,9M€ de FEDER payé - A 4.1.2 (ITI) : 3 dossiers programmés représentant 75% de la maquette, soit 1,04M€ de FEDER. 5,3M€ de dépenses justifiées pour 1,04M€ de FEDER payé. <p>PI 4c – OS 4.2 : 140 dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - A 4.2.1 : 91 dossiers, soit 102% de la maquette (11,72M€ de FEDER programmé). 78M€ de dépenses justifiées pour 11M€ de FEDER payé. - A 4.2.2 : 18 dossiers, soit 101% de la maquette (9,35M€ de FEDER programmé). 22M€ de dépenses justifiées pour 8,1M€ de FEDER payé. - A 4.2.3 et 4.2.4 (ITI) : 31 dossiers. 9,8M€ de FEDER programmé pour la 4.2.3 et 5,2M€ de FEDER payé. 73 427€ de FEDER programmé pour la 4.2.4 pour 71 268€ de FEDER payé. <p>PI 4e – OS 4.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - A 4.3.1 : les 13 dossiers programmés représentent 14,5M€ de FEDER. 39M€ de dépenses justifiées pour 9,2M€ de FEDER payé. - A 4.3.2 : les 6 dossiers programmés représentent 5,4M€ de FEDER. 7,1M€ de dépenses justifiées pour 2,1M€ de FEDER payé. <p>PI 4e – OS 4.4</p> <p>A 4.4.1 (ITI) : 13 dossiers (5,5M€ de FEDER), soit 100% de la maquette. 14,7M€ de dépenses certifiées, soit 4,7M€ de FEDER.</p> <p>PI 4e – OS 4.5</p> <p>A 4.5.1 (ITI et territoires ruraux) : 30 dossiers, programmés pour 4,4M€ de FEDER. 17M€ de dépenses certifiées, soit 4M€ de FEDER.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>PI 4f – OS 4.6 A 4.6.1 : 13 dossiers programmés pour 4,9M€ de FEDER, soit 100% de la maquette. 20 CSF certifiés, soit 11,7M€ de dépenses et 3,6M€ de FEDER versé.</p>
5	Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement	<p>Fin 2024, 213 dossiers programmés pour une participation communautaire de 30,8M€, soit 105% de la maquette FEDER pour l'axe 5 (29,45M€).</p> <p>PI 5.a – OT 5 – OS 5.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A 5.1.1 et 5.1.2 (ITI et territoires ruraux) : 27 dossiers programmés, soit 6,9M€ et 100% de la maquette. 30,8M€ de dépenses certifiées et 5,02M€ de FEDER versé. <p>PI 6.d – OT 6 – OS 5.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - A 5.2.1 (ITI) : 28 dossiers programmés pour 3,8M€ de FEDER, soit 52% de la maquette. 7,8M€ de dépenses certifiées pour 3,2M€ de FEDER payé. - A 5.2.2 : 138 dossiers programmés pour 9,9M€ de FEDER, soit 119% de l'enveloppe. 18M€ de dépenses certifiées contre 8,3M€ de FEDER payé. <p>PI 6.e – OT 6 – OS 5.3</p> <p>A 5.3.1 - 5.3.2 – 5.3.3 – 5.3.4 – 5.3.5 – 5.3.6 – 5.3.7 – 5.3.8 – 5.3.9 (ITI) : 21 dossiers programmés pour un montant FEDER de 10M€, soit 97% de l'enveloppe FEDER. 21,4M€ de dépenses certifiées, soit 9,2M€ de FEDER versé.</p> <p>Les dialogues de gestion iTi avec chacune des agglomérations porteuses d'une démarche iTi permettent de connaître les besoins de financement identifiés par ces dernières sur leur territoire, au niveau de chacun des axes concernés. La mise en œuvre de la fongibilité a permis durant la programmation de faire évoluer leur maquette au sein de l'axe 5 conformément à ces besoins de financement.</p>
6	Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	Au 31 décembre 2024, 54 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 30,4M€, soit 101% de la maquette FEDER pour l'axe 6 (29,45M€). 78,7M€ de dépenses certifiées, soit 29,3M€ de FEDER versé.
7	Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et	Au 31 décembre 2023, 75 dossiers ont été programmés pour une participation Communautaire de 78,68 M€, soit 103 % de la maquette FSE pour l'axe 7. 1 133 CSF

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire	ont été certifiées pour un montant total de dépenses de 151,240 M€ soit 75,620 M€ de FSE versé.
8	Assistance technique FEDER	Au 31 décembre 2024, 4 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 8,4 M€, soit 101% de la maquette FEDER pour l'axe 8 (8,4 M€). Les CSF traités ont été certifiés pour un montant total de dépenses de 18,9M€, soit 5,9 M€ de FEDER versé.
9	Assistance technique FSE	Deux dossiers ont été programmés à hauteur de 3 M€, soit 117,70 % de l'axe (sur-programmation). Il concerne les dépenses de personnel du service gestionnaire du FSE au sein de la Région. Trois CSF ont été certifié à la fin 2022 pour un montant total de dépenses de 5 914 368,59, soit 2 542 127,99 de FSE versé.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) Total	Valeur cible (2023) Hommes	Valeur cible (2023) Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	584,00			247,58			L'objectif final est atteint à 42%. Deux raisons expliquent ce retard : - Cet indicateur a souvent été mal appréhendé en début de programmation car les postes administratifs en lien avec le projet avaient été comptabilisés dans la valeur cible de l'indicateur. Or il doit mesurer seulement les postes de chercheurs créés par et pour le projet. - Les projets financés ont également créé moins de postes de chercheurs que prévus, car les chercheurs déjà présents dans les structures initiaient et travaillaient sur les projets soutenus par le FEDER.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	584,00			254,75			L'écart avec le prévisionnel provient souvent d'une mauvaise compréhension par les porteurs de l'indicateur, avec une surestimation des postes de nouveaux chercheurs. Les nouveaux postes administratifs avaient parfois été comptabilisés par erreur par les porteurs dans le prévisionnel.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	1 208,00			3453,22			L'objectif final est dépassé et atteint 286%. En effet les projets soutenus par le FEDER créés moins de nouveaux postes de chercheurs que prévus, mais les postes de chercheurs en place interviennent sur les projets (voir CO24)
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	1 208,00			3755,93			Les projets soutenus par le FEDER créés moins de nouveaux postes que prévus, mais les postes de chercheurs en place interviennent sur les projets (voir CO24)
F	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m ²	Plus développées	86 001,00			70 292			L'objectif final est atteint à 82%. La forte inflation sur les prix des matières premières explique que l'objectif n'a pu être atteint. Des projets ont été reportés, et la taille d'autres projets a été revue à la baisse.
S	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m ²	Plus développées	86 001,00			72 521,38			La différence avec le réalisé provient de certaines opérations qui avaient été valorisées dans cet indicateur par erreur, alors qu'elles concernaient des études prévisionnelles et non des travaux.

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	188,38			134,54			84,25		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	229,75			225,75			168,75		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 733,50			2 168,29			1 636,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	3 349,93			3 334,58			2 275,33		
F	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	55 743,22			51 268,22			46 393,72		
S	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	76 343,15			78 388,05			64 019,07		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	66,25			45,25			150,75		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	99,75			89,75			57,75		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 349,00			998,00			458,70		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 049,00			1 397,00			960,00		
F	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	31 112,15			37 703,15			24 246,15		
S	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	59 995,57			49 302,00			46 903,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	3,50			0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	48,75			32,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	34,50			0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	703,20			547,00					
F	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	2 400,00			0,00					
S	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	37 222,00			29 876,00					

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Rattraper une partie du retard de la région dans les domaines de recherche et d'innovation en lien avec les spécialisations intelligentes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-1	Part de la DIRDA par rapport au PIB	Pourcentage	Plus développées	0,38	2011	0,49	0,43		La dernière donnée connue pour cet indicateur est celle de 2019 : 43% Donnée actualisée pour l'année 2019 : 43% Donnée actualisée pour l'année 2015 : 48% Donnée actualisée pour l'année 2014 : 46%

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-1	Part de la DIRDA par rapport au PIB							0,43	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-1	Part de la DIRDA par rapport au PIB							0,48	

ID	Indicateur	2014				2014 Total	2014 Qualitative
RES-1	Part de la DIRDA par rapport au PIB					0,46	

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 752,00			1241			La différence avec la donnée de 2022 provient du travail de consolidation sur le dédoublonnage effectué lors du RAMO final par l'AG. Les mesures ont été dynamiques, mais le COVID a pu freiner la progression telle qu'elle avait été envisagée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 752,00			1241			La différence avec la donnée de 2022 provient du travail de consolidation sur le dédoublonnage effectué lors du RAMO final par l'AG.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	865,00			1803			L'objectif est atteint à 208%. Grâce à l'écosystème régional très riche dans le domaine de la recherche et aux structures d'accompagnement, les entreprises ont très fortement collaboré avec les organismes de recherche.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	865,00			1384			L'écart avec le prévisionnel provient d'une estimation prudente des porteurs lors de leurs demandes de subvention

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 551,00			1 448,00			1 448,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 845,00			1 739,00			1 616,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1 444,00			1 420,00			1 205,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1 383,00			1 341,00			1 330,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	640,00			326,00			226,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 594,00			1 361,00			592,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	832,00			424,00			416,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1 049,00			798,00			365,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	C001	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	25,00			0,00					
S	C001	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	485,00			155,00					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	35,00			0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	308,00			154,00					

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1 - Accroître les projets innovants pour les entreprises dans les domaines de spécialisations intelligentes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-2	Evolution de la DIRD Entreprises par rapport au PIB	ratio	Plus développées	0,79	2011	1,01	0,79		La dernière donnée connue pour cet indicateur est celle de 2019 Donnée actualisée pour l'année 2019 : 79% Donnée actualisée pour l'année 2015 : 76 % Donnée actualisée pour l'année 2014 : 75 %
RES-3	Taux d'innovation dans les PME régionales dans le secteur des industries manufacturières	Pourcentage d'innovation	Plus développées	57,20	2012	66,60			L'Insee Pays de la Loire ne peut pas fournir les données demandées. En effet, bien que les premiers résultats de l'enquête CIS 2022 (enquête communautaire sur l'innovation, Insee Première) soient parus - l'enquête a lieu tous les 2 ans - ils ne sont pas disponibles avec le niveau de détail souhaité (par type d'innovation, secteur et tranche d'effectif) puisque l'enquête innovation ne fait pas l'objet d'une extension régionale. Le récapitulatif pour la région des Pays de la Loire est le suivant : - 7 233 entreprises innovantes – ensemble des entreprises ; - 3 607 entreprises innovantes au sens large ; - 1 647 entreprises innovantes en produits ; - 3 102 entreprises innovantes en procédés.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-2	Evolution de la DIRD Entreprises par rapport au PIB							0,79	
RES-3	Taux d'innovation dans les PME régionales dans le secteur des industries manufacturières								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-2	Evolution de la DIRD Entreprises par rapport au PIB							0,76	
RES-3	Taux d'innovation dans les PME régionales dans le secteur des industries manufacturières							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES-2	Evolution de la DIRD Entreprises par rapport au PIB	0,75	

RES-3	Taux d'innovation dans les PME régionales dans le secteur des industries manufacturières	0,00
-------	--	------

Axe prioritaire	10 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FEDER
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i

(I)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq		163,00			38,17			Les bénéficiaires ont souvent mal compris cet indicateur et ont eu beaucoup de mal à le mesurer, d'où un total 2023 beaucoup plus faible que prévu
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq		163,00			38,17			Les bénéficiaires ont souvent mal compris cet indicateur et ont eu beaucoup de mal à le mesurer, d'où un total 2023 beaucoup plus faible que prévu
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km		40,00			39,01			La différence entre le prévisionnel et le réalisé provient du fait que certains km de linéaires ont pu être écartés lors de la certification des dossiers pour des raisons réglementaires.
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km		40,00			41,38			La différence entre le prévisionnel et le réalisé provient du fait que certains km de linéaires ont pu être écartés lors de la certification des dossiers pour des raisons réglementaires.
F	REA_8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	nombre		140 000,00			99 766			Certaines dépenses initialement prévues ont été écartées pour des raisons réglementaires lors des CSF, ce qui explique les écarts entre le prévisionnel et le réalisé (ainsi que le réalisé et la cible initialement prévue)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
S	REA_8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	nombre		140 000,00			1 824 477			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	55,90			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	35,87			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REA 8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REA 8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	146 863,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REA 8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REA 8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REA 8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REA 8	Nombre de personnes bénéficiant d'un équipement numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FEDER
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	1 - Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise verte, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	ktep		3 700,00	2008	3 000,00	3 729,00		Précision sur l'intitulé et les données valorisées pour l'actualisation : "Consommation d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire corrigée du climat" Donnée 2024 : 3729 ktep - Source : BASEMIS V8 (Air Pays de la Loire) données 2022 La donnée est actualisée tous les 2 ans.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	3 231,00							

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire		

Axe prioritaire	11 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FSE
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 13i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation		2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,					12,00	12,00	0,00						
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation					212,00	164,00	48,00						
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation					1799,00	1321,00	478,00						
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation					637,00	461,00	176,00						
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation					12,00	11,00	1,00						
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					0,00	0,00	0,00						
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation					0,00	0,00	0,00						
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					0,00	0,00	0,00						
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					0,00	0,00	0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	11,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	159,00	47,00	5,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	1112,00	423,00	209,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	401,00	153,00	60,00	23,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	7,00	1,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,				0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation				0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FSE
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023			Qualitative	
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		Nombre (Personnes)	CV31 Nombre de participants soutenus dans la lutte contre ou pour atténuer les effets de la pandémie COVID-19	Nombre	2 626,00	1 707,00	919,00	0,00	0,00	0,01	1799,00	1321,00	478,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021						Qualitative	
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		1799,00	1321,00	478,00	0,00	0,00	0,00	1799,00	1321,00	478,00	1535,00	1112,00	423,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						Qualitative	
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		264,00	209,00	55,00	264,00	209,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						Qualitative	
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						Qualitative	
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						2013						Qualitative	
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Axe prioritaire	11 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FSE
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 11 / 13i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					2197,00	1619,00	578,00						
CO02	chômeurs de longue durée					527,00	383,00	144,00						
CO03	personnes inactives					22,00	22,00	0,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					3,00	3,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants					45,00	37,00	8,00						
CO06	moins de 25 ans					493,00	418,00	75,00						
CO07	plus de 54 ans					87,00	65,00	22,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					34,00	28,00	6,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					552,00	438,00	114,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					1358,00	1008,00	350,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					354,00	232,00	122,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					227,00	173,00	54,00						
CO16	participants handicapés					130,00	107,00	23,00						
CO17	autres personnes défavorisées					2,00	2,00	0,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00						
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales					0,00	0,00	0,00						
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi					0,00	0,00	0,00						
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local					0,00	0,00	0,00						
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien					0,00	0,00	0,00						
Total général des participants						2264,00	1678,00	586,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	1866,00	1350,00	516,00	331,00	269,00	62,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	424,00	297,00	127,00	103,00	86,00	17,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	20,00	20,00	0,00	2,00	2,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	42,00	35,00	7,00	3,00	2,00	1,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	413,00	352,00	61,00	80,00	66,00	14,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	74,00	52,00	22,00	13,00	13,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	29,00	23,00	6,00	8,00	8,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	478,00	373,00	105,00	74,00	65,00	9,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	1139,00	831,00	308,00	219,00	177,00	42,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	311,00	201,00	110,00	43,00	31,00	12,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	199,00	151,00	48,00	28,00	22,00	6,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	107,00	85,00	22,00	23,00	22,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général des participants			0,00	0,00	0,00	1928,00	1405,00	523,00	336,00	273,00	63,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	11 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FSE
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV31	Nombre de participants soutenus dans la lutte contre ou pour atténuer les effets de la pandémie COVID-19		Personnes	7 363,00	4 786,00	2 577,00	2264,00	1678,00	586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV31	Nombre de participants soutenus dans la lutte contre ou pour atténuer les effets de la pandémie COVID-19		0,00	0,00	0,00	1928,00	1405,00	523,00	336,00	273,00	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes										
CV31	Nombre de participants soutenus dans la lutte contre ou pour atténuer les effets de la pandémie COVID-19		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	Plus développées	2 320,00			2 586			L'objectif est atteint à 111%. La mesure a été très dynamique et la maquette a entièrement été consommée, avec 28 dossiers certifiés.
S	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	Plus développées	2 320,00			2 864			L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par un prévisionnel toujours prudent des porteurs de projet.

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	1 864,00			932,00			795,00		
S	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	2 864,00			2 864,00			2 443,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	744,00			226,00			0,00		
S	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	2 443,00			2 443,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	0,00			0,00			0,00		
S	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les communautés d'innovation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-4	Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation prioritaires	pourcentage	Plus développées	3,80	2013	100,00	121		<p>Les données 2023 n'ont pas évolué par rapport aux données 2022.</p> <p>Au 31 décembre 2023, 6 925 CI ont été raccordées au très haut débit. Rapporté à l'objectif de la SCORAN de rendre raccordables 5700 CI, le taux de raccordement au THD des CI prioritaires est de 121 % fin 2023.</p> <p>Département par département les données sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loire Atlantique : 1053 - Maine et Loire : 1351 - Mayenne : 1391 - Sarthe : 1141 - Vendée : 1606 - Hors zone AMII : 383

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-4	Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation prioritaires	121,00		109,50		92,80			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-4	Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation prioritaires	12,24		11,22		7,02		6,12	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES-4	Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation prioritaires	4,99	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	Nombre de jeux de données	Plus développées	1 300,00			62			L'écart avec le prévisionnel est dû à une mauvaise compréhension de cet indicateur " jeu de données " au moment de la définition de l'objectif, d'où une cible beaucoup trop élevée par rapport à la réalité des projets. Par ailleurs, les données valorisées ne représentent que les comptes « actifs » déployés sur le portail E-LYCO, ce qui explique l'écart avec le prévisionnel.
S	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	Nombre de jeux de données	Plus développées	1 300,00			71			
F	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	Nombre de comptes	Plus développées	550 000,00			641 649			
S	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	Nombre de comptes	Plus développées	550 000,00			222 833			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	29,00			28,00			27,00		
S	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	74,00			74,00			56,00		
F	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	641 649,00			641 649,00			614 649,00		
S	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	608 833,00			608 833,00			608 833,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	1,00			1,00			0,00		
S	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	49,00			16,00			775,00		
F	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	641 649,00			473 665,00			124 234,00		
S	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	222 833,00			185 390,00			185 390,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER				0,00					
S	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER				0,00					
F	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO				0,00					
S	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	60 629,00			0,00					

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - Accroître l'offre de services numériques et les usages associés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-5	Nombre de jeux de données téléchargés sur la plateforme régionale	Nombre de jeux de données téléchargés	Plus développées	11 294,00	2013	88 400,00	1 442 833		<p>Sur la plateforme Data.paysdelaloire.fr, 1 442 833 jeux de données ont été téléchargés en 2024, soit une moyenne de 721 416 téléchargements / mois.</p> <p>Les jeux de données les plus téléchargés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Transport à la demande : 664 490 - Les points de vente Aléop : 258 433 - Les bornes de recharge IRVE : 26 113 - Les antennes de la Région : 14 682 - L'offre touristique hôtellerie de plein air : 8 109 <p>Dans le même temps, la plateforme a généré 16 404 645 requêtes API soit une moyenne de près de 1 367 054 requêtes API / mois.</p>
RES-6	Nombre de visites mensuelles sur le portail E-lyco par les élèves et les enseignants	Nombre de visites	Plus développées	2 256 371,00	2014	2 820 463,00	993 268		<p>Aucune mesure d'audience sur les mois de novembre et décembre, mois pourtant généralement très fréquentés, ce qui explique une moyenne un peu plus basse que prévu.</p> <p>Aucune donnée en raison du refus de l'éditeur Itslearning de faire évoluer le marquage DNMA nécessaire à la mesure d'audience.</p>

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-5	Nombre de jeux de données téléchargés sur la plateforme régionale	347 571,00		342 729,00		292 194,00		349 500,00	
RES-6	Nombre de visites mensuelles sur le portail E-lyco par les élèves et les enseignants	1 125 929		3 808 069,00		3 888 066,00		1 606 193,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-5	Nombre de jeux de données téléchargés sur la plateforme régionale	160 918,83		132 428,60		71 878,00		54 929,00	
RES-6	Nombre de visites mensuelles sur le portail E-lyco par les élèves et les enseignants	1 563 255,00		2 751 048,00		2 818 997,00		2 251 672,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES-5	Nombre de jeux de données téléchargés sur la plateforme régionale	19 537,00	

RES-6	Nombre de visites mensuelles sur le portail E-lyco par les élèves et les enseignants	2 256 371,00
-------	--	--------------

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 107,00			1440			Donnée nette de doubles comptes Indicateur relevant du cadre de performance. La mesure a rencontré un grand succès auprès des intermédiaires transparents. Par ailleurs, les besoins d'accompagnements par les entreprises bénéficiaires finales a été important après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 107,00			1639			Donnée nette de doubles comptes Indicateur relevant du cadre de performance. La mesure a rencontré un grand succès auprès des intermédiaires transparents. Par ailleurs, les besoins d'accompagnements par les entreprises bénéficiaires finales a été important après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	57,00			54			Donnée nette de doubles comptes Indicateur relevant du cadre de performance. La mesure a rencontré un grand succès auprès des intermédiaires transparents. Par ailleurs, les besoins d'accompagnements par les entreprises bénéficiaires finales a été important après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	57,00			65			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 050,00			804			Donnée nette de doubles comptes. La mesure a rencontré un grand succès auprès des intermédiaires transparents. Par ailleurs, les besoins d'accompagnements par les entreprises bénéficiaires finales a été important après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 050,00			1369			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	515,00			582			Donnée nette de doubles comptes La mesure a rencontré un grand succès auprès des intermédiaires transparents. Par ailleurs, les créations de nouvelles entreprises ont augmenté après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	515,00			992			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	106,00			1 474,3			La mesure a rencontré un grand succès auprès des intermédiaires transparents. Par ailleurs, les créations de nouvelles entreprises (souvent des micros et petites entreprises) ont augmenté après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	106,00			1 597			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	746,00			392,00			392,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 292,00			1 636,00			1 492,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	392,00			392,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1 208,00			1 208,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	354,00			240,00			240,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 208,00			1 208,00			960,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	583,00			152,00			152,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	697,00			697,00			532,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	987,00			960,00			571,70		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 397,00			1 345,00			1 108,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	348,00			348,00			123,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	920,00			775,00			619,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	348,00			348,00			150,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	920,00			775,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	347,00			347,00			123,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	920,00			775,00			619,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	269,00			269,00			129,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	512,00			397,00			286,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	503,20			472,20			44,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 088,00			958,00			770,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	426,00			366,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	426,00			366,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	208,00			163,00					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	543,00			493,00					

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1 - Favoriser le renouvellement et l'accroissement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-7	Nombre de création d'entreprises	Nombre d'entreprises	Plus développées	22 168,00	2012	41 879,00	47 203		<p>Le nombre de créations d'entreprises en 2024 en Pays de la Loire s'élève à 47 203 créations (source Insee, SIDE (<i>Système d'information sur la démographie d'entreprises</i>), données brutes, ensemble des activités marchandes hors agriculture), y compris micro-entrepreneurs.</p> <p>Mises à jour des années précédentes des créations d'entreprises en Pays de la Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2023 : 44 898 2022 : 46 574 2021 : 46 328 2020 : 38 059 2019 : 36 367 2018 : 30 670 2017 : 28 456 2016 : 25 824 2015 : 24 899 2014 : 25 576 2013 : 24 354 <p>Année de référence 2012 : 24 450</p>

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-7	Nombre de création d'entreprises	47 179,00		42 695,00		34 826,00		33 058,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-7	Nombre de création d'entreprises	26 731,00		23 098,00		21 963,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES-7	Nombre de création d'entreprises	22 979,00	

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	516,00	747			Donnée nette de doubles comptes. Le différentiel avec la donnée 2022 provient du travail de consolidation des doubles comptes réalisé par l'AG pour le RAMO final. Par ailleurs, les besoins d'accompagnements par les entreprises bénéficiaires finales a été important après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	516,00	2 224			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	516,00	747			Donnée nette de doubles comptes. Le différentiel avec la donnée 2022 provient du travail de consolidation des doubles comptes réalisé par l'AG pour le RAMO final. Par ailleurs, les besoins d'accompagnements par les entreprises bénéficiaires finales a été important après le COVID, ce qui explique le dépassement de l'objectif
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	516,00	2.224			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	3 500 000,00	3 452 173,44			BPI avait été en mesure de cibler le nombre d'entreprises qu'il serait en mesure d'accompagner dès le début de la programmation d'où une enveloppe réalisée conforme au prévisionnel
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	3 500 000,00	3 500 000			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	40,00	42			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	40,00	30			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	878,00			878,00			878,00		

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 610,00			2 610,00			2 114,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	878,00			878,00			878,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 114,00			2 114,00			2 114,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	875 000,00			875 000,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	3 500 000,00			3 500 000,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	30,00			30,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	962,00			962,00			233,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 967,00			1 727,00			1 051,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	962,00			962,00			233,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 641,00			1 401,00			855,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	749,00			90,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	749,00			90,00					
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00					
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00					
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00					
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00					

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1 - Accroître la compétitivité des PME pour faire face aux mutations économiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-8	Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises	pourcentage d'évolution	Plus développées	8,20	2013	8,20	9,85		Faute des données mises à jour, les données 2023 ont été reprises de celles de fin 2022. Ces données provenaient d'une étude réalisée par la Banque de France, à partir des bilans de 2017 à 2021 pour les promotions DINAMIC+ de 2016 à 2020 (531 parcours pour 484 entreprises distinctes), constate globalement une plus grande progression du chiffre d'affaires des entreprises du programme DINAMIC +, par rapport à la moyenne régionale, dans l'Industrie comme dans les Services. INDUSTRIE : + 7,6 % (+ 3,9 % en Pays de la Loire) * SERVICES : + 12,1 % (+ 4,4 % en Pays de la Loire) *

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-8	Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises	9,85							

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-8	Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises	39,10						16,38	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES-8	Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises	8,20	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	12,00			18,77			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	12,00			17,75			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 393,00			25 934			L'écart entre la cible et la valeur finale 2023 s'explique par la difficulté qu'ont les porteurs à appréhender et appliquer cet indicateur
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 393,00			37 243			L'écart entre le prévisionnel et le réalisé provient de la difficulté à mettre en application cet indicateur pour les porteurs

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	13,27			5,80			5,80		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	17,75			17,75			15,51		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	22 469,00			3 229,00			3 229,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	37 243,00			37 243,00			32 303,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,00			3,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,30			4,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	500,00			500,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 047,00			3 000,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergie issue de sources renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES-9	Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables	ktep	Plus développées	510,00	2008	1 287,00	1 716,00		<p>Précision sur l'intitulé pour l'actualisation de la donnée : « Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables (chaleur + combustibles + électricité, hors agrocarburant) »</p> <p>Donnée 2024 : 1 716 ktep - Source BASEMIS V8 (Rapport basé sur des données 2022). La donnée est actualisée tous les 2 ans.</p> <p>(NB : La valeur de référence de 2008 à elle aussi été revue à la hausse à 775 ktep en 2024.)</p> <p>Les infrastructures récentes ont permis d'augmenter la part de production annuelle d'énergie issue des sources renouvelables</p>

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES-9	Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables	1 231,00		1 185,00		809,00		906,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES-9	Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables	906,00		800,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES-9	Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables	740,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 870,00			6 487			Indicateur relève du cadre de performance. La mesure a finalement permis de toucher plus de ménages que prévu, avec des projets plus ambitieux que ce qui avait été envisagé en début de programmation
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 870,00			6 599			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 212 861,00			14 727 035			L'écart entre la cible et la valeur finale 2023 s'explique par la difficulté qu'ont les porteurs à appréhender et appliquer cet indicateur
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 212 861,00			14 789 267			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	7 165,00			12 153			L'écart entre la cible et la valeur finale 2023 s'explique par la difficulté qu'ont les porteurs à appréhender et appliquer cet indicateur
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	7 165,00			4 294,7			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 743 578,00			1 776 614,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 743 578,00			1 776 614,00			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	6 445,00			6 086,00			3 779,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	6 973,00			6 973,00			6 973,00		

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	11 286 979,00			8 185 572,00			3 849 890,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	14 789 267,00			14 469 954,00			12 251 607,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	11 615,66			10 807,79			6 858,97		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 912,14			13 304,75			13 029,32		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	1 776 614,00			1 776 614,00			1 775 381,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	1 776 614,00			1 776 614,00			1 775 381,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 542,00			1 479,00			564,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 619,00			2 813,00			1 435,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 024 413,00			169 759,00			169 759,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	7 823 819,00			6 234 884,00			220 431,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 329,18			1 489,99			802,26		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 912,62			5 415,77			2 029,55		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	721 778,00			330 612,00			120 518,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	2 580 009,00			1 466 312,00			117 470,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	53,00			0,00					
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	944,00			166,00					
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00					
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	220 431,00			57 607,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 293,58			212,50					
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	117 470,00			0,00					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	1 - Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	ktep	Plus développées	3 700,00	2008	3 000,00	3 729,00		Précision sur l'intitulé et les données valorisées pour l'actualisation : « Consommation d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire corrigée du climat » Donnée 2024 : 3729 ktep - Source : BASEMIS V8 (Air Pays de la Loire) données 2022 La donnée est actualisée tous les 2 ans.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	3 231,00		2 959,00		3 022,00		3 319,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	3 319,00		3 256,00					

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	3 256,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4 ^e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4^e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	4 116,00			5 384,71			La mesure a bien fonctionné et les porteurs ont été mesuré de remonter les indicateurs attendus
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	4 116,00			4294,7			
F	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	Plus développées	106 400,00			150 557			Fort succès de cette mesure, avec la réalisation d'infrastructures d'ampleur
S	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	Plus développées	106 400,00			176 008			
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	Plus développées	96,00			105			Cette mesure a été plébiscitée par les porteurs, qui ont ainsi pu développer des linéaires de pistes cyclables.
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	Plus développées	96,00			105			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 007,39			10 078,37			11 581,38		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 401,86			13 304,73			16 447,79		
F	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	74 463,39			74 150,44			72 425,44		
S	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	176 008,43			175 754,45			128 251,00		
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	75,84			65,36			47,17		
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	105,02			103,92			87,94		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 125,00			1 496,00			228,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 320,00			2 427,00			2 794,00		
F	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	67 125,52			57 185,68			0,00		
S	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	89 171,00			91 533,00			33 321,00		
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	29,29			29,25			0,60		
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	47,93			38,73			3,88		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 420,00			0,00					
F	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	0,00			0,00					
S	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	635,00			0,00					
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00			0,00					
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,60			0,10					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4 ^e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	1 - Accroître le recours aux transports collectifs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES11	Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (bus, car, tramway, train)	pourcentage de personne	Plus développées	6,20	2010	10,00	7,10		<p>Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun pour se rendre au travail (bus, car, tramway, train) (donnée 2018 obtenue en 2022) : 7,1% Source INSEE – statistiques locales RP le réseau régional de transports en Pays de la Loire se renforce régulièrement depuis plusieurs années consécutives, passant de 10,7 millions de kilomètres parcourus en 2009 à plus de 13 millions en 2019. Le réseau TER enregistre une augmentation de plus de 37% de la distance parcourue entre 2009 et 2019 Cette croissance de l'offre des transports en commun régionaux se fait de pair avec une hausse de la fréquentation des cars régionaux et TER en Pays de la Loire, passant de 14,4 millions à presque 22 millions de 2009 à 2023 (+53%). Cette tendance peut également être mise en regard avec l'accroissement de la population régionale sur la même période (+11,4%).</p> <p>La valeur cible avait été fixée en 2014 en se basant sur des enquêtes INSEE et des scénarios prospectifs de la Direction générale de l'énergie et du climat. Ces documents prévoient des augmentations importantes de déplacements via des transports en commun. Malgré une croissance importante en Pays de la Loire, la cible de 10% était beaucoup trop élevée.</p>
RES12	Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile	pourcentage de personnes	Plus développées	71,00	2010	65,00	78,9		<p>Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile (passagers ou conducteurs) (donnée 2018 obtenue en 2022) : 78,9% Source INSEE – statistiques locales RP Pour les déplacements domicile-travail, il existe des données régionales fiables, issues des travaux sur le recensement de population de l'INSEE. Les véhicules particuliers représentent le mode de transport principal pour se rendre au travail, à près de 80%, en Pays de la Loire.</p> <p>Par ailleurs, la voiture est moins utilisée dans les grandes agglomérations de la région. On constate à l'inverse une forte part modale de la voiture dans certaines EPCI limitrophes de ces agglomérations.</p> <p>Enfin il est à noter que dans certaines EPCI rurales, notamment en Mayenne et en Sarthe, les faibles taux de parts modales en voiture s'expliquent entre autres par la forte population d'agriculteurs et agricultrices qui travaille et vit sur le même lieu.</p>

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES11	Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (bus, car, tramway, train)	7,10				8,40			
RES12	Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile	78,90							

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES11	Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (bus, car, tramway, train)			9,00		7,00			
RES12	Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile			58,00		78,60			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES11	Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (bus, car, tramway, train)		
RES12	Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile		

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4 ^e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les agglomérations

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES13	Population régionale couverte par un plan climat-énergie territoire	personnes	Plus développées	1 859 256,00	2018	2 317 977,00	3 823 240,00		Données 2024 Population régionale officielle 2024 (données INSEE 2022) : 3 872 035 habitants. 3 823 240 habitants couverts par un PCAET, soit 98% de la population couverte par un PCAET : - PCAET obligés adoptés (48) : 3 347 007 hab. - PCAET obligés en cours (8) : 269 901 hab. - PCAET volontaires adoptés (8) : 134 721 hab. - PCAET volontaires en cours (5) : 71 611 hab.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES13	Population régionale couverte par un plan climat-énergie territoire	3 904 778,00		3 904 778,00		3 824 558,00		3 543 269,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES13	Population régionale couverte par un plan climat-énergie territoire	3 225 720,00		1 859 256,00				2 028 404,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES13	Population régionale couverte par un plan climat-énergie territoire	2 028 404,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4 ^e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	3 - Accroître l'utilisation des modes de déplacements doux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES14	Part des modes doux dans les déplacements locaux du lundi au vendredi	Pourcentage de personnes	Plus développées	20,80	2008	29,00	7,5		<p>Part des modes actifs dans les déplacements domicile travail (donnée 2018 obtenue en 2022) : 7,5%</p> <p>Source INSEE – statistiques locales RP</p> <p>Pour les déplacements domicile-travail, il existe des données régionales fiables, issues des travaux sur le recensement de population de l'INSEE. Les véhicules particuliers représentent le mode de transport principal pour se rendre au travail, à près de 79%, en Pays de la Loire. Par ailleurs, la voiture est moins utilisée dans les grandes agglomérations de la région.</p> <p>On constate à l'inverse une forte part modale de la voiture dans certaines EPCI limitrophes de ces agglomérations.</p>

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES14	Part des modes doux dans les déplacements locaux du lundi au vendredi	7,50							

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES14	Part des modes doux dans les déplacements locaux du lundi au vendredi			20,00				2,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES14	Part des modes doux dans les déplacements locaux du lundi au vendredi		

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4f - Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de telles technologies

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4f

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	22,00			17			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	22,00			19			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	11,00			10,00			10,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	21,00			21,00			15,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	6,00			5,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	15,00			11,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	7,00			0,00					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4f - Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de telles technologies
Objectif spécifique	1 - Augmenter le nombre d'entreprises intégrant les éco-filières

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES15	Evolution du nombre d'entreprises engagées dans les éco-filières	Entreprises	Plus développées	682,00	2014	750,00	2 358		Nous avons interrogé la base Cap Financials, en reprenant les codes naf indiqués dans la notice, le statut juridique Actif, le code géographique de la région PDLL et la tranche d'effectifs salariés des établissements (de minimum 1 à 2 salariés jusqu'à 10 000 et +). Nous dénombrons ainsi 735 établissements (sièges et secondaires). En cochant en supplément la case de tranche d'effectifs « non renseigné » nous obtenons 2 358 établissements.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES15	Evolution du nombre d'entreprises engagées dans les éco-filières	1 687,00		2 098,00		1 373,00		1 230,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES15	Evolution du nombre d'entreprises engagées dans les éco-filières	1 105,00							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES15	Evolution du nombre d'entreprises engagées dans les éco-filières	761,00	

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	84 727,00			250 285			La mesure a permis de développer des ouvrages avec des linéaires importantes qui permettent de toucher une population plus importante que prévue lors de l'établissement des cibles
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	84 727,00			236 172			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	196 388,00			161 728,00			10 518,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	288 866,00			288 866,00			168 129,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	7 468,00			754,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	7 800,00			6 750,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00					
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00					

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES16	Part de population vivant dans des zones à risques couverte par ces PPRI	Personnes	Plus développées	1 739 139,00	2014	2 248 521,00	2 370 861		Source : DREAL population municipale 2022 en vigueur au 01/01/2025 des communes couvertes par un PPRI ou PPRL prescrit ou approuvé)

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES16	Part de population vivant dans des zones à risques couverte par ces PPRI	2 258 108,00		2 241 075,00		2 224 794,00		2 208 320,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES16	Part de population vivant dans des zones à risques couverte par ces PPRI	2 170 714,00		2 039 030,00				2 066 223,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES16	Part de population vivant dans des zones à risques couverte par ces PPRI	1 739 139,00	

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	366 062,00			721 347			Les projets soutenus concernent interviennent sur une proportion significative des espaces à enjeux régionaux, ce qui explique le dépassement de la cible fixée en 2014. Les acteurs locaux se sont saisis du FEDER pour accompagner leurs actions. En termes d'impacts finaux, les indicateurs collectés à l'échelle de certains sites, permettent de démontrer que ces projets contribuent à atteindre un meilleur état de conservation de la biodiversité et des continuités écologiques dans les secteurs ayant fait l'objet de travaux et / ou d'actions de gestion et d'entretien.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	366 062,00			1 519 551			Données nettes de doubles comptes Données non dédoublonnées

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	654 681,00			654 681,00			618 757,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	721 003,00			721 003,00			721 003,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	494 033,25			338 816,00			192 634,32		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 021 737,77			866 714,83			434 521,20		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	97 639,60			13 443,00					
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	205 015,04			71 624,00					

FR

FR

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	1 - Renforcer les fonctionnalités des espaces protégés par une gestion adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES17	Evolution de la superficie du territoire protégé	pourcentage d'espaces protégés	Plus développées	25,65	2014	27,00	25,97		Constat d'une erreur de définition du contour de l'indicateur : les ZNIEFF ne sont pas des espaces protégés et les réserves naturelles nationales doivent être inclus. Les valeurs transmises prennent en compte ce besoin d'évolution du périmètre. La DREAL précise que l'indicateur n'a pas évolué depuis 2021.

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES17	Evolution de la superficie du territoire protégé	25,97		25,97		25,97		25,96	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES17	Evolution de la superficie du territoire protégé	25,95		26,09		26,06		25,75	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES17	Evolution de la superficie du territoire protégé	25,65	

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6 ^e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6^e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	27,11			72			Compte tenu de leur nature, les projets soutenus sont localisés dans les grandes agglomérations régionales que sont Le Mans, Nantes, Angers et La Roche-sur-Yon, ainsi que sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire. Les bénéficiaires sont les territoires ciblés dans les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) urbains et acquisition foncière. Ce faisant, le ciblage a été privilégié, sur les territoires ITI, dans une logique de densification urbaine. Les projets présentés représentaient donc des plus superficies importantes que ce qui avait été prévu lors de la fixation des cibles .
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	27,11			73			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	54,00			19,89			17,61		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	73,93			73,01			40,68		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	14,40			2,65			0,35		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	19,90			14,40			8,50		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00					
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	8,15			0,00					

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6 ^e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	1 - Redonner une vocation aux sites urbains pollués de la région

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES18	Taux de friches reconverties	pourcentage de friches reconverties	Plus développées	0,00	2014	41,11	13		72 ha de friches reconverties sur 532 (valeur de référence cf fiche indicateur), soit 13% de friches reconverties Au-delà des Investissements Territoriaux Intégrés, il n'existe pas encore de stratégie de réhabilitation de friches à l'échelle régionale. Au-delà, la connaissance, la qualification et la catégorisation fine et pré-opérationnelle des friches industrielles présente souvent encore d'importantes carences à l'échelle des territoires régionaux

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES18	Taux de friches reconverties								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES18	Taux de friches reconverties							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES18	Taux de friches reconverties	0,00	

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	57 745,00			243 754			Fort dynamisme de la mesure, avec une consommation importante de la maquette et des projets très amitieux qui ont permis la réhabilitation de plus de surface que prévu
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	57 745,00			243 305			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	73 237,00			71 383			Bon dynamisme de la mesure, l'indicateur se rapproche de la cible.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	73 237,00			68 325			
F	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	Personnes	Plus développées	783 245,00			574 760			Cet indicateur a souvent été mal appréhendé par les porteurs qui avaient du mal à le comprendre, ce qui explique les écarts avec la cible
S	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	Personnes	Plus développées	783 245,00			589 271			

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	148 376,43			125 853,53			101 887,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	243 967,45			243 967,45			192 168,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	53 522,08			41 429,56			27 802,60		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	68 325,90			65 567,90			51 288,19		
F	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	372 450,00			350 699,00			249 320,00		
S	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	589 271,00			588 783,00			376 589,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	78 935,00			33 594,00			19 786,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâties créés ou réhabilités dans les zones urbaines	113 232,50			91 266,00			48 436,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	21 490,40			20 352,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	32 717,29			26 008,00			4 552,00		
F	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	208 693,00			125 793,00			69 958,00		
S	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	320 738,00			279 032,00			120 498,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâties créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00					
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâties créés ou réhabilités dans les zones urbaines	9 650,00			0,00					
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00					
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 340,00			0,00					
F	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	0,00			0,00					
S	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	47 475,00			0,00					

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	1 - Réduire les inégalités de revenus au sein des territoires urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
RES19	Ecart entre le revenu médian des quartiers défavorisés et le revenu médian de l'ensemble de la population des territoires urbains	Euros	Plus développées	2 321,00	2014	1 741,00	9 110		<p>La donnée n'est désormais plus suivie par l'INSEE. Les enquêtes au sein des QPV et des territoires urbains ne portent plus sur le revenu déclaré mais sur revenu disponible. De plus, le contour des QPV a évolué dans le cadre des décrets du 30.12.2014 et du 14.09.. Le périmètre des EPCI englobant un QPV a également évolué en PDL en 2019, suite à la loi NOTRE de 2015 (CA d'Angers concernée).</p> <p>L'indicateur désormais valorisé correspond à l'écart entre le niveau de vie médian des ménages des QPV et le niveau de vie médian des ménages des territoires urbains.</p> <p>Valeur de référence (2012) : 6 988 €</p> <p>Donnée 2014 : 7 536 €</p> <p>Donnée 2015 : 7 818 €</p> <p>Donnée 2016 : 7 931 €</p> <p>Donnée 2018 : 8 414 €</p> <p>Donnée 2019 : 8 546 €</p>

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
RES19	Ecart entre le revenu médian des quartiers défavorisés et le revenu médian de l'ensemble de la population des territoires urbains								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
RES19	Ecart entre le revenu médian des quartiers défavorisés et le revenu médian de l'ensemble de la population des territoires urbains							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
RES19	Ecart entre le revenu médian des quartiers défavorisés et le revenu médian de l'ensemble de la population des territoires urbains	0,00	

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)		Valeur cumulée		Taux de réalisation		2023		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FR

FR

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)	Taux de réalisation			2023			Cumulé	Total annuel	Qualitative
							Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
2022															
Catégorie de région															
2021															
Cumulé															
Qualitative															
2020															
Catégorie de région															
2019															
Cumulé															
Qualitative															
2018															
Catégorie de région															
2017															
Cumulé															
Qualitative															
2016															
Catégorie de région															
2015															
Cumulé															
Qualitative															
2014															
Catégorie de région															
Cumulé															
Total annuel															
Femmes															

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO03	personnes inactives	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO06	moins de 25 ans	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO07	plus de 54 ans	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO16	participants handicapés	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées		0,00	0,00	0,00								
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées		0,00										
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées		0,00										
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées		0,00										
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées		0,00										
Total général des participants						0,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023			
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	EUR	9 000 000,00	9 042 299,89	0,00	0,00	1,00						
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Entités	6,00	6,00	0,00	0,00	1,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	0,00	0,00	0,00	9 042 299,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation		2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						51,00	24,00	27,00				
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						3403,00	1 513,00	1 890,00				
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						227,00	141,00	86,00				
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						50,00	19,00	31,00				
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						48,00	23,00	25,00				
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	1,00	1,00	1,00	3,00	7,00	6,00	5,00	9,00	7,00	5,00	3,00	2,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	12,00	25,00	173,00	181,00	235,00	277,00	387,00	427,00	380,00	444,00	210,00	388,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	19,00	7,00	1,00	7,00	55,00	30,00	36,00	26,00	30,00	16,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	2,00	5,00	3,00	9,00	9,00	5,00	4,00	11,00	0,00	1,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	3,00	10,00	5,00	8,00	9,00	3,00	5,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	116,00	148,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FR

FR

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développées	Proportion (part des bacheliers issus des filières technologiques)		Proportion	74,50%						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développées	Proportion (part des bacheliers issus des filières professionnelles)		Proportion	28,20%						86,66%	85,85%	88,03%	100,00%	100,00%	100,00%
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1 ^{re} année	Plus développées	Proportion (nombre d'étudiants boursiers qui réussissent passage en 2 ^e)		Proportion	60,00%						62,13%	60,34%	63,23%	62,35%	58,13%	65,22%
FSe4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développées	Proportion (Nombre d'étudiants issus des bacs techno et professionnels)		Proportion	40,00%						58,59%	60,64%	56,64%	70,72%	71,05%	70,37%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021						2020						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développées	73,33%	71,71%	76,05%	68,75%	66,66%	73,78%	77,90%	76,75%	78,32%	84,29%	86,84%	81,25%							
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1 ^{re} année	Plus développées	62,08%	60,81%	51,63%	0,00%	0,00%	0,00%	62,08%	60,81%	51,63%	0,00%	0,00%	0,00%	62,03%	63,32%	62,46%	62,00%	63,32%	62,46%	0,00%
FSe4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développées	62,03%	63,32%	62,46%	0,00%	0,00%	0,00%	62,03%	63,32%	62,46%	0,00%	0,00%	0,00%	62,03%	63,32%	62,46%	62,00%	63,32%	62,46%	0,00%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						2018						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développées	71,51%	75,40%	56,63%	58,24%	50,00%	63,30%	84,78%	83,33%	87,50%	84,78%	83,33%	87,50%							
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1 ^{re} année	Plus développées	62,03%	63,32%	62,46%	54,81%	57,60%	53,21%	63,54%	62,07%	64,41%	92,63%	90,71%	93,96%							
FSe4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développées	55,02%	57,42%	52,79%	58,70%	63,26%	55,06%	51,12%	54,00%	52,0%	61,40%	62,87%	60,06%							

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1 ^{re} année	Plus développées	52,79%	50,00%	54,36%	47,62%	47,79%	47,50%	57,10%	52,40%	59,28%	59,08%	56,71%	60,43%							
FSe4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développées	49,00%	51,46%	46,41%	45,75%	48,52%	42,86%	53,05%	55,45%	50,70%	55,75%	62,29%	50,64%							

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						2013						2012					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1 ^{re} année	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FSe4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				3 858,00	1719,00	2139,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				3822,00	1706,00	2116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				164,00	85,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				3693,00	1633,00	2060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				583,00	253,00	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				70,00	27,00	43,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				51,00	25,00	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				24,00	15,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				797,00	340,00	457,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général des participants						3860,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	43,00	13,00	30,00	535,00	244,00	291,00	650,00	296,00	354,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	42,00	13,00	29,00	528,00	241,00	287,00	647,00	295,00	352,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	43,00	13,00	30,00	535,00	244,00	291,00	647,00	293,00	350,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	2,00	0,00	2,00	12,00	4,00	8,00	164,00	65,00	99,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	1,00	0,00	1,00	4,00	2,00	2,00	17,00	7,00	10,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	4,00	1,00	3,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	14,00	6,00	8,00	43,00	12,00	31,00	145,00	68,00	77,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général des participants			43,00			535,00			651,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	874,00	422,00	453,00	881,00	409,00	472,00	606,00	215,00	391,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	858,00	417,00	441,00	878,00	408,00	470,00	602,00	213,00	389,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	28,00	13,00	15,00	89,00	41,00	48,00	46,00	30,00	16,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	847,00	409,00	438,00	792,00	368,00	424,00	560,00	185,00	375,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	242,00	130,00	112,00	64,00	33,00	31,00	74,00	16,00	58,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	15,00	6,00	9,00	21,00	9,00	12,00	10,00	1,00	8,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	17,00	11,00	6,00	17,00	8,00	9,00	8,00	3,00	5,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	13,00	9,00	4,00	9,00	5,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	322,00	139,00	183,00	140,00	64,00	76,00	84,00	26,00	58,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			875,00			881,00			606,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	269,00	120,00	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	267,00	119,00	148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	269,00	120,00	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	25,00	5,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	48,00	24,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			269,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb1	Nombre de lycéens accompagnés dans les filières technologiques et professionnelles	Plus développées	Nombre de lycéens	7 000,00			273,00	156,00	117,00	0,04			2	1	1
FSEb2	Nombre d'étudiants boursiers ou issus des bacs technologiques et professionnels en première année d'enseignement supérieur	Plus développées	Nombre d'étudiants accompagnés	4 000,00			4219,00	1814,00	2405,00	0,75			1103	482	621

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb1	Nombre de lycéens accompagnés dans les filières technologiques et professionnelles	Plus développées	64,00	45,00	19,00	70,00	38,00	32,00	91,00	42,00	49,00	46,00	30,00	16,00	0,00	0,00	0,00
FSEb2	Nombre d'étudiants boursiers ou issus des bacs technologiques et professionnels en première année d'enseignement supérieur	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532,00	218,00	314,00	965,00	441,00	524,00	790,00	368,00	422,00

Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb1	Nombre de lycéens accompagnés dans les filières technologiques et professionnelles	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb2	Nombre d'étudiants boursiers ou issus des bacs technologiques et professionnels en première année d'enseignement supérieur	Plus développées	560,00	185,00	375,00	269,00	120,00	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation		2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						178,00	149,00	29,00				
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						1 795,00	1 124,00	671,00				
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						7 017,00	4 923,00	2 094,00				
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						5 306,00	3 452,00	1 854,00				
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						2 595,00	1 429,00	1 166,00				
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106,00	46,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462,00	114,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	69,00	1,00	7,00	14,00	7,00	14,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	344,00	70,00	321,00	293,00	290,00	307,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 229,00	484,00	2 076,00	848,00	1 512,00	716,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 088,00	396,00	1 153,00	804,00	749,00	540,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	232,00	70,00	571,00	576,00	480,00	520,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FR

FR

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles			Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	%	%	Qualitative
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	Proportion (Nombre de demandeurs d'emploi obtenant une qualification)	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	75,00%			88,05			66,04%	62,05%	72,60%	%	%	%		
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	Proportion (Nombre de jeunes apprentis obtenant une qualification)		Proportion	83,00%						%	%	%	%	%	%		
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	Proportion (Nombre de détenu qui définissent un projet professionnel)	CO17 autres personnes défavorisées	Proportion	50,00%			61,18			30,59%	28,32%	0,00%	%	%	%		
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	Proportion (Nombre d'heures de parcours de formation réalisées)	CO17 autres personnes défavorisées	Proportion	75,00%			87,89			65,92%	0,00%	0,00%	%	%	%		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021						2021				
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	0,00%	0,00%	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	0,00%	0,00%	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	30,59%	28,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	28,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	28,32%	0,00%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,92%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						2019				
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	0,00%	0,00%	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	0,00%	0,00%	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	86,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	86,55%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	30,59%	28,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	28,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	28,32%	0,00%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,92%	0,00%	0,00%		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						2017				
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	0,00%	0,00%	66,04%	62,05%	72,60%	11,69%	10,36%	14,98%	66,04%	62,05%	72,60%	0,00%	
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	86,80%	0,00%	0,00%	86,80%	0,00%	0,00%	85,75%	0,00%	0,00%	85,75%	0,00%	0,00%	85,75%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	30,59%	28,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	28,32%	0,00%	19,65%	19,65%	0,00%	30,59%	28,32%	0,00%	0,00%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,92%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						2015				
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	69,25%	66,08%	74,74%	43,18%	42,05%	45,95%	77,40%	75,82%	81,01%	77,76%	76,76%	80,22%	77,40%	75,82%	81,01%	77,76%	
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	85,51%	0,00%	0,00%	85,51%	0,00%	0,00%	84,64%	0,00%	0,00%	84,64%	0,00%	0,00%	84,64%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	31,28%	29,54%	0,00%	12,99%	12,99%	0,00%	34,38%	34,44%	0,00%	33,42%	33,42%	0,00%	34,38%	34,44%	0,00%	33,42%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	70,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	81,95%	0,00%	0,00%	79,09%	0,00%	0,00%	79,09%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014												2014				
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	76,91%	74,58%	82,11%	76,91%	74,58%	82,11%	76,91%	74,58%	82,11%	76,91%	74,58%	82,11%	76,91%	74,58%	82,11%		
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	85,00%	0,00%	0,00%	85,00%	0,00%	0,00%	84,64%	0,00%	0,00%	84,64%	0,00%	0,00%	84,64%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	35,75%	35,75%	0,00%	35,75%	35,75%	0,00%	35,75%	35,75%	0,00%	35,75%	35,75%	0,00%	35,75%	35,75%	0,00%	0,00%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	86,04%	0,00%	0,00%	86,04%	0,00%	0,00%	86,04%	0,00%	0,00%	86,04%	0,00%	0,00%	86,04%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	9 165,00	5 407,00	3 758,00	18 983,00	10 416,00	8 567,00	2,07	1,93	2,28			
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				4 716,00	2 496,00	2 220,00						
CO03	personnes inactives	Plus développées				2 270,00	2 179,00	91,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				42,00	23,00	19,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				760,00	355,00	405,00						
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				5 476,00	3 700,00	1 776,00						
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 167,00	512,00	655,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				347,00	159,00	188,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				12 421,00	7 862,00	4 559,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				8 321,00	4 564,00	3 757,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 259,00	512,00	747,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 357,00	1 139,00	1 218,00						
CO16	participants handicapés	Plus développées				2 128,00	1 069,00	1 059,00						
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				10 787,00	5 117,00	5 670,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				60,00	41,00	19,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				7 647,00	3 987,00	3 660,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00								
Total général des participants						22 054,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00	753,00	307,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,00	171,00	90,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633,00	633,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00	0,00

ID	Indicateur		Catégorie de région	2019			2018			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO06	moins de 25 ans		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00	420,00	84,00
CO07	plus de 54 ans		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,00	36,00	8,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,00	16,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867,00	793,00	74,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772,00	575,00	202,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,00	25,00	31,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94,00	71,00	23,00
CO16	participants handicapés		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00	50,00	25,00
CO17	autres personnes défavorisées		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638,00	634,00	4,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	3,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales		Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424,00	301,00	123,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		Plus développées	0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		Plus développées	0,00								
CO22	nombre de projets cibles sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		Plus développées	0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		Plus développées	0,00								
Total général des participants				0,00			0,00			1 714,00		

ID	Indicateur		Catégorie de région	2016			2015			2014		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		Plus développées	4 266,00	2 788,00	1 478,00	7 842,00	3 911,00	3 931,00	5 815,00	2 964,00	2 851,00
CO02	chômeurs de longue durée		Plus développées	959,00	605,00	354,00	1 920,00	986,00	934,00	1 576,00	734,00	842,00
CO03	personnes inactives		Plus développées	742,00	739,00	3,00	454,00	416,00	38,00	441,00	391,00	50,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		Plus développées	5,00	4,00	1,00	23,00	11,00	12,00	12,00	6,00	6,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		Plus développées	41,00	27,00	14,00	402,00	179,00	223,00	310,00	142,00	168,00
CO06	moins de 25 ans		Plus développées	1 459,00	1 074,00	385,00	1 967,00	1 230,00	737,00	1 546,00	976,00	570,00
CO07	plus de 54 ans		Plus développées	167,00	103,00	64,00	575,00	214,00	361,00	381,00	159,00	222,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		Plus développées	43,00	26,00	17,00	153,00	68,00	85,00	132,00	49,00	83,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		Plus développées	2 359,00	1 786,00	573,00	4 741,00	2 768,00	1 973,00	4 454,00	2 515,00	1 939,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		Plus développées	2 424,00	1 608,00	816,00	3 447,00	1 556,00	1 891,00	1 673,00	825,00	848,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		Plus développées	265,00	159,00	106,00	506,00	178,00	328,00	432,00	150,00	282,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		Plus développées	441,00	266,00	175,00	1 094,00	477,00	617,00	728,00	325,00	403,00
CO16	participants handicapés		Plus développées	286,00	198,00	88,00	987,00	443,00	544,00	780,00	378,00	402,00
CO17	autres personnes défavorisées		Plus développées	1 472,00	1 024,00	448,00	5 104,00	1 941,00	3 163,00	3 573,00	1 518,00	2 055,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		Plus développées	15,00	10,00	5,00	33,00	22,00	11,00	7,00	6,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales		Plus développées	1 697,00	1 039,00	658,00	3 059,00	1 463,00	1 596,00	2 467,00	1 184,00	1 283,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets cibles sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants				5 060,00			8 706,00			6 574,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
FSEb3	Nombre d'établissements accueillant de jeunes apprentis qui mettent en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'apprentissage	Plus développées	Nombre d'établissements de formation des jeunes apprentis	45,00			42,00	0,00	0,00	0,93				
FSEb4	Autres personnes défavorisées (détenus)	Plus développées	Nombre de détenus	2 629,00			2 104,00	2 104,00	0,00	0,80				
FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Plus développées	Nombre de personnes en situation de besoin compétences clés	9 282,00			8 747,00	2 973,00	5 774,00	0,94				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes									
FSEb3	Nombre d'établissements accueillant de jeunes apprentis qui mettent en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'apprentissage	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb4	Autres personnes défavorisées (détenus)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb3	Nombre d'établissements accueillant de jeunes apprentis qui mettent en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'apprentissage	Plus développées	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb4	Autres personnes défavorisées (détenus)	Plus développées	631,00	631,00	0,00	729,00	729,00	0,00	386,00	386,00	0,00	358,00	358,00	0,00
FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	704,00	263,00	441,00	4 651,00	1 515,00	3 136,00	3 392,00	1 195,00	2 197,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisés du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)		Valeur cumulée		Taux de réalisation		2023		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						19,00	0,00	19,00			
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						668,00	10,00	658,00			
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						812,00	21,00	791,00			
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						889,00	25,00	864,00			
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						428,00	15,00	413,00			
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						752,00	19,00	733,00			
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						27,00	13,00	14,00			
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						698,00	15,00	683,00			
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						6,00	0,00	6,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	2,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1,00	13,00	4,00	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1,00	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	9,00	0,00	10,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	2,00	284,00	6,00	330,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	11,00	396,00	10,00	395,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	4,00	375,00	16,00	331,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	8,00	260,00	6,00	135,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2,00	387,00	17,00	346,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2,00	4,00	11,00	10,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	359,00	15,00	324,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur		Catégorie de région	2016		2015		2014	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		Plus développées	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisés du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifique au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développées	Nombre (Nombre de connexion aux outils)		Nombre	5 140 000,00			0,60			3 090 600,00	0,00	0,00			
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développées	Nombre (Nombre d'ETP)		Nombre	38,50			0,42			16,31	0,00	0,00			
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développées	Nombre (Nombre de seniors)		Nombre	1 474,00			0,06			88,00	15,00	73,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021						Total annuel			
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développées	3 090 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 090 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développées	16,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développées	88,00	15,00	73,00	0,00	0,00	0,00	88,00	15,00	73,00	51,00	11,00	40,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						Total annuel		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développées	3 090 600,00	0,00	0,00	932 370,00	0,00	0,00	2 158 230,00	0,00	0,00	830 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développées	16,31	0,00	0,00	3,10	0,00	0,00	13,21	0,00	0,00	3,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développées	37,00	4,00	33,00	33,00	3,00	30,00	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						Total annuel		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développées	3 090 600,00	0,00	0,00	932 370,00	0,00	0,00	2 158 230,00	0,00	0,00	830 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développées	16,31	0,00	0,00	3,10	0,00	0,00	13,21	0,00	0,00	3,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développées	4,00	1,00	3,00	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						Total annuel		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développées	1 327 369,00	0,00	0,00	652 369,00	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développées	9,51	0,00	0,00	4,40	0,00	0,00	5,11	0,00	0,00	5,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développées	4,00	1,00	3,00	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				846,00	55,00	791,00						
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				331,00	33,00	298,00						
CO03	personnes inactives	Plus développées				456,00	6,00	450,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				23,00	3,00	20,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				904,00	25,00	879,00						
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				598,00	0,00	598,00						
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				144,00	57,00	87,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				79,00	36,00	43,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				48,00	5,00	43,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				440,00	25,00	415,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 715,00	56,00	1 659,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				118,00	4,00	114,00						
CO16	participants handicapés	Plus développées				157,00	24,00	133,00						
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				35,00	8,00	27,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				2,00	2,00	0,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				443,00	23,00	420,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00								
Total général des participants						2 405,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	91,00	11,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	57,00	8,00	49,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,00	4,00	145,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	37,00	9,00	28,00	14,00	2,00	12,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	22,00	8,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	65,00	7,00	58,00	52,00	2,00	50,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	13,00	4,00	9,00	93,00	2,00	91,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	6,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	91,00	11,00	80,00	2,00	0,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	35,00	8,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	38,00	6,00	32,00	71,00	2,00	69,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants						91,00			149,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	397,00	128,00	369,00	358,00	16,00	342,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	149,00	15,00	134,00	125,00	10,00	115,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	221,00	2,00	219,00	235,00	4,00	231,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	7,00	1,00	6,00	16,00	2,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	399,00	5,00	394,00	356,00	16,00	340,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	324,00	0,00	324,00	271,00	0,00	271,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	46,00	20,00	26,00	47,00	26,00	21,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	36,00	18,00	18,00	21,00	10,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	28,00	2,00	26,00	6,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	204,00	7,00	197,00	119,00	9,00	110,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	785,00	26,00	759,00	824,00	24,00	800,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	56,00	1,00	55,00	56,00	1,00	55,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	40,00	6,00	34,00	24,00	7,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	86,00	5,00	81,00	248,00	10,00	238,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			1 123,00			1 042,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisément du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb6	Nombre d'ETP du CARIF-OREF consacré à la préparation des projets du SPRO, notamment les journées de professionnalisation	Plus développées	Nombre d'ETP	14,00			10,97	0,00	0,00	0,78					
FSEb7	Nombre d'adultes de plus de 50 ans ou femmes orientés ou conseillés	Plus développées	Nombre de participants accompagnés ou orientés	17 199,00			2 206,00	75,00	2 040,00	0,13					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022	2021			2020			2019			2018		
				Total	Hommes	Femmes									
FSEb6	Nombre d'ETP du CARIF-OREF consacré à la préparation des projets du SPRO, notamment les journées de professionnalisation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,20	0,00	0,00
FSEb7	Nombre d'adultes de plus de 50 ans ou femmes orientés ou conseillés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00	149,00	14,00	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb6	Nombre d'ETP du CARIF-OREF consacré à la préparation des projets du SPRO, notamment les journées de professionnalisation	Plus développées	2,30	0,00	0,00	2,50	0,00	0,00	2,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb7	Nombre d'adultes de plus de 50 ans ou femmes orientés ou conseillés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1 017,00	35,00	982,00	949,00	36,00	913,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12

Axe prioritaire	12 - Assistance technique REACT EU FEDER
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	Equivalent temps plein		8,00						
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	Equivalent temps plein		8,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - Assistance technique REACT EU FSE
-----------------	--

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 13

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2014			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 13

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		Equivalent temps plein	5,00			5,00	1,00	4,00	1,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes												
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		3,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8

Axe prioritaire			8 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations	
F	1	Nombre de séminaires organisés	séminaires		12,00							
S	1	Nombre de séminaires organisés	séminaires		12,00							
F	2	nombre d'actions d'animation et de communication	actions		150,00							
S	2	nombre d'actions d'animation et de communication	actions		150,00							
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	Equivalent temps plein		37,00							
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	Equivalent temps plein		37,00							
F	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	Formations		15,00							
S	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	Formations		15,00							

(1)S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	1	Nombre de séminaires organisés	15,00			15,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00
S	1	Nombre de séminaires organisés	23,00			23,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
F	2	nombre d'actions d'animation et de communication	112,00			112,00	0,00	0,00	112,00	0,00	0,00
S	2	nombre d'actions d'animation et de communication	150,00			112,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	55,30			38,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	91,30			56,30	0,00	0,00	56,30	0,00	0,00
F	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	13,00			13,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	31,00			31,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	1	Nombre de séminaires organisés	8,00			8,00			8,00		
S	1	Nombre de séminaires organisés	11,00			11,00			5,00		
F	2	nombre d'actions d'animation et de communication	112,00			112,00			112,00		
S	2	nombre d'actions d'animation et de communication	110,00			110,00			110,00		
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	27,00			27,00			27,00		
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	52,30			52,30			26,00		
F	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	10,00			10,00			10,00		
S	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	16,00			16,00			10,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	1	Nombre de séminaires organisés									
S	1	Nombre de séminaires organisés									

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	2	nombre d'actions d'animation et de communication									
S	2	nombre d'actions d'animation et de communication									
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens							0,00	0,00	0,00
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens							0,00	0,00	0,00
F	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents							0,00	0,00	0,00
S	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents							0,00	0,00	0,00

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2	nombre d'actions d'animation et de communication		actions	6,00			12,00	0,00	0,00	2,00					
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		Équivalent temps plein	13,00			19,00	2,00	17,00	1,46					
6	Nombre d'évaluations ou d'études d'impact		Nombre	1,00			3,00	0,00	0,00	3,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes												
2	nombre d'actions d'animation et de communication		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Nombre d'évaluations ou d'études d'impact		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
		Total	Hommes	Femmes									
2	nombre d'actions d'animation et de communication	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,00	2,00	11,00	0,00	0,00	0,00
6	Nombre d'évaluations ou d'études d'impact	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 187
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	54
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 551
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	582

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2023 Cumul total	2023 Cumul - hommes	2023 Cumul - femmes	2023 Total annuel	2023 Total annuel - hommes	2023 Total annuel - femmes
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDER	Plus développées	245 011 863,68					
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDER	Plus développées	70 292					
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDER	Plus développées	94 808 963,14					
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDER	Plus développées	2 586					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 186					
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDER	Plus développées	40 358 500,19					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	6 587					
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDER	Plus développées	246 571 705,14					
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDER	Plus développées	105					
4	O	REA5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDER	Plus développées	150 557					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	721 347					
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDER	Plus développées	77 569 245,77					
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	71382,9					
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDER	Plus développées	78 453 453,88					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	19 829,00	10 471,00	9 358,00			
7	F	ffSE1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées						
7	O	FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin de compétences clés	FSE	Plus développées	8 747,00	2 973,00	5 774,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2021 Cumul total	2020 Cumul total	Observations
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDER	Plus développées	202 289 003,35	163 134 439,50	128 222 660,00	
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDER	Plus développées	55 703,22	51 268,22	46 393,72	
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDER	Plus développées	65 856 833,24	45 621 695,23	41 698 152,00	
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDER	Plus développées	1 864,00	932,00	795,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	1 624,00	1 270,00	1 185,00	
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDER	Plus développées	26 168 564,19	23 542 048,76	17 503 650,00	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	6 445,00	6 086,00	3 779,00	
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDER	Plus développées	306 803 582,36	129 043 370,79	89 846 761,00	
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDER	Plus développées	75,84	65,36	47,17	
4	O	REA5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDER	Plus développées	74 463,39	74 150,44	72 425,44	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	654 681,00	654 681,00	421 342,00	
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDER	Plus développées	55 216 380,80	32 873 861,82	24 586 780,00	
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	53 522,08	41 429,56	27 802,60	
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDER	Plus développées	56 749 125,24	38 517 901,29	25 820 266,00	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	19 829,00	19 829,00	19 738,00	
7	F	ffSE1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées	151 395 081,97	147 124 661,57	99 598 471,00	
7	O	FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin de compétences clés	FSE	Plus développées	8 747,00	8 747,00	8 747,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDER	Plus développées	99 739 752,74	78 463 199,74	41 775 072,24	3 826 103,00		
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDER	Plus développées	31 112,15	37 703,15	24 246,15	2 400,00		
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDER	Plus développées	34 946 877,00	21 448 471,14	635 154,42	0,00		
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDER	Plus développées	744,00	226,00	0,00	0,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	1 310,00	1 310,00	120,00	0,00		
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDER	Plus développées	13 324 380,39	11 888 615,49	5 724 669,79	1 950 227,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 542,00	1 479,00	564,00	53,00		
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDER	Plus développées	62 909 147,24	49 364 376,49	16 281 019,26	1 060 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 total	Cumul	2018 total	Cumul	2017 total	Cumul	2016 total	Cumul	2015 total	Cumul	2014 total	Cumul
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDER	Plus développées	29,29	29,25	0,60	0,00								
4	O	REA5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDER	Plus développées	67 125,52	57 185,68	0,00	0,00								
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	494 033,25	338 816,00	192 634,32	97 639,60								
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDER	Plus développées	17 341 667,40	16 560 146,40	3 858 929,13	535 140,00								
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	21 490,40	20 352,00	0,00	0,00								
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDER	Plus développées	20 626 061,65	12 575 037,07	1 323 261,33	0,00								
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	19 738,00	19 738,00	18 678,00	14 015,00	5 815,00							
7	F	fFSE1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées	65 833 820,29	34 718 772,87	18 736 510,40	2 481 546,24								
7	O	FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin compétences clés	FSE	Plus développées	8 747,00	8 747,00	8 747,00	8 747,00	8 043,00	3 392,00						

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDER	Plus développées	65318851			240 086 000,00		
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDER	Plus développées	24570			86 001,00		
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDER	Plus développées	12000000			64 325 786,98		
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDER	Plus développées	200			2 320,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	463			1 623,00		
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDER	Plus développées	10628670,88			38 864 000,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1392			4 870,00		
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDER	Plus développées	64038410			211 950 671,00		
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDER	Plus développées	26			96,00		
4	O	REA5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDER	Plus développées	30400			106 400,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	105066			366 062,00		
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDER	Plus développées	17956308			60 125 000,00		
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	13601			73 237,00		
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDER	Plus développées	11700000			64 625 000,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	2618	1545	1073	9 165,00	5 407,00	3 758,00
7	F	fFSE1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées	37400133			153 988 288,00		
7	O	FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin compétences clés	FSE	Plus développées	2652	884	1768	9 282,00	3 094,00	6 188,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2023 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	240 086 000,00	50,00%	311 795 995,34	129,87%	237 307 357,41	385 478 480,27	160,56%	243	245 011 863,68
10	FEDER		Total	65 469 800,00	100,00%	38 202 903,91	58,35%	34 568 199,65	35 153 477,57	53,69%	20	66 578 090,56
11	FSE		Total	18 650 000,00	100,00%	28 090 000,00	150,62%	28 090 000,00	21 183 896,15	113,59%	3	18 650 000,00
2	FEDER	Plus développées	Total	64 325 787,00	36,61%	109 631 553,15	170,43%	107 725 582,30	138 023 073,26	214,57%	28	94 808 963,14
3	FEDER	Plus développées	Total	38 864 000,00	50,00%	49 715 538,67	127,92%	41 418 977,80	42 868 034,28	110,30%	51	40 358 500,19
4	FEDER	Plus développées	Total	211 950 671,00	33,07%	302 239 748,81	142,60%	248 598 562,40	347 824 449,03	164,11%	224	246 571 705,14
5	FEDER	Plus développées	Total	60 125 000,00	48,15%	88 573 180,70	147,32%	84 644 708,11	90 053 423,87	149,78%	212	77 569 245,77
6	FEDER	Plus développées	Total	64 625 000,00	45,57%	80 551 121,59	124,64%	78 907 609,71	103 547 593,89	160,23%	54	78 453 453,88
7	FSE	Plus développées	Total	153 988 288,00	50,00%	162 170 233,84	105,31%	153 154 553,54	173 742 373,37	112,83%	75	149 942 522,71
12	FEDER		Total	3 800 000,00	50,00%	3 800 000,00	100,00%	3 800 000,00	14 321,38	0,38%	1	2 663 123,63
13	FSE		Total	700 000,00	50,00%	700 000,00	100,00%	700 000,00	750 541,22	107,22%	1	700 000,00
8	FEDER	Plus développées	Total	16 797 456,00	50,00%	16 909 835,58	100,67%	16 909 835,58	18 372 841,63	109,38%	4	18 793 789,34
9	FSE	Plus développées	Total	5 084 256,00	50,00%	6 256 367,91	123,05%	6 256 367,91	6 001 509,55	118,04%	3	5 641 660,21
Total	FEDER	Plus développées		696 773 914,00	43,04%	959 416 973,84	137,69%	815 512 633,31	1 126 167 896,23	161,63%	816	870 808 708,03
Total	FSE	Plus développées		159 072 544,00	50,00%	168 426 601,75	105,88%	159 410 921,45	179 743 882,92	112,99%	78	155 584 182,92
Total	FEDER REACT-EU			69 269 800,00	97,26%	42 002 903,91	60,64%	38 368 199,65	35 167 798,95	50,77%	21	85 371 879,90
Total	FSE REACT-EU			19 350 000,00	98,19%	28 790 000,00	148,79%	28 790 000,00	21 934 437,37	113,36%	4	19 350 000,00
Total général				944 466 258,00	49,32%	1 198 636 479,50	126,91%	1 042 081 754,41	1 363 014 015,47	144,32%	919	975 530 587,93

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

I – Rappel du contenu du plan pluriannuel d'évaluations (PPE)

Le PPE FEDER-FSE des PDL a été soumis aux membres du CRS et approuvé lors de la consultation écrite du 16/11 au 7/12/2015. Il prévoyait 18 évaluations d'impact pour le FEDER et le FSE et 2 évaluations transversales plurifonds autour des sujets de l'emploi et du développement territorial.

Le PPE a fait l'objet de deux révisions lors des CRS du 8/12/2017 et du 4/06/2019. Ces révisions ont eu pour but de mutualiser des évaluations, afin de permettre des évaluations transversales sur des thématiques partagées, dans une logique d'optimisation des moyens et de partage des données. Lors de la dernière révision, 3 évaluations programmées pour le FEDER ont été fusionnées avec celles prévues dans le cadre du suivi du PDRR.

II – Modalités de réalisation des évaluations

Afin notamment de réduire les délais de consultation préalables à chaque évaluation et d'optimiser l'exploitation des données par les prestataires, un « accord-cadre de prestations intellectuelles relatif à la réalisation des évaluations des programmes européens gérés par la Région des PDL » a été déployé en septembre 2019. Composé de 3 lots (lots 1 - évaluations FEDER-FEADER, lot 2 – évaluations FSE, lots 3 - évaluations transversales), il prévoit en outre la fusion des évaluations portant sur des champs communs (3 évaluations FEDER et FEADER fusionnées). Trois prestataires ont été retenus sur le lot 1 de cet accord-cadre et un prestataire sur le lot 2 (mono-attributaire). Le lot 3 a été déclaré infructueux.

Pour le FEDER, aucune évaluation n'a été réalisée après 2022. Les conclusions des évaluations menées les années précédentes ont été utilisées pour l'élaboration du programme régional 2021-2027, ainsi que de celle du document de mise en œuvre FEDER, publié à la fin de l'année 2022. Pour le FSE, les conclusions définitives de la quatrième et dernière évaluation portant sur l'impact du programme sur la qualification des apprentis, des demandeurs d'emploi et des étudiants (bacheliers et étudiants issus des filières technologiques et professionnelle), ont été remises au mois de juin 2021. Il n'y a pas eu d'autres travaux au titre des années 2022, 2023 et 2024.

Les évaluations pour la période 2014/2020 au titre du FSE sont clôturées.

Une synthèse des quatre évaluations a été transmise à la Commission à la fin de l'année 2022.

III – Le contenu des évaluations

Les conclusions positives ont conforté l'action du FSE et des politiques régionales en vue de la préparation de la programmation 2021/2027 en particulier sur la cible des demandeurs d'emploi.

Les dispositifs ont répondu aux objectifs visés pour augmenter le niveau de qualification des publics, soit pour permettre une meilleure insertion dans une filière d'activité économique, soit pour intégrer le marché du travail dans de bonnes conditions.

Ainsi, les préconisations suivantes ont permis de bâtir le programme régional pour la période 2021/2027 :

- définir les changements attendus dans le cadre de l'accompagnement des publics les plus éloignés des parcours de qualification et la valeur ajouter du FSE+ pour favoriser **l'orientation active des publics et leur intégration dans un parcours de formation visant l'emploi**
- rendre visible les outils d'accompagnement, la généralisation des formations certifiantes à l'entreprenariat.
- accentuer l'orientation tout au long de la vie et ce, nouvel enjeu de la Région et axe majeur du FSE+, dans l'optique d'un meilleur accès à la qualification et un emploi et dans un contexte où les publics ne s'appuieront pas forcément sur le SPRO.
- poursuivre le développement d'actions innovantes de découverte, de promotion et de connaissance des métiers et des formations.
- poursuivre la structuration du système d'acteurs de l'orientation via l'interconnaissance des offres de service sur un territoire.
- poursuivre le soutien aux formations pré-qualifiantes et qualifiantes notamment en direction des publics les plus fragilisés (y compris les personnes sous-main de justice ou en besoin de compétences clés).
- renforcer le partenariat avec Pôle Emploi pour le repérage des besoins et des publics ou le développement de nouvelles approches pour un effet volume tout en levant les freins périphériques.
- encourager les actions de terrains en matière de découverte des métiers en lien avec les organismes de formation ainsi que le développement d'actions partenariales en particulier en matière d'ingénierie des parcours.

IV – les suites données aux évaluations

Les évaluations ont été présentées en Comité régional de suivi, après validation des conclusions par le Comité de pilotage dédié à chaque évaluation. Le calendrier défini a permis de disposer de données suffisantes pour des évaluations d'impact à court terme, tout en permettant une mobilisation des conclusions pour préparer le prochain programme FEDER-FSE ou de ses modalités de pilotage.

Pour le FEDER, les conclusions des évaluations menées les années précédentes ont été utilisées pour l'élaboration du programme régional 2021-2027, ainsi que de celle du document de mise en œuvre FEDER, publié à la fin de l'année 2022.

V – Travaux d'évaluation REACT EU FEDER et FSE

Les travaux d'évaluation sur le dispositif REACT EU (FEDER/FSE) ont été porté au niveau national par l'ANCT (via le prestataire TERITEO). Les travaux et les conclusions ont été rendus fin 2024.

La Région des Pays de la Loire a contribué aux travaux avec le prestataire.

Le PO Pays de la Loire fait état de 34 dossiers programmés pour 85,54 M€.

Les trois principaux types d'acteurs bénéficiaires ont porté 31 des 34 projets, à savoir :

- 15 projets pour les collectivités territoriales
- 9 projets pour les sociétés (SA, SAS, SARL, etc..)
- 7 projets pour les établissements publics d'enseignement (locaux et nationaux).

En matière de montant UE programmé les principaux domaines sont le numériques (7 projets), l'éducation-formation-emploi (1 projet – FSE), environnement et transitions (9 projets)

Le projet financé sur le FSE représente à lui tout seul près de 22% des montants programmés.

Pour le FSE :

L'action en Pays de la Loire a porté sur un renfort des actions de formation pour les demandeurs d'emploi via le dispositif VISA METIERS piloté par la Direction de la Formation professionnelle de la Région par voie de marchés publics.

Les conclusions corroborent les analyses nationales.

Ainsi, il a bien été identifié la fragilité des publics accompagnés qui a eu tendance à s'accroître avec le contexte COVID en ayant renforcé leur éloignement par rapport au marché du travail et aux organismes de formation pour obtenir une qualification. Les enquêtes ont mis en exergue que 3% des projets soutenus par le FSE dans le cadre de REACT EU ont été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise COVID.

Pour le FEDER

En matière de nombre d'actions, les éléments suivants sont ressortis :

- 13 projets en faveur de la recherche
- 6 projets pour favoriser le développement de l'e-éducation
- 6 projets de mobilités douces

L'analyse des coûts moyens UE a fait ressortir l'importance des crédits européens accordés à l'e-éducation et au développement de l'ENR. Pour l'e-education cette moyenne a été fortement influencée par le projet « Equipement numérique individuel des élèves – monOrdiAuLycée » qui a représenté 25,3 M€.

Les conclusions corroborent également les analyses nationales :

L'initiative REACT EU a permis de couvrir des besoins émergents dans le contexte de la crise, des besoins souvent existants mais insuffisamment pourvus.

Les soutiens ont bénéficié à des structures fragilisées par la crise. REACT EU a bénéficié assez massivement aux entreprises dont l'activité a été fortement pénalisée en 2020 et 2021

Elle a permis de soutenir des projets structurants en termes d'infrastructures. Par ailleurs, la thématique du numérique est largement représentée (3^{ème} position) avec la focale importante sur l'e-education et les infrastructures numériques. Enfin il faut noter les investissements conséquents en faveur du développement des mobilités durables au travers les projets de rénovation/création de pistes cyclables ou du financement d'équipements associés.



Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Conformément au règlement, les Pays de la Loire avaient atteint l'ensemble des objectifs intermédiaires à fin 2018, sur les 7 axes du programme, conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne lors de la négociation du PO 2014-2020.

Ces résultats ont permis de débloquer la réserve de performance, soit 6% des crédits de la maquette.

Les opérations FEDER certifiées et valorisées dans le présent RAMO correspondent aux actions mises en œuvre et aux montants engagés et payés par les porteurs et incluses dans le dernier appel de fonds. Sur la base des extractions du système d'information Synergie, un suivi de l'atteinte des objectifs cibles du cadre de performance a été mis en place. Ce suivi automatisé avait été complété par un suivi manuel et continu, notamment pour le suivi des doubles comptes, lié aux incertitudes de fiabilité du système d'information. Ces données font l'objet d'une attention particulière de l'autorité de gestion. Courant 2019, un suivi des indicateurs et des cibles finales (2023) associées a été mis en place. Un travail d'identification des moyens humains à mobiliser pour atteindre les cibles finales a également été conduit au sein du service FEDER afin de les anticiper le plus en amont possible.

De ce fait, le choix du traitement des dossiers de demande de subvention et de demande de paiement a été corrélé à l'atteinte des objectifs du cadre de performance, dès le début de l'année 2018. Les porteurs de projets concernés ont également été sensibilisés, dès la phase d'instruction de leur demande de subvention, à l'importance d'un dépôt régulier et continu des demandes de paiement.

L'atteinte des objectifs financiers sur l'axe 1 a nécessité une très forte mobilisation des services jusqu'à la fin de la programmation.

FEDER de la Région Pays de la Loire jusqu'au dernier appel de fonds. En effet, les projets de cet axe avaient pris du retard du fait des impacts liés à la crise du COVID 19 et de la guerre en Ukraine (forte augmentation des coûts et nécessité de réajuster les projets, retards importants dans les travaux...)

L'axe REACT UE a également été fortement impacté par les conséquences de la crise du COVID 19 et de la guerre en Ukraine. Ajouté au retard déjà pris lors du démarrage de cet axe, lié aux nécessités d'acculturation des porteurs et d'identification des projets, l'axe REACT UE a fortement mobilisé les équipes jusqu'à la fin de la programmation.

Les échanges réguliers et collaboratifs avec l'autorité de certification ont également cependant permis une certification régulière des nombreux contrôles de service faits sur tous les axes de programme.

Pour l'axe 7 consacré au FSE, les opérations valorisées dans le présent RAMO correspondent aux actions mises en œuvre et aux montants engagés et payées par les porteurs au plus tard au 31 décembre 2023 et incluses dans le dernier appel de fonds.

La récolte des données participants a été très hasardeuse car s'est effectuée sur la base d'un tableau excel qui compilait des données de porteurs externes et de porteurs internes (via une extraction Business object), le système d'information ne permettant pas cette récolte. Toutefois, c'est plus de 30 700 participants qui ont pu être valorisés.

La fin de la compétence Apprentissage pour la Région (2019) et le nouveau rôle du Carif-Oref dans le cadre de la compétence « orientation » (arrêt anticipé des actions financées par le FSE) ont nécessité quelques ajustements de maquette.

Également, la crise sanitaire a nécessité un redéploiement de la maquette et l'identification des actions à accompagner. Les nouveaux crédits liés à REACT EU ont justifié le retard des CSF. Toutefois, pour atteindre l'objectif de fin de traitement à fin novembre 2023 et au-delà d'une bonne collaboration solidaire entre les services, des règles ont été mises en place pour adapter le processus de traitement réciproque (délai de retour des pièces des organismes de formation réduit à 15 jours, choix de la 2^{ème} vague des demandes de paiement sur des composantes avec des montants élevés et un bon niveau de complétude de pièces, transmission des dossiers par voie dématérialisée).

S'agissant des indicateurs, hormis les actions concernant les compétences clés et le dispositif REACT EU, toutes les cibles ont été atteintes.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Un suivi régulier des indicateurs a été réalisé tout au long de la programmation afin d'atteindre les cibles finales.

Les équipes ont ainsi accordé une attention particulière aux projets présentés afin de s'assurer de la bonne atteinte des cibles : sélection des projets au vu de la capacité des porteurs à atteindre ces cibles, priorisation le cas échéant des projets avec les indicateurs les plus ambitieux, volume financier des dossiers pour une meilleure consommation de la maquette notamment en fin de programmation et dans le cadre du redéploiement des crédits consacrés à REACT EU.

Côté FEDER, les cibles du cadre de performance ont toutes été atteintes, voire dépassées pour la majorité. L'indicateur REA-1 mesurant les surfaces de recherches créées et réhabilitées a été inférieur aux prévisions, avec 82% de la cible atteinte. Ce chiffre s'explique par le fort impact des hausses de prix des matériaux liés au COVID puis à la guerre en Ukraine. Les bénéficiaires ont parfois dû revoir en urgence leurs projets, pour s'orienter vers des surfaces moins importantes au regard de leurs capacités de financement. Un accompagnement renforcé de ces bénéficiaires a été mis en place, afin de s'assurer de la réalisation de leurs projets et la possibilité de présenter des demandes de paiement dans les délais de fin de programmation. Ces projets ont fortement mobilisé les équipes dédiées et ont permis que l'objectif final soit atteint à 82%.

L'indicateur REA-3 est en net décalage par rapport à la cible fixée, avec seulement 62 jeux de données disponibles sur les plateformes contre 1.300 en cibles. Ce décalage s'explique par une définition trop ambitieuse de la cible, face à une publication des nouvelles données qui n'a finalement pas été aussi forte que prévue (à la différence d'une actualisation des données déjà publiées).

L'indicateur CO34 lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre atteint 23% de la cible. Cet écart s'explique par la grande difficulté des porteurs à comprendre la définition de l'indicateur et à fournir aux équipes des données répondant à cette définition, malgré un accompagnement poussé. Ces difficultés ont été remontées au niveau national et sont partagées avec les autres régions françaises.

Côté FSE, la cible du cadre de performance concernant les demandeurs d'emplois a été largement dépassée (240 %) tous dispositifs confondus.

En ce qui concerne l'OS 7.3.1 le taux d'obtention d'une qualification est 78 % sur une cible à 75 %, donc les objectifs ont été atteints.

S'agissant de REACT EU (axe 11) la cible pour l'indicateur CV31 « Nombre de participants aidés pour combattre ou contrer les effets de la pandémie de COVID 19 » a été atteinte à hauteur de 30,74 %. L'écart pour cet indicateur de réalisation avec la cible s'explique par la non-comptabilisation de certains CSF une définition de la cible ambitieuse.

Egalement, pour l'indicateur de résultat CVR2 « Nombre de participants obtenant une qualification à leur départ, soutenus dans les actions de lutte contre les effets de la pandémie COVID 19 », 1 799 participants ont obtenu une qualification sur une cible de 2 626, soit un taux de 68,5 %.

Pour ce qui concerne l'OS 7.4.2 consacré aux compétences clés, la cible a été atteinte à 94,23 %. Quelques CSF non comptabilisés autour du DAEU peuvent justifier ce petit décalage.

Il est par ailleurs rappelé qu'un travail de vérification de complétude des données « obligatoires » est réalisé déclaration à la CE du nombre effectif. Cette vérification amène à retirer des participants de la déclaration des données indicateurs à la Commission.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	350000
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	NA
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	30 juil. 2020
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds régional de garantie FEDER
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC Bpifrance 27-31, avenue du général Leclerc, 94710 MAISONS-ALFORT, FRANCE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	NA
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	NA
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	(b) Sélection directe de l'EPIC Bpifrance pour mise en œuvre du fonds pour le compte de l'Autorité de gestion
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques	

conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	NA
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	NA
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé. Un Fonds est créé au sein de la comptabilité de Bpifrance et l'ensemble des flux financiers sont tracés sur la base d'une codification comptable ad hoc.
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	b4) Une banque ou un établissement public, établi en tant qu'entité légale exerçant des activités financières à titre professionnel, qui remplit toutes les conditions énoncées à l'article 38, paragraphe 4, point b) iii)
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC Bpifrance, Établissement public à caractère industriel et commercial

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 MAISONS-ALFORT, FRANCE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 juin 2021
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	875 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	875 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	875 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	49 820,20 €
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00 €
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	49 820,20 €
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	NA
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	NA

20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	NA
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	NA
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds régional de Garantie FEDER des Pays de la Loire
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 402 353,24 €
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 402 353,24 €
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 402 353,24 €
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 402 353,24 €
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 402 353,24 €
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00 €
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00 €
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00 €
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00 €
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00 €
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	9 056 666,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	26 461 666,00 €
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	64
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	64

29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	42
29.1. dont grandes entreprises	NA
29.2. dont PME	42
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	25
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	na
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	na
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,14
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,36
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	NA
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	27 110,24 €
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00 €
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00 €
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00 €
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00 €

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00 €
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00 €
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00 €
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00 €
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00 €
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00 €
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00 €
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00 €
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00 €
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CV23 - Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	42
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CV21 - Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3 402 353,24 €

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLEGES: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

FR

123

FR

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Cout total éligible	Date de notification/soumission prévue	Date de tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités	Etat d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	Etat d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	---------------------	--	----------------------------------	--	--------------------------	-----------------------------	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

NC

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

NC

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

NC

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

NC

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
L'axe 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » est caractérisé par la dotation la plus importante du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 avec une enveloppe financière dédiée de 120,9 M €, représentant 31,85% de la maquette globale de 379,16 M€.	
<p>Il répond à un besoin régional important, avec une importante programmation de dossiers d'infrastructures de recherche, d'opérations soutenant la recherche-formation-innovation (RFI) et de projets de recherche et d'innovation en lien avec les spécialisations intelligentes. Aussi, au 31 décembre 2024, 253 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 122M€ soit une consommation de 102 % de la maquette FEDER dédiée à l'axe 1. Ce bon niveau de programmation est également à corrélérer avec le niveau de réalisation des opérations puisque 247M€ de dépenses ont été certifiées pour 82 M€ de FEDER versés.</p>	
<p>Situation de la PI 1.a – OS 1.1 Rattraper une partie du retard de la région dans les domaines de recherche et d'innovation en lien avec les spécialisations régionales :</p>	
<p><i>Action 1.1.1 « Soutien aux infrastructures et équipements de recherche » :</i></p>	
<p>Au 31 décembre 2024, 101 opérations ont été programmées pour un montant de FEDER de 39,8M€, soit 93% de la maquette de l'action 1.1.1 (44,35M€). 27,9M€ de FEDER ont été versés aux bénéficiaires fin 2024.</p>	
<p>En 2018, de nombreuses sollicitations avaient mis en évidence un besoin supérieur à la maquette initialement dédiée à cette action, pris en compte dans le cadre de la révision du PO validée le 28 novembre 2018 (+1M€ de FEDER sur l'action 1.1.1). Cependant, l'inflation conséquence de la crise du COVID et de l'invasion en Ukraine a eu un fort impact sur cette action, se traduisant parfois par le report de certains investissements.</p>	
<p>Cette action est principalement consacrée aux projets d'investissement de recherche portés par des acteurs académiques (universités, grandes écoles, etc.), inscrits au Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2014-2020. Un travail de suivi est mené conjointement avec la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESR) de la Région. Ce suivi a permis une bonne visibilité des perspectives de programmation.</p>	

L'action 1.1.1 est également mobilisée en soutien à l'appel à projets annuel « *Aide au renforcement des équipements de laboratoire* » de la DESR. Le FEDER intervient en complément de l'aide régionale pour les projets lauréats d'un coût total supérieur à 100 000 € HT et relevant d'une spécialisation intelligente.

Action 1.1.2 « Soutien aux plateformes régionales d'innovation et aux outils de développement technologique et d'innovation au service des entreprises » :

Au 31 décembre 2024, 28 dossiers ont été programmés pour un montant de 28,3M€, soit 97% de la maquette de l'action 1.1.2 (30,15M€). 16,6M€ de FEDER ont été versé fin 2024, pour un montant de 55M€ de dépenses certifiées par les équipes du service FEDER.

Afin d'identifier les opérations éligibles à cette action, un gros travail d'animation a été mené auprès de acteurs du territoire en début de programmation.

Un appel à projets a été lancé lors du Comité régional de suivi du 23 mars 2017, afin de soutenir les investissements des acteurs régionaux des filières agroalimentaires dans le domaine de l'innovation et de l'expérimentation. L'enveloppe FEDER identifiée pour cet appel à projets a été de 2 M€. Clôturé le 1^{er} septembre 2017, cet appel à projets a reçu 3 candidatures pour un montant de FEDER sollicité de 1,3 M€. L'instruction des dossiers a permis de confirmer l'adéquation des trois projets avec les critères de l'appel à projets et du document de mise en œuvre (DOMO). Les 3 opérations ont été programmés courant 2018 et 2019.

La révision du PO a réduit la maquette FEDER attribuée à cette action (-13,2M€ de FEDER sur l'action 1.1.2), la maquette étant devenue surdimensionnée suite au ralentissement de la démarche PRI (plateforme régionale d'innovation).

Action 1.1.3 « Ingénierie de projets pour le montage de projets européens d'excellence (Horizon 2020...) mise en œuvre par les cellules Europe situées au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou de leur regroupements » :

Au 31 décembre 2024, 7 dossiers ont été programmés pour un montant de 2,3M€ de FEDER, soit 113% de la maquette (2M€). 2,1M€ de FEDER ont été versés, soit 108% de la maquette.

Situation de la PI 1.b – OS 1.2 Accroître les projets innovants pour les entreprises dans les domaines de spécialisations intelligentes :

Action 1.2.1 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » :

Au 31 décembre 2024, 31 dossiers ont été programmés pour un montant de 24,6M€ de FEDER, soit 116% de la maquette dédiée à l'action (21,183M€). La programmation de cette action a toujours été soutenue et dynamique.

L'animation auprès des acteurs économiques (notamment auprès des technopoles et pôles de compétitivité) en lien avec la Direction entreprises et innovation (DEI) a conduit à une sollicitation très importante de l'action 1.2.1. Ainsi, la révision du PO a abondé la maquette affectée à cette action (+8,183M€ de FEDER). Au 31 décembre 2024, 17,5M€ de FEDER ont été versé soit 83% de l'enveloppe, démontrant la bonne dynamique de ces projets.

Action 1.2.2 « Soutien aux dynamiques collectives » :

Au 31 décembre 2024, 41 dossiers ont été programmés pour un montant de 15,4M€ de FEDER, soit 112% de la maquette (13,7M€).

Ce dispositif est fortement sollicité par les opérations relevant du dispositif RFI (recherche-formation-innovation) et par les actions de soutien à l'innovation et de soutien aux démarches collectives. La programmation est variable selon les années car il s'agit de dossiers pluriannuels. Un travail d'identification et de sélection des projets a été régulièrement réalisé avec la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil régional afin d'analyser les perspectives de programmation et la capacité de consommer l'enveloppe dédiée à l'action 1.2.2. Ces travaux ont notamment permis d'identifier un besoin supérieur à la maquette initialement dédiée à cette action, pris en compte dans le cadre de la révision du PO validée le 28 novembre 2018 (+5,7M€ de FEDER sur l'action 1.2.2).

Cette révision a permis le soutien de nouveaux dossiers : au 31 décembre 2024, 9,9M€ de FEDER ont été versés aux bénéficiaires sur un total de 25M€ de dépenses certifiées, soit 71% de la nouvelle maquette de l'action 1.2.2.

Action 1.2.3 « Soutien aux actions de diffusion et de valorisation » :

Au 31 décembre 2024, 45 opérations ont été programmées pour un montant de 11,7M€ de FEDER, soit 123% de la maquette (9,485M€).

Ce dispositif soutient principalement les acteurs régionaux de la culture technique scientifique et industrielle (CSTI), le réseau Fil Innov (ingénieurs filières des universités) ainsi que les technopoles pour la valorisation de la recherche publique.

Un travail d'identification des projets a été régulièrement réalisé avec la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESR) du Conseil régional afin d'analyser les perspectives de programmation. Ces travaux ont notamment permis d'identifier un besoin supérieur à la maquette initialement dédiée à cette action, pris en compte dans le cadre de la révision du PO, validée le 28 novembre 2018 (+1,485M€ de FEDER sur l'action 1.2.3).

Au 31 décembre 2024, la nouvelle maquette avait été consommée à hauteur de 86%, avec 8,1M€ de FEDER versé aux bénéficiaires.

Cadre de performance et résultats attendus :

S'agissant de l'atteinte de la performance, l'axe 1 présente un indicateur relevant du cadre de performance intitulé « REA-1 - Surface de recherche créées et réhabilitées ». Au 31 décembre 2024, les dossiers programmés et certifiés permettent d'atteindre une valeur réalisée de 70 292 m² de surface de recherche créées et réhabilitées. L'objectif est atteint à 82%. L'inflation des prix depuis 2020 a ralenti la création de nouvelles surfaces de recherche, les porteurs rationnalisaient les espaces à créer ou reportant leurs investissements.

Axe prioritaire	10 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FEDER
-----------------	---

L'axe 10 dédié au programme de relance REACT EU de REACT-UE cible quatre priorités : l'économie numérique, l'économie verte (rénovation énergétique, mobilité durable et énergie renouvelable), les entreprises et la recherche.

La programmation n'a pas démarrée en 2021 : il a fallu acculturer les porteurs à ce nouvel axe et identifier les dossiers pertinents. Les premiers dossiers REACT EU FEDER n'ont été programmés qu'au début de l'année 2022 entraînant une charge de travail très importante pour les services en 2023 et 2024 afin de traiter les demandes de paiement dans les meilleurs délais. Cet axe a également été fortement impacté par les conséquences de la crise du COVID 19 et de la guerre en Ukraine (projets revus à la baisse, reports, retards dans les délais de réalisation). Ajouté au retard déjà pris lors du démarrage de cet axe, REACT UE a fortement mobilisé les équipes jusqu'à la fin de la programmation.

Au 31 décembre 2024, 33 dossiers ont été programmés pour un montant total de dépenses de 66,9M€ de FEDER. 23,47M€ de FEDER a été versé aux bénéficiaires.,

Axe prioritaire	11 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie-REACT EU FSE
-----------------	---

En réponse à la crise sanitaire, la Région des Pays de la Loire a adopté en juillet 2020 un Plan de relance de lutte contre le chômage et continuité des formations. Cette mesure initiée par la Région avait donc pour objectif de répondre immédiatement aux besoins de formations des demandeurs d'emploi durant la pandémie et d'envisager leur reconversion vers les métiers les plus porteurs., Ainsi « REGION FORMATION - VISA METIERS » s'est vu attribuer en 2020 et 2021 un cofinancement au titre du Fonds social européen sur l'axe 11 « favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales - REACT EU FSE » du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Région des Pays de la Loire.

Cet apport supplémentaire de 18,65 millions d'euros a permis d'accompagner des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, peu ou pas qualifiés, en leur donnant accès à une qualification sur les secteurs les plus impactés par la crise.

La Commission permanente du 25 février 2022 a autorisé la Présidente de la Région des Pays de la Loire à solliciter le FSE au travers l'enveloppe REACT EU pour un soutien à 100 %.

La période d'exécution de l'opération était comprise entre le 1^{er} février 2020 et le 31 décembre 2023.

Les secteurs suivants ont été visés :

- 1) Secteur Inter Industrie : qui représente 25 % des métiers prioritaires (49 métiers prioritaires dans la métallurgie et recyclage et 26 dans les industries créatives Mode et Luxe)
- 2) Secteur Construction : qui représente 11 % des métiers prioritaires (29 métiers dans le bâtiment 9 dans les TP)
- 3) Secteur Mobilité qui représente 7 % des métiers prioritaires : surtout transport de marchandises et prestataires logistique respectivement pour 8 métiers et 9 métiers prioritaires
- 4) Secteur Agriculture et Agroalimentaire : qui représente 9 % de ces métiers prioritaires
- 5) Secteur Entreprises de service à forte intensité de main d'oeuvre : représente 8 % (13 métiers dans l'hôtellerie restauration, 6 dans la « formation professionnelle »)

L'évaluation du dispositif REACT EU a été portée au niveau national, et clôturé fin décembre 2024. (cf supra)

Deux dossiers ont ainsi été programmés à hauteur de 24,75 M€ et 250 CSF ont été réalisés jusqu'à fin 2023 portant sur 18,811 € de FSE.

Résultats attendus :

Indicateurs de réalisation CV 31 « nombre de participants aidées pour combattre ou contrer les effets de la pandémie de COVID 19 »

Bien que la maquette ait été consommée, la cible a été atteinte à 30,74 %, en lien avec une définition de cible trop ambitieuse.

Indicateur de résultat CVR2 « Nombre de participants obtenant une qualification à leur départ, soutenus dans les actions de lutte contre les effets de la pandémie COVID 19 »,

1 799 participants ont obtenu une qualification sur une cible de 2 626, soit un taux de 68,5 %.

Les cibles ambitieuses ont été définies initialement sur la base de l'estimation de cibles pouvant être atteintes avec 3 projets identifiés. 2 opérations (concernant les dispositifs de formation dans le cadre de la mobilisation du Compte personnel de formation) n'ont finalement pas été programmées en raison de la lourdeur administrative de la gestion des pièces et de la non-disponibilité des outils de reporting pour remonter les données des indicateurs.

Axe prioritaire	12 - Assistance technique REACT EU FEDER
-----------------	--

L'assistance technique FEDER REACT EU a été programmée début 2022 à hauteur de 1 900 000 € et est calculée au titre du taux forfaitaire sur la base des dépenses certifiées sur l'axe REACT EU FEDER.

Au 31 décembre 2024, 2,6M€ ont été justifiés au titre de cet axe.

L'AT REACT UE a permis de recruter de contractuels afin de renforcer les équipes du service FEDER mobilisés sur les dossiers FEDER. Ces contractuels ont permis de programmer et certifier les dossiers REACT-UE.

Axe prioritaire

13 - Assistance technique REACT EU FSE

L'assistance technique FSE REACT EU a été programmée début 2022 à hauteur de 350 000 € et est calculée au titre du taux forfaitaire sur la base des dépenses certifiées sur l'axe REACT EU FSE.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des 350 000 € ont été justifiés au titre de cet axe.

L'AT REACT UE a permis de recruter de contractuels afin de renforcer les équipes du service FSE et appui au pilotage plurifonds mobilisés sur les dossiers FSE. Ces contractuels ont permis de programmer et certifier les dossiers REACT-UE.

Axe prioritaire

2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

L'axe 2 « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » dispose d'une enveloppe financière de 23,55 M€ de FEDER, répartie entre le soutien aux infrastructures de très haut débit (19M€ de FEDER) d'une part et les services et usages numériques (4,55M€ de FEDER) d'autre part. Cet axe représente 6,21% de la maquette du PO FEDER-FSE (379,46 M€).

Au 31 décembre 2024, 28 dossiers ont été programmés pour une communautaire de 23,5M€, soit 100% de la maquette FEDER axe 2.

Les CSF ont permis de certifier un montant total de dépenses de 100,5M€, soit 13,1M€ de FEDER.

Situation de la PI 2.a – OS 2.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les communautés d'innovation :

Au 31 décembre 2024, 5 opérations ont été programmées pour une participation communautaire de 18,9M€ de FEDER, soit presque 100% de la maquette (19M€ de FEDER).

Après un retard initial de programmation des opérations dédiées au déploiement du très haut débit, en raison de l'absence de notification du régime d'aide d'Etat dédié, l'accompagnement des bénéficiaires et la grande réactivité de ces derniers a permis une programmation efficace des quatre dossiers d'infrastructures de très haut débit, présentant pour trois de ces dossiers un budget d'au moins 5M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2024 9,4M€ ont été versés au titre de cette priorité, s'expliquant par les particularités de ces dossiers dont la définition du périmètre et les modalités de mise en œuvre s'avèrent complexes d'un point de vue juridique, technique et financier. Il a ainsi parfois été complexe lors des CSF de justifier les dépenses des complexités techniques, ce qui a conduit à écarter des dépenses pour verser les soldes avant la fin de programmation.

Situation de la PI 2.c – OS 2.2 Accroître l’offre de services numériques et les usages associés :

Au 31 décembre 2024, 23 opérations ont été programmées pour une participation communautaire de 4,5M€ de FEDER, soit 100% de la maquette (4,55M€ de FEDER). La maquette a été consommée à hauteur de 81%, avec 3,7M€ de FEDER versés

Cadre de performance et résultats attendus :

L’indicateur relevant du cadre de performance correspond aux infrastructures de très haut débit : « REA-2 - Nombre de communautés d’innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER ». Il a été atteint à hauteur de 111% avec 2 586 communautés de d’innovation.

Axe prioritaire | 3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises

Le montant total de l’enveloppe financière pour l’axe 3 « Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises » s’élève à 20,9 M€ de FEDER répartie entre 2 priorités d’investissement (PI 3.a - 8,5M€ de FEDER et PI 3.d – 12,4M€ de FEDER).

Au 31 décembre 2024, 54 opérations ont été programmées pour une participation communautaire de 20M€, soit 68% de la maquette FEDER pour l’axe 3. Les CSF ont permis de certifier un montant total de dépenses de 40,4M€, pour un montant FEDER de 14,3M€.

Situation de la PI 3.a – OS 3.1 Favoriser le renouvellement et l'accroissement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises

Au 31 décembre 2024, 30 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 8,8M€, soit une consommation de la maquette de 104%. La programmation de cet axe se caractérise par la programmation de plusieurs opérations pluriannuelles d’incubation portées par des technopoles ligériennes. Les CSF ont certifiés un montant total de dépenses de 20,1M€, soit 6,9M€ de FEDER versé aux bénéficiaires soit 82% de la maquette, démontrant le fort engouement pour ces actions.

L’accompagnement d’entreprises dans les phases de pré-incubation, d’incubation et de post-incubation (3.1.3), avec 4,7M€ de FEDER versé est particulièrement dynamique, alors que les actions collectives innovantes d’accompagnement à la création d’entreprises (actions 3.1.1.1 et 3.1.1.2) avec respectivement 1,2M€ de FEDER et 898 101€ sont un peu plus en retrait.

Les échanges réguliers avec les technopoles ont permis tout au long de la programmation d’ajuster la demande de ces dernières à la disponibilité de la maquette.

Situation de la PI 3.d – OS 3.2 Accroître la compétitivité des PME pour faire face aux mutations économiques

Au 31 décembre 2024, 24 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 12,2M€, soit une consommation de la maquette de 98%.

Sur ces dispositifs, les opérateurs éligibles sont clairement identifiés. Le besoin de ces derniers, et tout particulièrement de la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), s'est révélé inférieur à la maquette initiale compte tenu notamment du contexte économique et d'un nombre d'entreprises bénéficiaires inférieur à ce qui avait été prévu sur les années 2014-2015. La révision du PO a permis d'ajuster la maquette en conséquence (-5,668M€ sur l'action 3.2.1)

Avec 20,4M€ de dépenses certifiées, soit 7,4M€ de FEDER versé aux bénéficiaires, 60% de la maquette FEDER programmée a été versée/

Cadre de performance et résultats attendus :

L'indicateur relevant du cadre de performance correspond aux entreprises accompagnées : « IC n°1 - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien». Pour renseigner cet indicateur, un suivi spécifique des doubles comptes a été défini depuis le début de la programmation, basé sur les numéros SIRET des entreprises accompagnées par les porteurs de projets subventionnés.

Au 31 décembre 2024, les dossiers programmés permettent d'atteindre une valeur réalisée de 1 440 entreprises soutenues. L'objectif final est donc dépassé et atteint 130%.

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

L'axe 4 « Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs » dispose d'une enveloppe financière de 68,1 € de FEDER. Il s'agit de l'axe le plus diversifié, réparti entre 4 priorités d'investissement et sous-divisé en 11 actions.

Parmi ces actions, 4 relèvent de l'approche territoriale iTi :

- *4.1.2. Projets de réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelables (création et extension /*
- *4.2.3. Rénovation énergétique du patrimoine communal ou intercommunal*
- *4.2.4. Actions innovantes d'accompagnement des usagers*
- *4.4.1. Appui à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle des plans climat territoriaux (animation et suivi)*

Dans le cadre de mise en œuvre de la fongibilité iTi, l'enveloppe de cet axe a évolué entre les 4 actions relevant de l'approche territoriale. Cette évolution a permis de prendre en compte le besoin d'ajustement de la maquette définie au moment de la rédaction du PO, à l'évolution des besoins identifiés par les agglomérations sur le territoire.

En complément, une action est ciblée au bénéfice des territoires ruraux et périurbains de la Région dans le cadre de la démarche LEADER (*4.5.1. Investissements en site propre pour le développement des modes de déplacement doux*).

Au 31 décembre 2024, 224 dossiers ont été programmés sur l'axe 4 pour une participation de 70,9M€ de FEDER, soit 104% de la maquette. Les contrôles de service fait ont été certifiés pour un montant de dépenses de 247,3M€ et 52,1M € de FEDER.

Situation de la PI 4.a – OS 4.1 Accroître la production d'énergie issue de sources renouvelables

Action 4.1.1 « Projets individuels ou collectifs de production d'énergies renouvelables relevant des filières émergentes ». L'enveloppe prévisionnelle dédiée s'élève à 4 M€ de FEDER.

Ce dispositif a donné lieu à un appel à projets « *Soutien aux projets individuels ou collectifs de production d'énergies renouvelables relevant des filières émergentes* », lancé lors du Comité régional de suivi du 23 mars 2017. Ce dernier est destiné au soutien des investissements générant de la production d'énergies renouvelables dès leur mise en service. 8 opérations ont été sélectionnées après expertise partagée entre l'autorité de gestion et les directions des politiques publiques régionales concernées. L'intégralité de l'enveloppe disponible a été affectée lors de cet AAP. Cependant, au regard des contraintes techniques de ces dossiers, seuls 6 ont abouti à un financement FEDER à partir de 2019.

Fin 2024, ces dossiers ont conduit à une certification de 33M€ et de 2,9M€ de FEDER, soit 71% de la maquette.

Action 4.1.2 « Projets de réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelables (création et extension) » (action iTi)

Au 31 décembre 2024, 3 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 1,038M€, soit 75% de la maquette (1 384 502 €). Les CSF certifiés représentent 5,3Me de dépenses pour 1,037M€ de FEDER soit 75% de la maquette.

La révision du PO en 2018 avait permis de prendre en compte les ajustements réalisés sur la base des plans d'actions iTi et prévus dans le cadre de la fongibilité des dispositifs iTi (-3 955 627€ de FEDER).

Situation de la PI 4.c – OS 4.2 Améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments publics

Action 4.2.1 « Rénovation énergétique du parc locatif social (logements collectifs et individuels) »

Au 31 décembre 2024, 91 opérations ont été programmées pour une participation communautaire de 11,9M€ de FEDER, soit 96% de la maquette (12,5M€). Les contrôles de service fait ont été certifiés pour un montant de dépenses de 78,5M€ et 11M€ de FEDER soit 88% de la maquette.

Ce dispositif a été fortement mobilisé par les bailleurs sociaux, notamment suite à la signature des conventions du programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Action 4.2.2 « Rénovation énergétique des collèges et des lycées » :

Initialement très peu sollicité en raison des critères de performance énergétique restrictifs associés au dispositif, la révision du Document de mise en œuvre (DOMO), proposée au CRS du 4 juin 2018 et validée par décision de la Commission le 28 novembre 2018, a permis d'alléger ces critères de sélection.

Fin 2024, 18 opérations avaient été programmées pour une participation d'9,5M€ de FEDER. 22M de dépenses ont été certifiées pour 8,1M€ de dépenses FEDER payées.

Les crédits sont mobilisés principalement pour la rénovation énergétique des collèges publics et privés. Les moyens dédiés aux lycées n'ont pas pu être mobilisés sur cette programmation, mais le seront sur la programmation 21-27.

Action 4.2.3 « Rénovation énergétique du patrimoine communal ou intercommunal » (action ITI) :

Fin 2024, 29 opérations ont été programmées pour une participation de 9,8M€ de FEDER. Les CSF ont certifié 17M€ de dépenses pour 5,1M€ de FEDER payé.

Les perspectives de programmation et de consommation de la maquette définies dans les plans d'actions iTi sont très satisfaisantes avec un besoin recensé permettant de consommer l'intégralité de la maquette.

Action 4.2.4 « Actions innovantes d'accompagnement des usagers » (action ITI) :

2 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 73K€ de FEDER. 248K€ de dépenses ont été certifiés et 71K€ de FEDER payé. Cette action n'a pas rencontré le succès escompté, le besoin des ITI étant concentré sur les autres actions du programme.

Situation de la PI 4.e – OS 4.3 Accroître le recours aux transports collectifs

Actions 4.3.1 « Le soutien aux pôles d'échanges multimodaux structurants » et 4.3.2 « Le développement de l'offre de transport collective structurante » :

Au 31 décembre 2024, 19 opérations ont été programmées pour une participation de 20M€ de FEDER, les CSF ont certifié 46M€ de dépenses pour 11M€ de FEDER payé.

Situation de la PI 4.e – OS 4.4 Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les agglomérations

Action 4.4.1 « Appui à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle des plans climats territoriaux » (action iTI) :

Au 31 décembre 2024, 13 opérations ont été programmées pour une participation de 5,5M€ de FEDER, soit 117% de la maquette (4,7M€).

La recomposition territoriale au sein des iTi a parfois retardé la concrétisation des dossiers. Le travail de recensement des projets auprès des iTi a permis d'identifier un besoin permettant de consommer l'intégralité de l'enveloppe.

Les CSF ont permis de certifier 14M€ de dépenses et de verser 4,7M€ de FEDER, soit 100% de la maquette.

Situation de la PI 4.e –OS 4.5 Accroître l'utilisation des modes de déplacement doux

Action 4.5.1 « Investissements en site propre pour le développement des modes de déplacement doux » (action iTi)

Cette enveloppe est partagée entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains dans le cadre de la démarche LEADER.

Au 31 décembre 2024, 30 opérations ont été programmées pour une participation d'4,43M€ de FEDER, soit 100% de l'enveloppe (4 366 307€). Les CSF ont permis de certifier 17M€ de dépenses pour 4M€ de FEDER versé, soit 91% de la maquette.

Situation de la PI 4.f – OS 4.6 Augmenter le nombre d'entreprises intégrant les éco-filières

Action 4.6.1 « Augmenter le nombre d'entreprises intégrant les éco-filières »

Au 31 décembre 2024, 13 dossiers ont été programmés pour une participation de 4,9M€ de FEDER, soit 100% de la maquette. Les CSF ont permis de certifier 11M€ de dépenses pour 3,7M€ de FEDER versé/

Cadre de performance et résultats attendus :

L'axe 4 dispose de 3 indicateurs de réalisation associés au cadre de performance :

- IC n°31 - Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique ;
- REA-5 - Surface intermodale aménagée pour les voyageurs ;

- REA-6 - Linéaire de voies de modes doux.

L'objectif cible pour l'indicateur « IC n°31 - Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique » est de 4 870 ménages. Fin 2024, les dossiers programmés et certifiés permettent d'atteindre une valeur réalisée de 6 487 ménages, soit un objectif dépassé à 133%.

L'objectif cible de l'indicateur « REA-5 - Surface intermodale aménagée pour les voyageurs » est de 106 400 m². Fin 2024, les dossiers certifiés permettent d'atteindre une valeur réalisée de 150 557m². L'objectif est atteint à 142%.

L'objectif cible de l'indicateur « REA-6 - Linéaire de voies de modes doux » est de 96km. Fin 2024, les dossiers certifiés permettent d'atteindre une valeur réalisée de 105km. L'objectif est atteint à 109%.

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
-----------------	---

L'enveloppe financière consacrée à l'axe 5 « Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement » s'élève à 29,45M€ de FEDER. Cet axe comprend 3 priorités d'investissement (PI 5.a, PI 6.d et PI 6.e). 69,61% de l'axe est dédié à des projets relevant de l'approche territoriale ou partagée entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains.

Au 31 décembre 2024, 213 dossiers ont été programmés correspondant à une participation communautaire de 30,1M€ soit 105% de la maquette FEDER de l'axe 5. Les CSF ont certifiés 77M€ de dépenses pour 25,8M€ de FEDER versé.

Situation de la PI 5.a – OT 5 - OS 5.1 Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines

Actions 5.1.1 « Etudes et diagnostics » et 5.1.2 « Actions de gestion douce et de réduction de la vulnérabilité » (actions iTi) :

Ces deux actions sont partagées entre les territoires urbains (2,796M€) et territoires ruraux/péri-urbains (4,555M€).

Au 31 décembre 2024, 26 opérations ont été programmées pour une participation de 6,9M€ de FEDER, soit 87% de la maquette. Les CSF ont certifié 30M€ de dépenses pour 5M€ de FEDER versé, soit 63% de la maquette.

Certains projets identifiés ne se sont pas réalisés à hauteur de ce qui avait été initialement prévu, mais a été compensé par de nouveaux besoins des territoires, aboutissant à une consommation de la maquette satisfaisante.

Situation de la PI 6.d – OT 6 - OS 5.2 Renforcer les fonctionnalités des espaces protégés par une gestion adaptée

Action 5.2.1 « Elaboration et déclinaison opérationnelle pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues » (action ITI) :

Au 31 décembre 2024, 28 opérations ont été programmées pour une participation de 3,8M€ de FEDER, soit 52% de la maquette (7M€).

La révision du PO a permis de prendre en compte les ajustements réalisés sur la base des plans d’actions iTi et prévus dans le cadre de la fongibilité des dispositifs iTi (- 4 630 910€ de FEDER). L’enveloppe dédiée aux trames vertes et bleues a été ainsi réduite au profit des 2 autres dispositifs de l’axe 5 (réduction de la vulnérabilité face aux inondations et reconversion des friches polluées).

Les CSF ont permis de certifier 7M de dépenses pour 3,2M€ de FEDER versé.

Action 5.2.2 « Soutien au réseau des espaces protégés » :

Cette seule action de l’axe 5 ne relevant pas de l’approche territoriale dispose d’une enveloppe de 8,95M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2024, 138 opérations ont été programmées pour une participation de 9,9M€ de FEDER, soit 198% de l’enveloppe.

Les dossiers avaient été pré-identifiés grâce aux réunions de concertation Région-Etat (DREAL) permettant ainsi d’avoir une visibilité sur l’ensemble de la période et de garantir la consommation de la maquette.

Le soutien au réseau des espaces protégés concerne des structures associatives pour lesquelles le cofinancement FEDER est gage de la faisabilité des actions de protection. La concertation Région-Etat (DREAL) a permis d’identifier des projets légèrement au-delà de l’enveloppe dédiée.

Les CSF ont permis de certifier 18M€ de dépenses pour 8,2M€ de FEDER versé

Situation de la PI 6.d – OT 6 - OS 5.3 Redonner une vocation aux sites urbains pollués de la région

La mise en œuvre de la fongibilité a permis durant toute la programmation de faire évoluer les maquettes de au sein de l’axe 5 conformément aux besoins de financement remontés lors des dialogues de gestion avec les ITI.

Au 31 décembre 2024, 21 opérations ont été programmées pour une participation de 10M€ de FEDER, soit 198% de l'enveloppe. Les CSF ont permis de certifier 21M€ de dépenses pour 9M€ de FEDER, soit 179% de la maquette.

Cadre de performance et résultats attendus :

L'indicateur de réalisation relevant du cadre de performance pour l'axe 5 est l'« IC n°23 - Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation ». L'objectif intermédiaire est fixé à 105 066 hectares.

Pour renseigner cet indicateur, un suivi spécifique des doubles comptes surfacique a été défini depuis le début de la programmation.

Fin 2024, les dossiers programmés et certifiés permettent d'atteindre une valeur réalisée de 721 347 hectares. L'objectif final est atteint à plus de 197%

Il convient de souligner que malgré l'importante programmation d'opérations sur l'axe 5 (213 opérations), le rapport financier de ces opérations est relativement faible (coût total moyen : 261 997€/dossier).

Axe prioritaire | 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

L'axe 6 « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » relève intégralement de l'approche territoriale et est doté d'une enveloppe financière de 29M€ de FEDER.

Le démarrage de la programmation sur l'axe 6 a pu être effectif après la finalisation des plans d'actions ITI dans le cadre de l'approche territoriale.

Ainsi, au 31 décembre 2024, 54 opérations sont programmées pour un montant FEDER de 30,5M€, soit 103% de la maquette. Les CSF ont permis de certifier 78M€ de dépenses pour 29M€ de FEDER (100% de la maquette)

Un suivi spécifique a été réalisé tout au long de la programmation dans le cadre de l'approche territoriale (dialogue de gestion avec les chefs de file ITI et comité d'animation spécifique) afin de garantir la consommation de la maquette.

Cadre de performance et résultats attendus :

La révision du PO, validée le 28 novembre 2018, avait permis d'ajuster les objectifs intermédiaires des deux indicateurs du cadre de performance associés à l'axe 6, de réalisation et financier, compte tenu des éléments suivants :

- Difficulté pour les agglomérations de sélectionner des opérations dans les quartiers politique de la ville compte tenu du conventionnement tardif avec l'ANRU ;
- Impact de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, sur l'organisation des collectivités territoriales françaises, et notamment les agglomérations ligériennes en imposant une taille minimum pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – 15 000 habitants ;
- Mise en œuvre de la fongibilité au sein de l'approche iTi.

L'indicateur cible de réalisation « CO39 - Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines » a été retenu pour relever du cadre de performance au titre de l'axe 6. L'objectif cible est fixé à 73 237 m² de bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines. Fin 2024, la cible était atteinte à 97% avec 71 383m² construits

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et dans les équipements de protection individuelle en cas de crise sanitaire
-----------------	--

Situation de la PI 9.4 : Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

En complément des éléments de synthèse présentés en page 7, l'axe 7 a porté l'objectif stratégique 9.4 pour répondre à la pandémie COVID 19.

En mars 2020, les consommations d'équipements de protection individuelle (EPI) ont été 5 à 10 fois supérieurs aux volumes d'avant la crise du COVID-19.

Cette priorité a été créée en 2020 dans le cadre des mesures d'urgence contre la COVID 19 pour protéger la population des risques épidémiques et de garantir l'accès et la disponibilité des services de santé et sociaux d'intérêt général.

L'ouverture de la PI 9.4 dans son axe d'intervention FSE a permis de cibler l'achat de masques pour la protection de la population sur la base d'un recensement effectué entre mars et mai 2020.

Cette initiative, déclinée dans le Plan régional d'urgence santé votée en mars 2020 par la Région avait pour objectif d'accompagner et de soutenir le personnel soignant dans les hôpitaux, en ville et dans les EHPAD, et plus globalement pour protéger la population ligérienne avec la distribution d'équipements de protection individuelle notamment aux lycéens, aux apprentis, à des associations, aux agents territoriaux et avec la mise à disposition des masques dans les transports scolaires départementaux et régionaux.

Pour pallier les tensions rencontrées par les établissements sanitaires et couvrir les besoins, les équipements devaient bénéficier prioritairement aux professionnels de la santé et du médico-social. La distribution a été effectuée par la Région, après identification des structures réalisée par l'ARS des Pays de la Loire pour assurer la cohérence de la distribution, en fonction des besoins identifiés.

En parallèle, les cinq Conseils départementaux ont oeuvré également aux côtés de la Région pour accompagner des structures médico-sociales ou les services d'aide à domicile, les établissements de personnes âgées, les établissements de personnes en situation de handicap etc... en approvisionnement

en EPI et matériels (gel hydroalcoolique, tabliers....) pour garantir la continuité des soins et des accompagnements notamment des personnes les plus fragiles.

La Région des Pays de la Loire a ainsi pris à sa charge dans le cadre du Fonds Social européen ces besoins.

Les dépenses consacrées à cette action ont porté sur un total de 4,53 M€ pour ces 6 dossiers de niveau départemental ou régional.

Choix des indicateurs

Deux indicateurs ont été retenus pour cette priorité d'investissement :

- ⇒ **l'indicateur spécifique FSE CV33 “Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19”** : soit 6 entités
- ⇒ **l'indicateur Santé CV1 “Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté”**: soit 4,53 M€

Situation de la PI 10.2 : Amélioration de la qualité, de l'efficacité et l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment les groupes défavorisés.

5 dossiers ont été programmés portés par les Universités d'Angers et de Nantes (OS 2) et par le CNEAP, chef de file de quatre lycées agricoles privés (OS 1 et 2) portant sur un total de 1,95 M€ de FSE soit 2,53% de l'axe.

Cette priorité d'investissement a porté sur deux objectifs spécifiques :

- ⇒ OS 7.1 Augmenter le taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (actions avant BAC)

Les actions avaient pour objectif d'informer et de sensibiliser les lycéens au monde de l'enseignement supérieur, mais ont également porté sur des actions de formation, de coaching et de tutorat auprès des lycéens pour préparer leur réussite à la première année dans l'enseignement.

5 CSF ont été réalisés.

Résultats attendus

Sur le plan contextuel, un seul dossier programmé et porté par un chef de file et 3 établissements privés agricoles dont le public visé est uniquement des jeunes lycéens issus de filières professionnelles. Ce porteur a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt AILES+ (Actions innovantes lycée enseignement supérieur) en lien avec la Direction de l'Enseignement supérieur de la Région lancé en juin 2015 et reconduit pour 2016/2017 avec deux vagues de réponses. Le dossier du CNEAP « Accès » a été déposé dans le cadre de la seconde vague d'avril 2017 et présenté en Comité technique en février 2018.

Dans ce contexte, seuls 273 lycéens professionnels ont été valorisés sur une cible de 7 000 de l'indicateur de réalisation « *nombre de lycéens accompagnés dans les filières technologiques et professionnelles* », soit un taux de 3,9 %

Cette situation de lycéens professionnels n'a pas permis de répondre à l'indicateur de résultat « *taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques* »

S'agissant de l'indicateur de résultat « *taux de poursuite dans l'enseignement supérieur de bacheliers issus des filières professionnelles* », 86,66 % des lycéens ont atteint cet objectif sur une cible de 28,2 %.

- ⇒ OS 7.2 Augmenter le taux de réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur (action après BAC)

Sur cet objectif spécifique, nous retrouvons le dossier du CNEAP « Réussite » ainsi que les projets portés par les Universités de Nantes et d'Angers.

Les actions avaient pour objectif d'accompagner la réussite et l'individualisation des parcours des étudiants issus de l'enseignement secondaire professionnel et technologique et de soutenir la mise en place d'actions expérimentales ou ponctuelles pour la réussite des étudiants en situation de difficultés lors de leur première année dans l'enseignement supérieur.

14 CSF ont été réalisés respectivement 5 en faveur du CNEAP, 6 pour l'Université d'Angers et 3 pour l'Université de Nantes.

Résultats attendus

La cible de 4 000 de l'indicateur de réalisation « *nombre étudiants boursiers ou issus des bacs technologique et professionnel en première année d'enseignement supérieur* » est largement dépassée (5 456 soit 136,40 %).

S'agissant des deux indicateurs de résultat « *taux de réussite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur et première année d'enseignement supérieur* » et « *taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels en première année d'enseignement supérieur* », les cibles ont été atteintes. Respectivement 63,13 % sur une cible de 60 % et 58,59 % sur une cible de 40 %.

Situation de la PI 10.3 : Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel. La mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples en passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises.

Il s'agit de la programmation la plus importante avec un montant total de 69,32 M€, soit 87,51 % de l'axe avec 57 dossiers.

Cette priorité d'investissement a porté sur deux objectifs spécifiques :

- ⇒ OS 7.3 Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi à faible niveau de qualification et des jeunes en apprentissages qui obtiennent une première qualification ou une qualification supplémentaire

Cadre de performance et résultats attendus

Le cadre de performance a concerné les actions de formation professionnelle qualifiantes à destination des publics les moins qualifiés ou les plus éloignées de l'emploi.

Il s'agit du dispositif de formation professionnelle JMQ (Je me Qualifie) porté la Direction de la formation professionnelle de la Région et qui a représenté environ 850 actions de formation.

En ce qui concerne l'indicateur de réalisation « *nombre de participants chômeurs y compris chômeurs de longue durée* », la cible de 9 165 a été largement dépassée. Pour cette action, les chômeurs ont représenté 11 087 personnes, soit 121 % de la cible.

La cible du cadre de performance concernant les demandeurs d'emplois a été largement dépassée (240 %) **tous dispositifs confondus**.

En ce qui concerne l'OS 7.3.1 le taux d'obtention d'une qualification est 78 % sur une cible à 75 %, donc les objectifs ont été atteints.

En ce qui concerne les actions de développement de la qualité de l'apprentissage, les indicateurs ne rentrent pas dans le cadre de performance.

La Région a perdu définitivement la compétence « apprentissage » à partir de 1919 suite à la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Toutefois 42 CFA ont pu être accompagnés avant cette échéance, sur une cible intermédiaire de 30 en 2018 pour l'indicateur de réalisation.

S'agissant de l'indicateur de résultat « *taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage* » celui-ci ne peut pas être remonté. En effet, il n'y pas eu de récolte des données participants pour ce dispositif (à l'entité) et les dernières données régionales très macro remontent à 2018 avec un taux de 83%.

⇒ OS 7.4 Augmenter le nombre de personnes les plus fragiles validant leur projet de parcours d'insertion professionnelle

Deux types d'actions concernent cet OS et qui relèvent de la commande publique régionale dans le cadre des actions de la Direction de la Formation professionnelle. Il s'agit :

- D'une part, des actions d'orientation, de remise à niveau, de pré-qualification, de qualification et de préparation à la sortie pour les personnes sous main de justice (OS 7.4.1)
- Et d'autre part, d'actions d'acquisition des compétences clés pour les personnes en situation d'illettrisme ou qui présentent des difficultés dans la maîtrise des compétences clés (dispositif « J'acquiers des compétences-clés – JADCC) OS 7.4.2.

Cadre de performance et résultats attendus

Pour l'OS 7.4.1, 3 actions ont été financées et 7 CSF ont été réalisés.

2 014 personnes détenues ont bénéficié des actions, soit 80 % de la cible de l'indicateur de réalisation. Il est rappelé que ce dispositif ne concerne que des hommes.

S'agissant de l'indicateur de résultat 30,59 % des participants détenus ont validé un projet professionnel à l'issue de l'action, soit 61,18 % de la cible.

L'OS 7.4.2, entre dans le **cadre de performance pour l'indicateur de réalisation**.

2actions ont été financées et 78 CSF réalisés.

7 747 participants ont été valorisés sur une cible de 9 282, soit une cible quasi atteinte à hauteur de 94,42%

L'indicateur de résultat « *taux de parcours de formation réalisés par les personnes défavorisés* » la cible a été atteinte à 94,23 %.

Quelques CSF concernant le DAEU n'ont pas pu être comptabilisés. Ce qui minore un peu ces excellents résultats.

Situation de la PI 10.IV : Améliorer l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, le passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et l'amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place des systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et en apprentissage.

La programmation a porté sur 3,41 M€, soit 4,30 % de l'axe pour 7 dossiers dont l'outil « Orientibus » (5 véhicules) destiné à promouvoir, dans la continuité de l'ApprentiBus, la découverte des métiers et des formations en complément des actions mises en place par les acteurs de l'orientation et de la formation sur les territoires ligériens.

Cette priorité d'investissement a porté sur deux objectifs spécifiques :

⇒ OS 7.5 : Mettre en place un service public régional de l'orientation tout au long de la vie structuré et professionnalisé

L'outil ORIENTIBUS qui a émargé sur cet OS 7.5 n'a pas fait l'objet d'indicateurs.

⇒ OS 7.6 : augmenter le nombre d'adultes, seniors ou femmes s'orientant vers des actions de formation par des actions de formation innovantes en amont des systèmes de formation

Résultats attendus

Pour l'OS 7.5, il s'agit des actions portées par le CARIF OREF, jusqu'en 2018. Le nouveau rôle de cet organisme dans le cadre de l'« orientation » a provoqué l'arrêt anticipé des actions financées par le FSE et a nécessité quelques ajustements de la maquette.

La cible de l'indicateur de réalisation de 14 ETP consacrés à la préparation des journées de professionnalisation n'a pas été atteinte avec 8 ETP en 2018.

S'agissant de l'indicateur de résultat « *ETP des acteurs du réseau participant au plan de professionnel* », la cible final était à 38,5 ETP. En 2018, le chiffre est à 16,30.

En revanche, pour l'indicateur de résultat « *nombre de connexion au site internet Orientation-empayssdelaloire* », la cible intermédiaire a été dépassée (280 %). Le chiffre arrêté en 2018 est de 3 090 000 sur une cible intermédiaire de 1 100 000 connexions.

Pour l'OS7.6

Les cibles de l'indicateur de réalisation « *nombre d'adultes de plus de 50 ou femmes orientés ou conseillés* » ainsi que de l'indicateur de résultat « *nombre de seniors orientés vers des actions de formation* » ne sont pas atteintes et sont très en deçà.

En effet, les cibles n'ont pas été ajustées. Seules trois opérations (CNAM, OPCO Santé et GIRPEH) ont été déployées dans un contexte peu favorable (période de réalisation impactée par le contexte sanitaire COVID 19, décalage temporel du démarrage des actions, changements organisationnels et RH dans les structures, réforme politique de la formation, fin d'opération anticipée....). Les porteurs se sont heurtés aux difficultés de mobilisation du public des seniors.

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

L'assistance technique FEDER est dotée d'une enveloppe financière de 8 398 728 €.

Les crédits d'assistance technique FEDER sont destinés à assurer les dépenses suivantes :

- la rémunération des personnels impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, la certification, le contrôle, le suivi et l'évaluation du FEDER, le règlement des plaintes, ainsi que la publicité et la communication ;
- les actions de professionnalisation, de formation et d'information des personnels ;
- les frais de fonctionnement divers ;
- la conception et l'exploitation de systèmes électroniques d'échanges de données en complémentarité des outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc.) ;
- les actions d'animation spécifiques visant à favoriser la mise en œuvre transparente du programme (appels à projets, consultations, etc.) et l'émergence de projets en faisant connaître les opportunités de cofinancement aux bénéficiaires potentiels et en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection ;
- l'organisation et le fonctionnement des différents comités, l'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...);
- les dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes ;
- les expertises externes en matière d'instruction, de gestion et de contrôle : missions d'appui à l'instruction et à la gestion, externalisation des différents contrôles réglementaires (contrôles de service fait, visites sur place, contrôles qualité gestion, contrôles d'opérations, etc.) ;
- les dépenses liées à la publicité et à la communication du programme opérationnel et des projets cofinancés auprès des bénéficiaires, des partenaires et du grand public mais également de l'action de l'Union européenne (ex : création d'un site internet, kits de communication, panneaux, etc.) ;

- la participation aux actions mises en œuvre dans le cadre du réseau de développement urbain (article 9 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi) ;
- les actions de mise en réseau pour l'échange d'expériences entre villes européennes ;
- les dépenses liées à la mobilisation d'autres programmes d'actions communautaires (notamment Horizon 2020, PCI, LIFE, etc.).

Au 31 décembre 2024, 4 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 8,4 M€, soit 100% de la maquette FEDER pour l'axe 8 (8,4 M€). 5 CSF ont été certifiés pour un montant total de dépenses de 16,8M€, soit 3,1 M€ de FEDER versé.

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

L'assistance technique FSE est dotée d'une enveloppe financière de 2,5 M€.

Les crédits d'assistance technique FSE sont destinés à assurer les dépenses suivantes :

- la rémunération des personnels impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, la certification, le contrôle, le suivi et l'évaluation du FSE, ainsi que la publicité et la communication ;
- les actions de professionnalisation, de formation et d'information des personnels ;
- les frais de fonctionnement divers ;
- la conception et l'exploitation de systèmes électroniques d'échanges de données en complémentarité des outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc.) ;
- les actions d'animation spécifiques visant à favoriser la mise en œuvre transparente du programme (appels à projets, consultations, etc.) et l'émergence de projets en faisant connaître les opportunités de cofinancement aux bénéficiaires potentiels et en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection ;
- l'organisation et le fonctionnement des différents comités, l'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...);
- les dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes ;
- les expertises externes en matière d'instruction, de gestion et de contrôle : missions d'appui à l'instruction et à la gestion, externalisation des différents contrôles réglementaires (contrôles de service fait, visites sur place, contrôles qualité gestion, contrôles d'opérations, etc.) ;
- les dépenses liées à la publicité et à la communication du programme opérationnel et des projets cofinancés auprès des bénéficiaires, des partenaires et du grand public mais également de l'action de l'Union européenne

Au 31 décembre 2023, 2 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 2,5 M€, soit 100% de la maquette FSE pour l'axe 9. 3 CSF ont été certifiés pour un montant total de dépenses de 5,91 M€, soit 2,5 M€ de FSE versé.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées,

et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La prise en compte du principe de **l'égalité entre les femmes et les hommes** est un axe fort des politiques européennes.

Lors du dépôt de chaque demande de subvention FEDER/FSE, les porteurs de projets doivent préciser les actions qui relèvent des trois principes horizontaux.

Les indicateurs de suivi des participants sur les actions soutenues par le FSE et les visites sur place permettent de s'assurer de la prise en compte de ce principe.

Tous dispositifs FSE confondus, les femmes représentent 45,89 % des données nettes valorisées dans le RAMO 2018. Ces données sont hétérogènes selon les dispositifs.

42,22 % de femmes sont entrées dans les dispositifs d'accompagnement de l'OS1 (actions avant BAC pour faciliter l'entrée dans l'Enseignement supérieur. Mais un seul porteur identifié dans le milieu agricole.

En revanche, elles sont plus de 56 % à avoir été accompagnées au titre de l'OS 2 dans le cadre des actions sécurisant la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Peu d'abandon à l'issue des accompagnements.

Concernant les dispositifs de formation professionnelle, 3876 femmes sur 13 425, soit 28,87 % étaient représentées dans les actions du JMQ VISA et de VISA METIERS (REACT EU). 66,35 % ont obtenu une qualification. 33,13% étaient en situation d'emploi à l'issue de la formation (chiffres stables depuis 2018).

Sur le JADCC, sur les 8 747 stagiaires valorisés dans le RAMO, 5 774 sont des femmes soit 66,01 % de l'effectif (chiffres stables). L'objectif de ce dispositif ne permet pas de répondre aux indicateurs de résultats. Néanmoins 588 femmes poursuivent des études et 207 exercent un emploi à l'issue de la formation.

Concernant l'apprentissage les effectifs féminins représentaient 28,04 % du public (valeur macro) accueilli dans les 52 CFA ligériens en 2018. Les diplômes du niveau II concentrait le plus grand effectif féminin.

Pour proposer une diversification des filières, des CFA ont mis en place des actions spécifiques d'accueil de ce public dans les métiers du bâtiment ou de la filière technologique. Ainsi le CFA du BTP 72 la vingtaine d'apprenties est accompagnées par une collaboratrice chargée du bien-être, du bon déroulement de la formation et de l'intégration in situ et chez l'employeur.

L'OS 7.6 est particulièrement ciblé sur les femmes (96,10 % de l'effectif valorisé). Ainsi, le projet du CNAM leur permet de bénéficier d'ateliers d'accompagnement pour la définition du projet professionnel, le GIRPEH accompagne le public handicapé notamment féminin et l'OPCO santé visait le secteur sanitaire et social en ciblant des actions auprès des femmes salariés. Sur les 2 120 femmes, 28,21% ont moins de 25 ans et 78,25 % sont diplômées du supérieur. 658 sont entrées en formation, 791 ont obtenu une qualification et 864 exercent un emploi à la sortie.

Concernant le principe de **l'égalité des chances et de la non-discrimination**, 2 519 participants ont été identifiés sur l'indicateur sensible « handicapés » (1262F/1257H) majoritairement sur le dispositif JADCC (56 %).

Lors des visites sur place il s'avère que beaucoup de structures, notamment CFA, adaptent leur environnement, les outils de travail (quand le métier le permet), et disposent d'un référent « handicap ». Un travail partenarial avec l'AGEFIPH, des professionnels du handicap et les services académiques pour assurer l'accueil a été mis en place en Pays de la Loire.

Par ailleurs, CAP Emploi, est un acteur du réseau d'accompagnement des personnes handicapées vers la formation et l'emploi.

Les Pays de la Loire affichait un taux de chômage à 7,6% fin 2018, le plus bas de France (- 0,4% sur un an). Il affichait encore une baisse fin 2024 (5,9 %). Néanmoins, une forte disparité territoriale et une difficulté de recrutement subsistent. Le chômage ligérien touche davantage les jeunes, les moins qualifiés et s'accroît avec l'âge. Le repli amorcé en 2016 est à corrélérer avec le taux de 31,50 % des personnes en emploi au terme de leur participation au titre des dispositifs JMQ et VISA METIERS.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La prise en compte du **développement durable** est un critère de sélection établi dans le Document de mise en œuvre (DOMO) du FEDER ; il est également suivi au FSE.

Lors du dépôt de chaque demande de subvention FEDER/FSE, les porteurs de projets doivent préciser les actions mises en œuvre au titre de l'opération concernée en faveur de chacun des trois principes horizontaux et notamment le développement durable. A ce titre, l'autorité de gestion a élaboré un questionnaire spécifique afin d'aider les porteurs de projet à préciser les spécificités de l'opération en lien avec le développement durable.

A titre d'exemple, le porteur doit indiquer et illustrer :

- s'il mène des actions pour la réduction des effets négatifs sur l'environnement (projet relatif au numérique, projet d'aménagement du territoire...) ;
- si le projet se situe dans un périmètre réglementaire de protection de l'environnement ;

- si dans le cadre des spécialisations intelligentes (axe 1), le projet de recherche s'oriente vers la création de produits pouvant réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Les mesures innovantes relatives au développement durable sont principalement menées dans le cadre des opérations relevant des axes 1, 4 et 5.

Exemple de projets particulièrement exemplaires au regard du développement durable :

- Conception d'un drone à propulsion solaire, autonome en énergie et en décision de vol, porté par la Société par actions simplifiées XSUN : le projet veut démontrer par la preuve que les nouvelles technologies et les énergies renouvelables sont la solution aux défis environnementaux actuels ;
- 91 dossiers de réhabilitation thermique de logements sociaux ;
- 166 dossiers relatifs à l'animation et à la protection d'espaces naturels protégés.

Pour l'axe 7, la prise en compte de cette priorité est moins prégnante. Elle est néanmoins intégrée dans le cahier des charges des actions de formation. Par ailleurs, les métiers préparés dans les CFA agricoles et les lycées agricoles partenaires du CNEAP (OS 7.1 et 2) sont en lien direct avec les problématiques environnementales et nécessitent la prise en compte de cette dimension au-delà de la sensibilisation. Ainsi, le CFA Rieffel (44) a accompagné des apprentis sur des projets spécifiques autour des principes du développement durable avec un animateur à temps plein.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
10	16 070 621,62	24,55%
4	84 368 622,33	120,35%
5	22 496 674,55	77,71%
Total	122 935 918,50	26,39%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

1. Accompagnement des bénéficiaires au montage de dossier

Animation et aide au montage du dossier de demande de subvention sont assurées par les services gestionnaires qui conseillent les porteurs de projets potentiels sur la présentation du contenu de l'opération au titre des objectifs spécifiques du PO, le montage financier du dossier, les cibles des indicateurs.

Une communication est assurée sur le site Internet de la Région permettant aux porteurs de projet de récupérer l'information de 1^{er} niveau sur les règles de gestion et procédures des fonds concernés. Il est possible de télécharger de nombreux documents : guides pédagogiques pour accompagner les porteurs ou

bénéficiaires adaptés aux différents fonds ou selon les dispositifs (guides pédagogiques pour l'apprentissage ou pour l'accès et la réussite à l'enseignement supérieur pour le FSE, guide du porteur ou guide du bénéficiaire pour le FEDER, guide pour communiquer plurifonds, etc.).

Une information de 2^{ème} niveau, plus approfondie, est fournie à travers différentes actions d'animation :

- des ateliers techniques réalisés auprès de certains bénéficiaires du FSE pour leur expliquer comment compléter un dossier de demande de subvention ou une demande de paiement et présenter les règles de gestion ou les justificatifs attendus.
- des séminaires techniques par types de bénéficiaires réalisés pour informer sur les financements FEDER ou FSE.
- un extranet FSE mis en place pour les bénéficiaires afin de pouvoir télécharger de nombreux documents d'information ou des modèles de documents.
- des réunions techniques dédiées aux ITI réalisées : comités régionaux d'animation avec l'ensemble des ITI, des dialogues de gestion (bilatérales entre le service FEDER et les ITI).

2. Actions d'animation avec le partenariat régional

Des formations techniques sont régulièrement organisées auprès des services instructeurs et des organismes intermédiaires (ITI) sur des points particuliers de gestion des dossiers : commande publique, aides d'Etat, analyse de la capacité financière du porteur, lecture et compréhension des documents RH, etc.

Dans le cadre de la dématérialisation des échanges avec les bénéficiaires et les partenaires, des extranets ont été élaborés pour diffuser au maximum les documents utiles sur une plateforme dédiée.

Parallèlement au déploiement de la plateforme E Synergie, la notice explicative du dossier de demande d'aide FEDER, le DRAFT et les annexes associés ont été adaptés à cette plateforme. L'ensemble de ces documents est disponible sur le site du Conseil régional Pays de la Loire.

Une concertation régulière entre les trois autorités (AG, AC, AA) est assurée grâce à une réunion trimestrielle des autorités réunissant la Région, l'Etat (DIRECCTE et SGAR), l'AC et l'AA pour échanger sur les contrôles et le calendrier des AF.

Les échanges assurant la coordination entre les programmes régionaux (FEDER, FEADER et FSE) et national (FSE) se déroulent dans le cadre d'un comité technique de coordination plurifonds qui veille au respect des lignes de partage entre les programmes et à la cohérence des règles de gestion appliquées aux bénéficiaires. En fonction, des thématiques abordées, les autorités de certification et d'audit peuvent également être conviées

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

~~Les travaux d'évaluation prévus ont été réalisés (cf. supra).~~

~~Sauf pour le dispositif REACT EU (évaluation nationale dont les synthèses ont été remises fin 2024, les éléments de conclusion ont servi aux travaux de réflexions pour l'élaboration du programme 2021/2027.~~

Les conclusions positives ont conforté l'action du FSE et des politiques régionales en vue de la préparation de la programmation 2021/2027 en particulier sur la cible des demandeurs d'emploi.

Les dispositifs ont répondu aux objectifs visés pour augmenter le niveau de qualification des publics, soit pour permettre une meilleure insertion dans une filière d'activité économique, soit pour intégrer le marché du travail dans de bonnes conditions.

Ainsi, les préconisations suivantes ont permis de bâtir le programme régional pour la période 2021/2027 :

- définir les changements attendus dans le cadre de l'accompagnement des publics les plus éloignés des parcours de qualification et la valeur ajouter du FSE+ pour favoriser **l'orientation active des publics et leur intégration dans un parcours de formation visant l'emploi**
- rendre visible les outils d'accompagnement, la généralisation des formations certifiantes à l'entrepreneuriat.
- accentuer l'orientation tout au long de la vie et ce, nouvel enjeu de la Région et axe majeur du FSE+, dans l'optique d'un meilleur accès à la qualification et un emploi et dans un contexte où les publics ne s'appuieront pas forcément sur le SPRD.
- poursuivre le développement d'actions innovantes de découverte, de promotion et de connaissance des métiers et des formations.
- poursuivre la structuration du système d'acteurs de l'orientation via l'interconnaissance des offres de service sur un territoire.
- poursuivre le soutien aux formations pré-qualifiantes et qualifiantes notamment en direction des publics les plus fragilisés (y compris les personnes sous-main de justice ou en besoin de compétences clés).
- renforcer le partenariat avec Pôle Emploi pour le repérage des besoins et des publics ou le développement de nouvelles approches pour un effet volume tout en levant les freins périphériques.
- encourager les actions de terrains en matière de découverte des métiers en lien avec les organismes de formation ainsi que le développement d'actions partenariales en particulier en matière d'ingénierie des parcours.

IV – les suites données aux évaluations

Les évaluations ont été présentées en Comité régional de suivi, après validation des conclusions par le Comité de pilotage dédié à chaque évaluation. Le calendrier défini a permis de disposer de données

suffisantes pour des évaluations d'impact à court terme, tout en permettant une mobilisation des conclusions pour préparer le prochain programme FEDER-FSE ou de ses modalités de pilotage.

Pour le FEDER, les conclusions des évaluations menées les années précédentes ont été utilisées pour l'élaboration du programme régional 2021-2027, ainsi que de celle du document de mise en œuvre FEDER, publié à la fin de l'année 2022.

V – Travaux d'évaluation REACT EU FEDER et FSE

Les travaux d'évaluation sur le dispositif REACT EU (FEDER/FSE) ont été porté au niveau national par l'ANCT (via le prestataire TERITEO). Les travaux et les conclusions ont été rendus fin 2024.

La Région des Pays de la Loire a contribué aux travaux avec le prestataire.

Le PO Pays de la Loire fait état de 34 dossiers programmés pour 85,54 M€.

Les trois principaux types d'acteurs bénéficiaires ont porté 31 des 34 projets, à savoir :

- 15 projets pour les collectivités territoriales
- 9 projets pour les sociétés (SA, SAS, SARL, etc..)
- 7 projets pour les établissements publics d'enseignement (locaux et nationaux).

En matière de montant UE programmé les principaux domaines sont le numériques (7 projets), l'éducation-formation-emploi (1 projet – FSE), environnement et transitions (9 projets)

Le projet financé sur le FSE représente à lui tout seul près de 22% des montants programmés.

Pour le FSE :

L'action en Pays de la Loire a porté sur un renfort des actions de formation pour les demandeurs d'emploi via le dispositif VISA METIERS piloté par la Direction de la Formation professionnelle de la Région par voie de marchés publics.

Les conclusions corroborent les analyses nationales.

Ainsi, il a bien été identifié la fragilité des publics accompagnés qui a eu tendance à s'accroître avec le contexte COVID en ayant renforcé leur éloignement par rapport au marché du travail et aux organismes de formation pour obtenir une qualification. Les enquêtes ont mis en exergue que 3% des projets soutenus par le FSE dans le cadre de REACT EU ont été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise COVID.

Pour le FEDER

En matière de nombre d'actions, les éléments suivants sont ressortis :

- 13 projets en faveur de la recherche
- 6 projets pour favoriser le développement de l'e-éducation
- 6 projets de mobilités douces

L'analyse des coûts moyens UE a fait ressortir l'importance des crédits européens accordés à l'e-éducation et au développement de l'ENR. Pour l'e-education cette moyenne a été fortement influencée par le projet « Equipement numérique individuel des élèves – monOrdiAuLycée » qui a représenté 25,3 M€.

Les conclusions corroborent également les analyses nationales :

L’initiative REACT EU a permis de couvrir des besoins émergents dans le contexte de la crise, des besoins souvent existants mais insuffisamment pourvus.

Les soutiens ont bénéficié à des structures fragilisées par la crise. REACT EU a bénéficié assez massivement aux entreprises dont l’activité a été fortement pénalisée en 2020 et 2021

Elle a permis de soutenir des projets structurants en termes d’infrastructures. Par ailleurs, la thématique du numérique est largement représentée (3^{ème} position) avec la focale importante sur l’e-education et les infrastructures numériques. Enfin il faut noter les investissements conséquents en faveur du développement des mobilités durables au travers les projets de rénovation/création de pistes cyclables ou du financement d’équipements associés.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Conformément à la stratégie de communication, des actions ont été menées sur deux volets :

-communication

-animation.

En termes de communication :

CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Dans une optique d'accompagnement des bénéficiaires de fonds européens pour la valorisation de leurs projets, des supports de publicité sont adressés par les services de la DPE à ces derniers afin d'illustrer leurs outils de communication (panneaux d'affichage, etc...), ou pour l'organisation de manifestations. Depuis 2016, le guide du bénéficiaire FEDER est systématiquement joint à la convention envoyée au bénéficiaire et est disponible sur le site internet de la Région.

Le service FSE a réalisé des affiches A3 à l'intention des bénéficiaires, transmises notamment lors des visites sur place, d'ateliers techniques ou de séminaires, tels que les CFA. Elles visent à aider au respect des obligations de publicité.

Ainsi ont été réalisées et/ou transmises par courrier ou lors de visites sur place notamment :

- 19 affiches au CNEAP pour diffusion auprès des lycées partenaires (dispositifs Enseignement supérieur – 711 et 721)
- 150 affiches auprès des organismes de formation qui organisent des sessions de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi (dispositif Je me qualifie – 731).
- 72 affiches auprès des organismes de formation qui organisent des sessions de formation aux compétences-clés (dispositif J'acquiers ou je développe mes compétences clés – 742)
- 340 affiches auprès des centres de formations d'apprentis lors des ateliers techniques ou séminaire (dispositif apprentissage – 732) :
- 10 affiches auprès du CARIF OREF (dispositif relatif au service public régional de l'orientation – 75)
- 5 affiches auprès du CNAM lors de la visite sur place (dispositif relatif à l'orientation amont des femmes et des seniors – dispositif 76).

VISITES DE PROJETS

Lors des visites de projets sur place, les agents des services FEDER et FSE s'assurent du respect des règles d'affichage par les porteurs de projets. La présence d'affiches est vérifiée sur les lieux d'accès et de circulation du public, afin de contribuer à la visibilité des FESI pour le soutien de projets concrets et dans de nombreux domaines (formation, apprentissage, orientation, développement économique etc.).

SITE INTERNET

Le site internet Europe du Conseil régional Pays de la Loire comprend différentes rubriques relatives aux FESI qui permettent d'aiguiller les demandeurs et les bénéficiaires de projets : « *Bénéficier de fonds européens* », « *Comment la Région agit en Europe* », « *Europe en Pays de la Loire, la carte des projets* », « *Le portail des aides – accès direct* ».

Ces rubriques **informent** en présentant les aides FEDER et FSE gérées par le Conseil régional. Elles mettent à disposition les brochures « *Résumé à l'intention des citoyens du rapport annuel de mise en œuvre* » **FEDER/FSE**, systématiquement mises en ligne chaque année. La liste des bénéficiaires des subventions FEDER et FSE est accessible sur le site portail Europe de la Région (lien qui renvoie au site de l'Etat europe.en.france.gouv.fr).

D'autre part, les rubriques **orientent et aident** les ligériens en mettant à disposition le « *Draft du dossier de demande de subvention FEDER sur e-synergie* » et ses annexes, ainsi que le « *Draft du dossier de demande de paiement FEDER sur e-synergie* » et ses annexes. Les appels à projets FEDER et FSE sont également systématiquement relayés sur le site Europe de la région.

Enfin, les rubriques **accompagnent** les bénéficiaires de FESI et les partenaires régionaux par la mise en ligne de brochures créées en 2015 (plaquette FSE, guide du porteur de projets et guide du bénéficiaire FEDER). La rubrique « *Communiquer sur son projet européen* » présente les grandes lignes des obligations de communication des porteurs et met à disposition « *le guide pour communiquer sur son projet européen* ». Y sont également téléchargeables les modèles pour la réalisation des plaques, panneaux et affiches, ainsi que les visuels de publicité.

Les kakémonos ont été mis à jour en 2024 et ont pu être utilisés à plusieurs reprises (CRS, CRA...) et donner ainsi de la visibilité à l'Europe.



LA PRESSE REGIONALE

Dans une démarche de valorisation des actions cofinancées et de mise en lumière de l'engagement de l'Europe et de la Région, plusieurs projets emblématiques font l'objet de présentations synthétiques. Un dossier de presse est également élaboré et remis aux journalistes à l'occasion des visites de terrain, organisées en présence des élus régionaux en charge des affaires européennes, M. Dejoie et M. De Rugy, de représentants de la Commission européenne lorsque cela est possible, ainsi que de la presse locale et régionale.

Ces visites donnent lieu à la publication d'articles dans les médias, contribuant ainsi à mieux faire connaître auprès du grand public les retombées concrètes des fonds européens sur les territoires.

Exemples de projets visités :

- L'Institut de Recherche en Santé du nouveau CHU de Nantes (FEDER)

MOBILISATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX

L'utilisation des réseaux sociaux constitue un levier stratégique pour valoriser les opérations financées par les fonds européens en Pays de la Loire. En diffusant des contenus visuels, des témoignages ou encore des reportages sur les projets soutenus par le FEDER ou le FSE, la Région peut toucher un large public, accroître la visibilité des actions menées sur le territoire et renforcer la transparence de l'utilisation des fonds.

Des événements comme le Mois de l'Europe par exemple sont aussi des occasions pour mettre en valeur des projets via les réseaux.

Région Pays de la Loire

15 mai à 07:50 ·

Mois de l'Europe : la Région et l'Europe s'engagent pour la santé des jeunes via le Fonds social européen + !

En Loire-Atlantique, l'association CO santé bénéficie du FSE+ qui finance, à hauteur de 60%, la création d'une application digitale dédiée à la santé des jeunes, en particulier ceux en situation fragile.

En savoir plus sur l'application <https://urlz.fr/qFkj>

En... En voir plus



RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Cofinancé par
l'Union européenne

Région Pays de la Loire

2 j 3

Mois de l'Europe : la Région et l'Europe s'engagent pour l'orientation des jeunes via le FSE+ !

Le programme INSPIRE de l'association Article 1 vise à aider les lycéens de tous horizons dans leur orientation post-bac et les préparer à leur vie étudiante. Il se déploie sur tout le territoire des Pays de la Loire, notamment dans les zones prioritaires et de revitalisation rurale et est soutenu à 60% par le FSE+.

En savoir + <https://urlz.fr/qGaW>



RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Cofinancé par
l'Union européenne



TELENANTES

AEROFAB, une brasserie financée par des fonds européens

Ce que l'Union européenne apporte réellement à la Sarthe et à ses habitants

À l'approche des élections européennes, qui se tiennent dimanche 9 juin 2024, il n'est pas toujours simple de mesurer l'impact concret des politiques européennes dans notre quotidien. Souvent perçue comme une institution lointaine, l'Europe est pourtant omniprésente, jusqu'au niveau local. Exemples à l'appui, voici ce qu'elle finance en Sarthe.

Ouest-France Antonin LE BRIS. Publié le 03/05/2024 à 07h33

2 mois = 2€

LIRE PLUS TARD PARTAGER

Newsletter Elections européennes Suivez les élections européennes avec

Nord-Ouest Vendée. Comment l'Europe aide à concrétiser des projets chez nous ?

Des entreprises, des associations ou des collectivités vont se partager une enveloppe d'1,4 million d'euros provenant de l'Europe. Comment cet argent est-il distribué ? Pour quoi faire ? Qui le décide ? Explications.

L'Europe a apporté 10 000 € pour acheter le minibus de Saint-Urbain, d'un coût de 14 000 € HT. Aujourd'hui, il sert à plusieurs associations. Par exemple, Assoli qui a emmené des jeunes à Nantes (photo) le 27 février. | ASSOLI

Ouest-France : Michèle BESSON. Publié le 01/03/2024 à 09h00

En termes d'animation :

PERMANENCES ET INFODAYS

Au cours de la programmation, des réunions d'information (présentielles et virtuelles) sur les FESI ont été organisées, à l'initiative de l'autorité de gestion ou à la demande de porteurs de projets. Des réunions de sensibilisation aux élus du territoire ligérien ont également eu lieu, de manière délocalisée afin de toucher le plus d'élus possible. Des réunions d'animations et des webinaires spécifiques pour aider au montage de projets continuent d'être menées pour les opérateurs présentant des projets au montage juridique et/ou financier complexe.

Par ailleurs, le comité régional d'animation dédié à l'approche territoriale iTi (CRA ITI) permet de réunir régulièrement les agglomérations porteuses d'une démarche iTi et d'animer la démarche. Ils permettent de réaliser un point d'étape sur la programmation, de suivre la programmation et les paiements, et d'entendre les demandes ou difficultés spécifiques de certaines agglomérations.

Enfin, différentes instances sont régulièrement réunies pour permettre la mise en œuvre du programme :

- des instances régionales de sélection des projets (IRSP) pour la sélection des opérations (une tous les deux mois) ;
- des comités régionaux d'animation (CRA) avec les différents acteurs principaux du programme
- des comités régionaux de suivi sont organisés chaque année et sont l'occasion de mettre en valeur les opérations financées par l'Union européenne sur le territoire (presse, visites de projets, communication lors du CRS)

A l'occasion des réunions du CRA sont abordés l'avancement des programmes européens en Pays de la Loire, la validation de principes de gestion (jurisprudence) et l'agenda régional de mise en œuvre des fonds.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNEES PEUVENT ETRE INCLUSES DANS LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNEES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTE EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINEA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

La Région, autorité de gestion des fonds européens 2014-2020, a choisi une approche territoriale pour la mise en œuvre des fonds dédiée aux territoires régionaux en articulant le FEDER (iTi - investissement territorial intégré pour les territoires urbains) et le FEADER (LEADER pour les territoires périurbains et ruraux).

1. Investissement territorial intégré (iTi)

63,2 M€ de l'enveloppe FEDER sont consacrés à l'approche territoriale, dont 33,8 M€ dédiés à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement (axes 4 et 5) et 29,4 M€ à la solidarité territoriale (axe 6).

Après attribution des enveloppes financières par territoire (Nantes Métropole, Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, Cap Atlantique, Angers Loire Métropole, Communauté d'agglomération du Choletais, Saumur Loire Développement, Le Mans Métropole, Laval Agglomération, La Roche sur Yon Agglomération) lors de la session du Conseil régional du 29 juin 2015, la Région a signé une convention avec chacun des territoires concernés. Celles-ci formalisent les missions et engagements de la Région, autorité de gestion, et des territoires, « *organismes intermédiaires non gestionnaires de subvention globale* ».

Les modalités de gouvernance et de sélection des opérations ont été formalisées par avenants fin 2016 aux plans d'action à la suite d'un dialogue de gestion avec chaque territoire.

Pour la période 2014-2020, en articulation avec la démarche LEADER, le FEDER intervient sur 2 dispositifs ciblés au bénéfice des territoires ruraux et périurbains régionaux :

- « *Accroître l'utilisation des modes de déplacements doux* » (action 451)
- « *Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines* » (actions 511 et 512 - enveloppe initiale de 2)

2. Programmation et certification sur l'approche territoriale

Un suivi spécifique a été réalisé dans le cadre de l'approche territoriale été mis en place : réunions techniques dédiées aux ITI ; comités régionaux d'animation avec l'ensemble des ITI ; des dialogues de gestion (bilatérales entre le service FEDER et les ITI). Ce suivi renforcé a permis de consommer l'intégralité de la maquette.

PI 4e – OS 4.5

A 4.5.1 (ITI et territoires ruraux) : 30 dossiers, programmés pour 4,4M€ de FEDER. 17M€ de dépenses certifiées, soit 4M€ de FEDER.

PI 5.a – OT 5 – OS 5.1 :

- A 5.1.1 et 5.1.2 (ITI et territoires ruraux) : 27 dossiers programmés, soit 6,9M€ et 87% de la maquette. 30,8M€ de dépenses certifiées et 5,02M€ de FEDER versé.

PI 6.d – OT 6 – OS 5.2

- A 5.2.1 (ITI) : 28 dossiers programmés pour 3,8M€ de FEDER, soit 52% de la maquette. 7,8M€ de dépenses certifiées pour 3,2M€ de FEDER payé.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Interreg Espace atlantique

Doté d'un budget de 180M€ de FEDER / CTE, le programme Interreg Espace atlantique vise à faciliter la coopération entre les acteurs des régions de la façade atlantique.

4 priorités stratégiques ont été définies pour faire émerger des projets collaboratifs visant à soutenir l'innovation des PME, à l'utilisation durable des ressources, à préserver la biodiversité, à lutter contre les risques et à développer le patrimoine culturel et naturel.

L'intégralité de l'enveloppe du programme a été allouée à 72 projets, lors de 2 appels à projets (AAP) lancés en 2017 et 2018 auxquels s'est ajouté un appel à projets d'extension en 2021. 15 de ces 72 projets mobilisent des acteurs ligériens. Ils représentent un FEDER/CTE de 2,7M€, pour un effet-levier sur le territoire de 3,4M€, soit un taux de cofinancement du programme Interreg Espace atlantique de 75%.

Les comités de suivi semestriels, auxquels participe la Région Pays de la Loire, veillent à la mise en œuvre du programme (allocation des fonds à des projets, consommation budgétaire des projets approuvés, seuil du dégagement d'office atteint, réalisations des projets, communication et capitalisation du programme, évaluation, etc.).

Interreg Europe du Nord-Ouest

Doté d'un budget de 395M€ de FEDER/CTE, le programme Interreg Europe du Nord-Ouest vise la création de synergies dans une zone économique très forte et la lutte contre les disparités.

La zone couvre 8 pays (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande et Suisse).

3 priorités stratégiques ont été définies pour faire émerger des projets collaboratifs visant à trouver des solutions adaptées dans les domaines du soutien à l'innovation des PME, l'empreinte carbone et l'économie circulaire.

A la suite des 9 AAP et 2 AAP capitalisation organisés depuis le début de la programmation, 19 des projets approuvés mobilisent des acteurs ligériens. Le FEDER/CTE de ces projets est de 7,7M€, pour un effet-levier sur le territoire de 12,83M€, soit un taux de cofinancement du programme Interreg Europe du Nord-Ouest de 60%.

Les comités de suivi semestriels, auxquels participe la Région Pays de la Loire, veillent à la mise en œuvre du programme (allocation des fonds à des projets, consommation budgétaire des projets approuvés, seuil du dégagement d'office atteint, réalisations des projets, communication et capitalisation du programme, préparation du post-2020, question du Brexit, etc.).

Interreg Europe

Doté d'un budget de 359M€ de FEDER / CTE, le programme Interreg Europe vise l'émergence de politiques publiques à partir de bonnes pratiques identifiées dans des régions européennes « à la pointe ».

La zone couvre l'ensemble des régions européennes et s'adresse à des acteurs publics et parapublics.

Les 4 priorités stratégiques définies doivent permettre l'émergence de projets permettant d'établir un diagnostic des bonnes pratiques dans une politique publique donnée et développant un plan d'action nourri de ces expérimentations réussies dans les domaines de la recherche et de l'innovation, du soutien aux PME, de l'économie bas carbone, de l'environnement et de l'économie circulaire.

A la suite des 5 appels à projets, 5 projets impliquant des partenaires ligériens ont été approuvé. Le FEDER/CTE de ces projets est de 765 k€, pour un effet-levier sur le territoire de 900 k€, soit un taux de cofinancement du programme Interreg Europe à hauteur de 85%

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi »», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi »», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

1. Rappel du contexte de la Stratégie maritime Atlantique

La politique maritime européenne soutient des stratégies de croissance et de développement qui s'appuient sur les atouts des grandes régions maritimes de l'UE, tout en palliant leurs faiblesses. Les stratégies macro-régionales, de bassin maritime, sont pilotées par la DG REGIO de la Commission européenne (CE) et les stratégies de bassin maritime par la DG MARE.

La Stratégie Atlantique favorise les coopérations européennes sur des projets liés au maritime. Son Plan d’Action a été révisé en 2020. Les Régions françaises de la façade Atlantique souhaitent que soit renforcée la gouvernance actuelle de la SMA, pour une meilleure prise en compte des besoins et difficultés des régions atlantiques.

Le plan d'action de la stratégie repose sur quatre domaines thématiques :

- les ports de l'Atlantique comme centres de l'économie bleue ;
- les énergies marines renouvelables ;
- les emplois bleus et la connaissance des océans ;
- des côtes propres et des océans résilients.

La Stratégie ne prévoit pas de financements spécifiques. Les actions correspondantes sont financées par des fonds de l'UE existants :

- le programme INTERREG Espace Atlantique : l'intégralité de l'enveloppe a été allouée à 72 projets lors des 2 appels à projets (en 2017 et 2018), auxquels s'est ajouté un appel à projets d'extension en 2020, dont 15 projets comprenant des acteurs ligériens. Le montant total de FEDER / CTE de ces projets s'élève à 2,7 M€, pour un effet-levier sur le territoire de 3,4 M€ ;
- le FEAMP : 6,5 milliards d'Euros sur 7 ans, gérés par les Etats et par la CE (11% des fonds) pour le financement d'actions transversales, dont des appels à projets Blue Careers, ou pour des projets de démonstration dans l'économie bleue ;
- certaines lignes du programme HORIZON 2020 et des PO FEDER régionaux.

2. Contribution du PO FEDER/FSE des Pays de la Loire à la Stratégie maritime Atlantique

Les dispositifs du PO FEDER contribuant à la Stratégie Atlantique sont les suivants :

- Axe 1 - Recherche Innovation centré sur les spécialisations intelligentes (SI), et notamment les SI « Industries Maritimes » et « Technologies avancées de Production » doté de 120,87 M€ ;
- Axe 5 - Prévention de l'environnement et à la prévention des risques doté de 29,45M€.

La contribution du PO FEDER/FSE PDL à la Stratégie Atlantique n'est pas un critère de sélection des dispositifs du programme. Toutefois, conformément au Document de mise en œuvre, chacun des projets de l'axe 1 doit intégrer à minima l'une des six spécialisations intelligentes (SI) de la Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI).

Par exemple, le projet de « Plateforme Intégrée pour l'Ingénierie de la Construction MER » doit renforcer la recherche sur les thématiques de la dégradation, du comportement et de l'instrumentation en mer des matériaux et des structures de génie civil. Portée par l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux, l'opération prévoit l'acquisition d'équipements permettant de reproduire les spécificités des environnements marins et d'un radar. La recherche permettra de suivre l'état structurel de grosses structures d'éoliennes et de limiter ainsi les interventions d'inspections complexes en milieu marin.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'OS 7.6 « augmenter le nombre d'adultes, seniors ou femmes, s'orientant vers actions de formation par des actions innovantes en amont des systèmes de formation » est particulièrement concerné par la thématique d'innovation sociale. Ainsi le dossier porté par le CNAM, programmé à hauteur de 116 081 € en 2015 ciblait 5 388 femmes et seniors.

La convention prévoit la mise en place de deux actions, lissées sur les années 2015 et 2016 :

1 – « Information à 360 » pour le public cible qui repose sur deux volets imbriqués, à savoir une pré-orientation à distance formée de trois outils (site internet, réseaux sociaux et baromètre) et une information approfondie en face à face ;

2 – « #pro » pour informer et orienter le public par l'utilisation de différents médias dont une exposition immersive et expérientielle « #2038 » portant sur l'évolution des métiers dans la société. Il s'agit d'un cheminement personnel parsemé de rencontres à partir d'ateliers de créativité, d'ateliers de travaux et de conseils individuels pour élaborer un projet de formation et le projet professionnel.

Deux CSF ont été réalisés. Les données de 1 966 participants sont valorisées dans le présent RAMO.

L'appel à manifestation de 2019 a impulsé une dynamique sur ce dispositif. Ainsi deux nouveaux acteurs sont intervenus :

- Le Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées des Pays de la Loire (GIRPEH) 142 349

L'objectif de ce projet était de faciliter l'accès à la formation du public femmes et seniors en situation de handicap en cohérence avec les besoins du marché du travail, par un coaching renforcé et personnalisé. Le projet s'appuyait sur une prise en charge adaptée aux spécificités du public et une approche innovante : valoriser les compétences transférables des personnes et les accompagner dans le développement des compétences complémentaires. Le projet s'est attaché à mettre en œuvre des modalités de formation diversifiées et adaptées aux volontés et potentiels des personnes en prenant en compte leurs contraintes de handicap.

La force de ce dispositif a reposé notamment sur l'expertise des 5 structures partenaires en termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la construction de leur projet professionnel et de mise en œuvre de ces projets professionnels. Il visait à favoriser l'accès à la formation du public des femmes et des séniors en situation de handicap en cohérence avec les besoins du marché du travail, au travers d'un coaching renforcé alternant ateliers collectifs et approche personnalisée.

91 personnes ont été valorisés dans le RAMO et 142 349 € de FSE ont été versés.

-L'OPCO Santé dont l'objectif était d'accompagner des salariés seniors et/ou femmes vers des actions de formation – dans les Secteurs sanitaire, social et médico-social sur tout le territoire régional.

L'accompagnement proposé par l'OPCO Santé était **innovant** dans la mesure où il proposait des actions menées auprès des salariés dans l'entreprise et en lien avec l'employeur. Ces derniers peuvent être accompagnés dans le cadre d'un Conseil en évolution professionnelle (CEP - démarche individuelle à leur initiative en dehors de l'employeur) mais jamais en partenariat direct avec leur employeur.

149 personnes ont été valorisées dans le RAMO et 68 990 € de FSE ont été versés.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

La situation des habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV) a fait l'objet d'études en 2015 et 2016 par l'INSEE.

En Pays de la Loire (PDL), 146 000 personnes habitent en QPV, soit 4% de la population régionale mais 75% des habitants des QPV sont situés dans les 3 plus grandes agglomérations ligériennes (Nantes, Angers, Le Mans).

Les habitants des quartiers prioritaires présentent des taux de réussite scolaire et un niveau de formation moindres mais la situation régionale est plus favorable que la moyenne nationale.

Le parc des QPV est très majoritairement constitué de logements sociaux (au niveau national : 0,93 logements loués par des bailleurs sociaux par ménage au sein des QPV).

L'axe 6 - OT 9 est centré sur les quartiers de la politique de la ville au sein des agglomérations porteuses d'une démarche iTi.

Cap atlantique est la seule agglomération ne disposant pas de territoire éligible sur cet axe.

L'agglomération Saumur Val de Loire est éligible dans son intégralité, conformément au DOMO et au titre de la bonification du dispositif « Agir pour » précédemment financé par la Région Pays de la Loire.

Pour les autres agglomérations, les projets présentés sont localisés au sein des quartiers réglementaires, vécus et de veille (politique de la ville), conformément au *décret du 14 septembre 2015*. Les projets en territoire vécu couvrent des équipements en lien avec le quartier prioritaire. Les territoires de veille sont considérés comme fragiles et font l'objet d'une vigilance particulière.

Fin 2024, 54 projets ont été conventionnés par le FEDER après leur identification par les agglomérations. Les CSF ont permis de verser 29 M€ de FEDER, soit 100% de la maquette.

Ces opérations couvrent essentiellement :

- des projets de revitalisation physique (aménagements d'espace public, projets de désenclavement des quartiers, etc.) ;
- des projets de revitalisation sociale (rénovation d'équipements sportifs et sociaux culturels constituant des lieux vecteurs du dynamisme social local).

Zoom sur l'agglomération Nantaise. Le contrat de ville de l'agglomération nantaise 2015-2020 définit le projet de cohésion territoriale de la métropole. Il identifie 25 territoires montrant des signes de vulnérabilité et de décrochage à l'échelle de l'agglomération, situés sur sept communes représentant 11% de la population de l'agglomération.

Le contrat est fondé sur 4 piliers :

- cohésion sociale,
- renouvellement urbain et du cadre de vie,
- développement économique et l'emploi,
- gouvernance et la participation citoyenne.

Le contrat de ville est signé par l'Etat, Nantes Métropole, les 7 villes concernées, le Conseil général, le Conseil régional, les habitants, les associations, les acteurs économiques, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi et la caisse des dépôts et consignations.

Les projets identifiés par l'agglomération nantaise sur l'axe 6 s'inscrivent en majorité dans le pilier « renouvellement urbain et du cadre de vie ».

Plus de la moitié de l'axe 7 est consacrée aux chômeurs et en particulier aux chômeurs de longue durée.

Durant la programmation, plus de 75 000 personnes ont bénéficié des actions de formation professionnelle au titre des dispositifs JMQ et JADCC. La quasi moitié étaient chômeurs dont un tiers de longue durée.

Se sont ajoutés les 2 325 stagiaires chômeurs de l'action portée par le CNAM et la centaine portée par l'action du GIRPEH de l'OS 7.6.

Sur la base des 1 387 CSF tous dispositifs confondus, 22 026 stagiaires chômeurs ont été valorisés dans le RAMO final dont 8 733 ont obtenu une qualification dont 58,18 % sont en situation d'emploi à l'issue de la formation.

Le RAMO a également valorisé 2 264 stagiaires du dispositif VISA METIERS **identifié sur l'axe 11 REACT EU** dont 24 % de chômeurs de longue durée.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Voir 2019

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le poids de la recherche et de l'innovation en Pays de la Loire est plus faible qu'au niveau national. Les dépenses en recherche et développement représentent ainsi 1,3 % du PIB régional en 2022, contre 2,2 % en France.

En 2021, Pays de la Loire sont la 9e région pour les dépenses intérieures de R&D, alors qu'elle occupait la 11^{ème} place en 2013.

La contribution du programme à une croissance intelligente

La stratégie régionale s'articule autour d'une intervention combinée du FEDER au titre des axes 1, 2 et 3 du programme, pour un renforcement de la compétitivité du territoire ligérien.

Elaborée en cohérence avec le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durable (SREED), la Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) 2014-2020 définit la stratégie de mobilisation de la Région Pays de la Loire et de ses partenaires en vue de la consolidation d'un système régional d'innovation performant. Elle identifie 6 spécialisations intelligentes, pour la mobilisation des 22 filières régionales.

Au 31 décembre 2024, 253 opérations portées par des acteurs ligériens ou par la Région Pays de la Loire ont été cofinancées par le FEDER sur l'axe 1. Conformément au document de mise en œuvre (DOMO), chacun de ces projets intègre à minima l'une des 6 spécialisations intelligentes retenues dans le cadre de la SRI-SI. Ces opérations représentent un coût total programmé de 122 M€, et de 82M€ de FEDER versé.

Conformément aux engagements de l'Autorité de gestion, un bilan final de la SRI-SI a été réalisé dans le cadre de l'évaluation sur l'axe 1 en 2021.

L'ensemble de ces opérations se sont traduites par l'acquisition d'équipements de pointe et la construction, la mise à niveau ou la réhabilitation de grandes infrastructures de recherche ayant contribué au maintien de la qualité et de la compétitivité de la recherche régionale. Plusieurs exemples concrets peuvent être donnés à cet égard.

La montée en gamme des infrastructures du GIP ARRONAX a ainsi permis de consolider un pôle d'excellence scientifique qui préexistait sur le territoire sur le champ de la radiopharmacie en contribuant directement à l'émergence de nouveaux produits et savoir-faire, dans le domaine de la Matière première à usage pharmaceutique.

De la même manière, l'acquisition d'équipements très différenciants a permis à des acteurs ligériens de l'enseignement supérieur et de la recherche de gagner en visibilité au niveau national et international, contribuant à positionner les Pays-de-la-Loire dans le paysage européen de la recherche. L'acquisition par l'école ONIRIS d'un spectromètre de masse singulièrement différenciant dont moins d'une dizaine d'équivalents existent en France s'est ainsi traduite par de nouveaux partenariats avec les universités de Bologne, Grenade et La Rochelle, l'accueil de nouveaux contrats postdoctoraux et le dépôt d'une candidature au programme européen H2020, directement adossée à cet équipement rare.

Mais surtout, les projets d'équipement et d'infrastructures financés par le PO ont directement contribué à la création de nouvelles collaborations avec des centres de recherche, des entreprises ou des start-ups, généralement au-delà du seul écosystème RDI régional.

Les actions soutenues au titre de la priorité d'investissements 1b du programme opérationnel FEDER ont poursuivi l'objectif de stimuler l'innovation des entreprises en région des Pays de la Loire, en renforçant les liens entre le secteur universitaire et de la recherche et le secteur privé. Elles ont notamment contribué à l'efficacité du programme sur plusieurs champs :

Un développement effectif de l'écosystème régional d'innovation et des liens entre acteurs par le biais de projets collaboratifs et de l'animation des dynamiques sectorielles. Le soutien aux projets collaboratifs de recherche s'inscrivant dans les spécialisations intelligentes a notamment contribué à la croissance constante de l'indicateur CO26 du programme, qui mesure le nombre d'entreprises coopérant avec des instituts de recherche sur le territoire.

Un renforcement de l'écosystème formé par les structures innovantes à travers l'accompagnement de dynamiques collectives sectorielles. Au titre de sa priorité 1b, l'axe 1 du programme a en effet directement permis l'entretien de dynamiques de recherche et d'innovation portées principalement par des structures publiques de la RDI (universités, technopoles, instituts), qui ont contribué à soutenir la recherche et à organiser un écosystème d'innovation autour d'une thématique précise, en impliquant des acteurs publics et privés.

C'est à titre d'exemple le cas de l'accompagnement par le programme du **pôle de compétitivité EMC2**. Le financement au titre de l'axe 1 d'un bureau de représentation permanent du pôle à Bruxelles a permis d'augmenter sa visibilité et celle de ses partenaires au niveau européen, par la participation à des instances et groupes de travail européens

La stratégie d'intervention du FEDER en faveur de la compétitivité des entreprises, et tout particulièrement des PME, s'appuie non seulement sur des actions (individuelles ou collectives) conduites dans une logique de filières (axe 1, OS 1 et axe 3, OS 3.1), mais également sur la définition d'outils transversaux concourant à la compétitivité des PME (axe 3, OS 3.2, exemple : dispositif DINAMIC).

Les premiers résultats de l'évaluation d'impact sur l'axe 3 (en cours au 31 décembre 2018) ont permis de constater

- une adéquation entre les actions soutenues par le FEDER et les besoins d'accompagnement des entreprises du territoire, et tout particulièrement des PME qui doivent faire face aux mutations économiques ;

- une bonne articulation avec la politique régionale et une cohérence avec l'écosystème de développement économique régional ;
- une mise en œuvre du programme jugée très satisfaisante par les bénéficiaires ;
- une performance significative des actions cofinancées, associée à une nécessaire réinterrogation des objectifs des indicateurs de l'axe 3 à conduire en vue de la prochaine programmation.

Enfin, dans le cadre de l'intervention ciblée du FEDER en faveur des technologies de l'information et de la communication (axe 2, OS 2), la Région a choisi de concentrer l'intervention européenne sur le soutien au raccordement au très haut débit (THD) des communautés d'innovation (CI) (19M€, soit 80,6% des crédits de l'axe 2). Fin 2024, 9M€ de FEDER ont été versé en faveur de quatre projets de déploiement du THD. Ils doivent permettre, à terme, de raccorder plus de 2588 communautés d'innovation au THD.

La contribution du programme à une croissance durable

Le programme contribue non seulement au défi de la transition énergétique (axe 4), mais également à la prévention et la gestion des risques et à la préservation de l'environnement (axe 5).

Le soutien à la rénovation énergétique du bâti existant et aux projets de transports durables doivent permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une diminution de la consommation énergétique de ces secteurs, couplés au développement de la production d'énergie issue de sources renouvelables (promotion de réseaux de chaleur renouvelable notamment).

Fin 2024, les 224 opérations programmées au titre des OS 4.1 (projets de production d'énergie issue de sources renouvelables, et notamment réseaux de chaleurs), 4.2 (performance énergétique du bâti), 4.3 (transports collectifs) et 4.4 (réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des agglomérations) représentent plus de 70M€ de FEDER programmés (32% de la maquette FEDER affectée à ces OS) et 52M€ de FEDER versé. Elles ont contribué à une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de plus 25 000 tonnes équivalents CO2.

Les 30 opérations programmées au titre de l'OS 4.5 (modes de déplacements doux) représentent 4M€ de FEDER versés. Elles ont contribué à la réalisation d'environ 105km de réseaux de déplacement doux.

Les 54 opérations programmées visant à favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faibles émissions de carbone et l'adoption de telles technologies (OS 4.6) représentent 3,6 M€ de FEDER versé. Elles doivent permettre la coopération de plus de 10 entreprises avec des organismes de recherche.

Les actions cofinancées par le FEDER de prévention et de gestion des risques et de préservation de l'environnement portent sur la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux inondations et submersions marines (OS 5.1), le renforcement des fonctionnalités des espaces protégés par une gestion adaptée (OS 5.2)

et le réaménagement de sites urbains pollués de la Région (OS 5.3). A l'exception des actions de soutien au réseau des espaces protégés, les bénéficiaires ciblés sont situés dans les iTi urbains.

Les 47 opérations programmées dans les iTi urbains représentent 14M€ de FEDER versé. Elles ont permis à plus de 250 000 personnes de bénéficier de mesures de protection contre les inondations et de contribuer à la réhabilitation de plus de 72 hectares.

Les 166 opérations de soutien au réseau des espaces protégés programmées représentent 11M€ de FEDER versé et ont permis à plus de 721 000 hectares d'habitats d'atteindre un meilleur état de conservation (doubles comptes déduits).

La contribution du programme à une croissance inclusive

L'axe 6 constitue le pilier de solidarité territoriale des investissements territoriaux intégrés. Il intervient en faveur des territoires urbains rencontrant des difficultés structurelles importantes. Il cofinance des actions améliorant l'accès de la population des quartiers prioritaires aux services et équipements de proximité, dans une optique de lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

Fin 2026, les 54 opérations programmées représentent 29,3M€ de FEDER versé. Les investissements projetés ont bénéficié à plus de 547 000 personnes, permis la création ou la réhabilitation de 243 754 m² d'espaces non bâties, ainsi que la construction ou la rénovation de 71 383 m² de bâtiments publics ou commerciaux, au sein des zones urbaines.

Dans une perspective intégrée ne se limitant pas aux équipements, la stratégie de contribution à la croissance inclusive est également mise en œuvre via le FSE (axes 7 et 11), en particulier sur les volets liés à l'emploi et à l'inclusion.

L'axe 7 porte une attention particulière à l'augmentation du niveau d'éducation de la population, en particulier dans le cadre de l'accès à l'enseignement supérieur et à la montée en compétences des demandeurs d'emplois et des jeunes, levier clé d'accès à l'emploi.

Plus de 70 % de la maquette FSE et de la programmation fin 2023 s'adressent aux chômeurs en s'appuyant sur les dispositifs JMQ et JADCC de la PI10.3 et le dispositif VISA METIERS au travers REACT EU (axe 11), ainsi que les actions portées par le CNAM de la PI 10.4. Plus de 25 000 personnes ont été concernées dont un tiers en situation de chômage de longue durée.

Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires (QPV) sont particulièrement ciblés. Ces derniers cumulent des difficultés : 42% vivent sous le seuil de pauvreté, niveau scolaire souvent infra V, emplois de courte durée (CDD, intérim, etc...).

Sur la base des 1 387 CSF valorisés dans le RAMO, 9 855 stagiaires ont obtenu une qualification à l'issue de la formation et 6 882 sont en situation d'emploi.

45,90 % sont des femmes. On peut noter que les actions de l'OS7.6 ciblée sur ce public (CNAM, GIRPEH et OPCO S) concentrent 78,25 % de niveaux CITE 5 à 8 ; Quant au dispositif JADCC, 65,27% du public est féminin diplômé CITE 3 et 4. Cette situation corrobore les inégalités de genre qui restent un frein pour l'activité des femmes. Si globalement les femmes ligériennes ont un bon accès en emploi, elles sont surreprésentées dans des emplois non qualifiés et des disparités territoriales sont constatées. Malgré un niveau de diplôme supérieur aux hommes, les femmes cadres demeurent avec une rémunération inférieure à 20% à celles des hommes.

De plus, on peut observer une proportion majoritaire de femmes accompagnées (55,48%) au travers les actions ciblées sur l'Enseignement supérieur (OS 1 et OS 2) et portées par les Universités de Nantes et Angers mais également au travers du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP).

Quant aux personnes en situation de handicap, 53,27 % ont un niveau CITE 1 et 2 et sont concentrés dans le dispositif JADCC. Ce sont en majorité des adultes et des séniors (45% de plus de 50 ans), en situation de chômage plus longue, souvent en reconversion professionnelle du fait de la survenance ou de l'aggravation du handicap. Le besoin en compétences est prégnant pour ce public.

Le dispositif du GIRPEH a également accompagné ce public handicapé (91 personnes) plutôt de niveau CITE 3 et 4.

Le PO régional 2014/2020 a également mis l'accent sur le suivi et l'accompagnement d'un autre public fragile, à savoir les personnes sous-main de justice. Les 3 dossiers financés à hauteur de 2,63 M€ (93,89% de crédits consacrés à l'OS 7.4.1) entre 2014 et 2017 avaient pour objectif d'intégrer ces personnes dans des programmes de (re)mobilisation, d'orientation, de pré qualification, voire de qualification pour préparer les sorties en les rendant employables. Ces dispositifs contribuent à la lutte contre la récidive et la réinsertion sociale. Le bilan 2017 de ce dispositif montre que 50 % des stagiaires ont validé leur projet professionnel et que 25 % sont « occupés » 6 mois après la sortie de formation (en emploi ou en recherche d'emploi, en formation).

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire était la 1ère région de France en matière d'apprentissage avec 6,1% d'augmentation du nombre de contrats signés en 2018. Selon le Baromètre apprentissage à la mi-novembre 2018, 71% des embauches en apprentissage étaient effectués dans les TPE et 47% relevaient du domaine du commerce dont 15 % dans la coiffure, secteur en pleine tension. 32 094 apprentis étaient formés en 2018. Les taux de réussites aux examens et

d'insertion professionnelles sont supérieurs à la moyenne nationale. + de 78% des jeunes étaient insérés sur le marché du travail en région, sept mois après leur sortie d'apprentissage contre 69% nationalement.

On peut également noter que depuis l'ouverture de l'apprentissage aux diplômes de l'enseignement supérieur depuis 1987, les apprentis sont de plus en plus nombreux à suivre des formations de niveaux I et II en Pays de la Loire. Sur l'année scolaire 2017-2018, ils représentaient 11,1% des effectifs.

En outre, plus d'un tiers des effectifs apprentis sortants ont bénéficié d'un parcours individualisé, processus d'organisation de la formation proposé par 79% des centres de formation. Ce dispositif constitue une formation sur mesure auprès de public non admissible dans un cursus ordinaire et qui contribue à l'égalité des chances.

L'apprentiBus financé à 50 % par le FSE au titre de la mise en place d'un service public régional de l'orientation tout au long de la vie structuré et professionnalisé (OS75), a contribué à cet effet levier.

Avec la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », promulguée le 5 septembre 2018, les Régions ont perdu la main sur l'apprentissage. Les données régionales ne sont donc plus disponibles depuis cette date. Seules les données macro peuvent être consultées.

Cependant le rôle des Régions dans le domaine de l'orientation a été renforcé. L'Etat a conservé la définition de la politique nationale de l'orientation, mais les régions sont restées chargées de l'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations.

Ainsi, après un Grenelle de l'orientation en 2019, un plan régional de l'orientation tout au long de la vie a été adopté. Ce plan prévoyait le déploiement sur les 5 départements des orientibus auprès de tous les publics pour répondre aux nombreuses sollicitations des acteurs du territoire.

Ces 5 orientibus ont été financés dans le cadre du FSE à hauteur de 1 599 948,00 € sur un coût total de 3 199 895 €.

Egalement

Enfin, le PO des Pays de la Loire avait la volonté de soutenir les actions destinées à améliorer l'accès des jeunes défavorisés à l'enseignement supérieur et accompagner leur réussite (OS 1 et 2). Ainsi, les projets portés par les Universités de Nantes, d'Angers et le CNEAP avaient tous pour objectif d'accompagner les jeunes dans leurs parcours et dans leurs choix d'orientation, mais également de réduire le décrochage des étudiants en cours de formation.

Toutes ces politiques se sont articulées avec le plan de bataille pour l'emploi, mis en place par la Région en 2018. Le public vulnérable et la population issue des quartiers prioritaires et des zones rurales étaient particulièrement ciblés, pour faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en élevant le niveau de compétences et le niveau d'études des jeunes, tout en levant les freins périphériques à la formation (mobilité et logement).

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Concernant le FEDER :

- La crise du COVID et l'invasion ont Ukraine ont entraîné une forte augmentation des prix et ont donc impacté les projets émargeant à l'indicateur REA-1 (surface de recherche). Les bénéficiaires ont été obligés soit de reporter leurs projets sur la programmation 21-27, soit de revoir à la baisse leurs projets (surface plus petite pour les mêmes montants). La cible a été atteinte à 82%.
- Le CO39 « Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines a été atteinte à 97%, avec 71 383m² pour une cible de 73 237m², proche de la cible fixée.

Concernant le FSE :

- La valeur cible 2023 pour les indicateurs de réalisation pour les participants de l'OS7.4.2 et portant sur les actions d'acquisition des compétences clés pour les personnes en situation d'illettrisme ou qui présentent des difficultés dans la maîtrise de compétences clés (dispositif de la formation professionnelle JADCC) a été atteinte à 94,24 % avec 8 747 participants valorisés dans le RAMO pour une cible fixée de 9 282. Quelques sessions (5) n'ont pas pu être prises en charge du fait de leur non-réalisation, d'autres ont été refusés pour non-conformité.

ANNEXE I. LISTE DE TOUTES LES OPERATIONS ECHELONNEES DE 2014-2020 A 2021-2027

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'accord tacite / de l'approbation par la Commission (si grand projet)	Date (et numéro) de l'accord tacite / de l'approbation par la Commission (si grand projet)	Opérations échelonnées au titre de l'article 118 bis	Opérations échelonnées au titre de l'article 118 bis	Coût total de l'opération (en EUR) — Total (pour les deux phases, final ou estimé)	Coût total de l'opération (en EUR) — Pour la deuxième phase (final ou estimé)	Dépenses certifiées totales pour la première phase (en EUR)	Contribution publique pour la première phase (en EUR)	Date d'achèvement prévue / finale de la seconde phase (année, trimestre)	Programme 2021-2027 dans le cadre duquel l'opération sera / a été achevée
----------	-------	---------------------	--------------------------	--	--	--	--	--	---	---	---	--	---

ANNEXE II. LISTE DES OPERATIONS NON FONCTIONNELLES

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Coût total de l'opération (en EUR)	Dépenses certifiées totales (en EUR)	Contribution publique (en EUR)

ANNEXE III. LISTE DES OPERATIONS CONCERNEES PAR DES ENQUETES NATIONALES EN COURS OU SUSPENDUES PAR UNE PROCEDURE JUDICIAIRE OU PAR UN RECOURS ADMINISTRATIF AYANT UN EFFET SUSPENSIF

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Dépenses certifiées totales concernées (en EUR)	Contribution publique concernée (en EUR)	Opérations concernées par des enquêtes nationales en cours	Suspension des opérations par une procédure judiciaire ou un recours administratif ayant un effet suspensif

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
---------	------	----------